

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, June 8, 2026

The Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs met with videoconference this day at 4 p.m. [ET] to study Bill C-11, An Act to Amend the National Defence Act and other Acts.

Senator Marty Deacon (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome, everyone. I'm Marty Deacon, senator from Ontario and chair of this committee. I'd like to begin today by offering my colleagues the opportunity to introduce themselves.

Senator Al Zaibak: Mohammad Al Zaibak, Ontario.

[*Translation*]

Senator Carignan: Thank you very much. I'm Claude Carignan from Quebec.

[*English*]

Senator Patterson: Rebecca Patterson, Ontario.

[*Translation*]

Senator Youance: I am Suze Youance from Quebec.

[*English*]

Senator Cardozo: Andrew Cardozo, Ontario.

Senator McNair: John McNair, New Brunswick.

Senator Boehm: Peter Boehm, Ontario.

Senator Yussuff: Hassan Yussuff, Ontario.

Senator Dasko: Donna Dasko, Ontario.

The Chair: Thank you. We will have some folks joining us as we proceed throughout the evening. We have a full slate ahead of us, finishing, hopefully, shortly around eight o'clock.

I would like to acknowledge and thank our colleagues on SECD who were in Lithuania last week. It's a SECD form of advocacy and NATO meetings. We missed you, but we were following your messaging and the work that you were doing. Thank you for that.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 8 juin 2026

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants se réunit aujourd'hui, avec vidéoconférence, à 16 heures (HE), afin d'étudier le projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur la défense nationale et d'autres lois.

La sénatrice Marty Deacon (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Bonjour à tous. Je suis Marty Deacon, sénatrice de l'Ontario et présidente du comité. J'aimerais commencer la séance d'aujourd'hui en invitant mes collègues à se présenter.

Le sénateur Al Zaibak : Mohammad Al Zaibak, de l'Ontario.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Merci beaucoup. Claude Carignan, du Québec.

[*Traduction*]

La sénatrice Patterson : Rebecca Patterson, de l'Ontario.

[*Français*]

La sénatrice Youance : Suze Youance, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Cardozo : Andrew Cardozo, de l'Ontario.

Le sénateur McNair : John McNair, du Nouveau-Brunswick.

Le sénateur Boehm : Peter Boehm, de l'Ontario.

Le sénateur Yussuff : Hassan Yussuff, de l'Ontario.

La sénatrice Dasko : Donna Dasko, de l'Ontario.

La présidente : Merci. Quelques personnes se joindront à nous plus tard au cours de la soirée. Nous avons un programme chargé devant nous et, si tout se déroule comme prévu, nous devrions terminer vers 20 heures.

J'aimerais souligner la présence de nos collègues du comité SECD qui étaient en Lituanie la semaine dernière et les remercier. C'est une forme de mobilisation propre au SECD et aux réunions de l'OTAN. Vous nous avez manqué, mais nous suivions vos messages et le travail que vous accomplissiez. Merci.

Today we begin our consideration of Bill C-11, An Act to Amend the National Defence Act and other Acts. Sensitive subjects, including trauma related to military service, sexual misconduct and harassment, may be discussed. This may be triggering to people in the room with us as well as those watching and listening to this broadcast.

Mental health support for all Canadians is available by phone and text at 988. If you're a member of the defence community, including Canadian Armed Forces members and veterans, you can call the Defence Community Support and Resource Centre at 1-844-750-1648 for guidance and services.

Senators and parliamentary employees are also reminded that the Senate Employee and Family Assistance Program is available to them and offers short-term counselling for both personal and work-related concerns as well as crisis counselling.

Today, we will hear from four panels of witnesses. For our first panel this evening, we're pleased to welcome Lieutenant-Colonel (retired) Rory Fowler; and by video conference, the Honourable Marie Deschamps, Independent Authority, External Review Sexual Misconduct and Sexual Harassment CAF 2015 and Former Justice of the Supreme Court of Canada.

From the bottom of our hearts, thank you for being here today with tight notice. We will begin by inviting you to provide your opening remarks, to be followed by questions from our members. I remind you that each of you has five minutes for your opening remarks. We will begin with Justice Deschamps.

Welcome. Please proceed when you are ready.

[*Translation*]

Hon. Marie Deschamps, Independent Authority, External Review into Sexual Misconduct and Sexual Harassment in the Canadian Armed Forces of 2015, and former Justice of the Supreme Court of Canada, as an individual: Good afternoon, Madam Chair and members of the committee. Thank you for inviting me to participate in your committee's study.

As you know, more than 10 years have passed since I submitted my report. Over the past 10 years, I haven't had enough regular contact with the Canadian Armed Forces to comment on any changes in culture or processes that may have taken place. Moreover, that's not the direct focus of your work.

Aujourd'hui, nous commençons notre étude du projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur la défense nationale et d'autres lois. Des sujets sensibles, y compris des traumatismes liés au service militaire, à des inconduites sexuelles et à du harcèlement, pourraient être abordés. Cela pourrait déclencher des réactions chez les personnes présentes dans la salle ainsi que chez celles qui observent et écoutent la diffusion.

Un soutien en matière de santé mentale est offert à tous les Canadiens par téléphone et par SMS au 988. Si vous êtes membres de la communauté de la Défense, ce qui comprend les membres des Forces armées canadiennes et les vétérans, vous pouvez téléphoner au Centre de soutien et de ressources pour la communauté de la Défense, au 1-844-750-1648, pour obtenir des conseils et des services.

Je rappelle également aux membres du Sénat et aux employés du Parlement qu'ils ont accès au programme d'aide aux employés et à leur famille, un programme du Sénat qui offre du counseling à court terme pour les préoccupations tant personnelles que professionnelles ainsi que du counseling en cas de crise.

Aujourd'hui, nous entendrons quatre groupes de témoins. Pour notre premier groupe ce soir, nous sommes ravis d'accueillir le lieutenant-colonel (à la retraite) Rory Fowler; et par vidéoconférence, l'honorable Marie Deschamps, responsable de l'examen, Examen externe sur l'inconduite et le harcèlement sexuel FAC 2015 et ancienne juge de la Cour suprême du Canada.

Nous vous remercions du fond du cœur d'être ici aujourd'hui à si bref préavis. Pour commencer, nous vous inviterons à présenter vos déclarations liminaires, qui seront suivies par les questions de nos membres. Je vous rappelle que vous disposez chacun de cinq minutes pour présenter votre déclaration. Nous allons commencer par la juge Deschamps.

Bienvenue. La parole est à vous quand vous êtes prête.

[*Français*]

L'honorable Marie Deschamps, responsable de l'examen, Examen externe sur l'inconduite sexuelle et le harcèlement sexuel dans les Forces armées canadiennes de 2015 et ancienne juge de la Cour suprême du Canada, à titre personnel : Bonjour, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du comité. Je vous remercie de l'invitation à participer aux travaux de votre comité.

Comme vous le savez, plus de 10 ans se sont écoulés depuis que j'ai déposé mon rapport. Au cours de ces 10 ans, je n'ai pas eu de contacts suffisamment suivis avec les Forces armées canadiennes pour faire des commentaires sur les changements de culture ou de processus qui pourraient être survenus. Ce n'est d'ailleurs pas l'objet direct de vos travaux.

The bill you're studying concerns several aspects of military justice. The aspect I assume you want to ask me about is the transfer of all cases of a sexual nature or with a sexual connotation from the military justice system to the civilian justice system.

Two reports more recent than mine have addressed the topic of military justice to an extent that was largely outside the scope of my mandate. The legislative changes that you're considering are, in fact, based on the recommendations of those reports, those of Justice Fish and the justice we can now proudly call Her Excellency the Right Honourable Louise Arbour.

Their recommendations differ from the position I took in my report. I recommended leaving it up to the victim to choose which justice system would handle their complaint.

There were several reasons for that position. First, military justice was largely outside the scope of my mandate. I couldn't recommend removing all jurisdiction over sexual assaults from courts martial. More importantly, such a transfer carries risks, and that's what I suggested to the members of the House of Commons standing committee.

Indeed, many cases of misconduct fall at the lower end of the severity scale and are unlikely to be prosecuted in civilian courts. Such impunity can have harmful consequences. Unpunished minor assaults create a sense of invulnerability, and that can serve as a stepping stone to more serious assaults.

I therefore continue to believe that a full transfer is not desirable. In a context where the Armed Forces want to improve the human environment and sanction inappropriate behaviour, the likelihood of intervention by the Canadian Armed Forces is greater than it would be if cases came solely under the jurisdiction of the civilian justice system.

I'm aware of the challenges you face. It's difficult to define precisely what constitutes minor misconduct. That's why the option of letting the victim choose remains valid. However, I see another challenge looming, a strategic one: An amendment was accepted by the House of Commons standing committee but was subsequently rejected by the House. The bill you're currently studying maintains the full transfer.

There may be a path forward. Several witnesses before the House of Commons standing committee suggested a cautious approach that might allow you to move forward while limiting risks. This involves a time limit provision on the obligation to transfer all files, known as a sunset clause. A rigorous information-gathering process, combined with a sunset clause, would allow you to do two things at once: obtain evidence-based data to evaluate the new process and limit risks.

Le projet de loi que vous étudiez touche plusieurs aspects de la justice militaire. Celui sur lequel je présume que vous voulez me poser des questions, c'est le transfert de tous les dossiers de nature sexuelle ou à connotation sexuelle de la justice militaire à la justice civile.

Deux rapports plus récents que le mien ont traité du sujet de la justice militaire dans une mesure qui était largement exclue de mon mandat. Les changements à la loi que vous étudiez sont d'ailleurs fondés sur les recommandations de ces rapports, ceux du juge Fish et de celle qu'on peut maintenant appeler avec fierté Son Excellence la très honorable Louise Arbour.

Ces recommandations diffèrent de la position que j'ai adoptée dans mon rapport. J'ai plutôt recommandé de laisser aux victimes le choix du système de justice qui serait responsable du traitement de leur plainte.

Plusieurs raisons justifiaient cette position. D'abord, la justice militaire était, en grande partie, exclue de mon mandat. Je ne pouvais pas recommander de retirer des cours martiales toute la compétence en matière d'agression sexuelle. Plus important encore, un tel transfert comporte des risques, et c'est ce que j'ai suggéré aux membres du Comité permanent de la Chambre des communes.

En effet, de nombreux cas d'inconduite se situent au bas de l'échelle de gravité et sont peu susceptibles de faire l'objet d'une poursuite devant les tribunaux civils. Une telle impunité peut engendrer des conséquences néfastes. Les agressions de faible niveau non punies créent un sentiment d'invulnérabilité, et ceci peut être un tremplin pour des agressions plus graves.

Je persiste donc à croire que le transfert complet n'est pas souhaitable. Dans un contexte où les forces armées veulent agir pour assainir l'environnement humain et sanctionner les comportements inappropriés, les probabilités d'intervention par les Forces armées canadiennes sont plus grandes qu'elles ne le sont si seul le système de justice civile exerce une compétence.

Je suis consciente des défis auxquels vous faites face. Il est difficile de définir avec précision ce qui est une conduite de faible gravité. C'est la raison pour laquelle l'option de laisser le choix à la victime demeure valable. Je vois cependant poindre un autre défi, stratégique, celui-là : un amendement a été accepté par le Comité permanent de la Chambre des communes, mais a été refusé par la Chambre par la suite. Le projet de loi que vous étudiez actuellement maintient le transfert complet.

Une voie de passage est peut-être ouverte. Devant le Comité permanent de la Chambre des communes, plusieurs témoins ont suggéré de suivre une voie prudente qui vous permettrait peut-être d'aller de l'avant, tout en limitant les risques. Il s'agit d'une disposition relative à la limite dans le temps en ce qui concerne l'obligation de transférer tous les dossiers, ce qu'on appelle en anglais « sunset clause ». Une rigoureuse collecte d'information accompagnée d'une clause de limitation dans le

Thank you for the opportunity to share my views. I'm ready to answer your questions.

[*English*]

The Chair: Thank you very much.

Next we will listen to Lieutenant-Colonel Rory Fowler.

I would like to welcome Senator Henkel, from Quebec, who has just joined us.

Lieutenant-Colonel (Ret'd) Rory Fowler, Lawyer, as an individual: Thank you, Madam Chair and senators. I will be uncharacteristically brief.

While discrete criticism may be offered regarding select provisions in Bill C-11, I wish to address the central thesis of the proposed legislation and its underlying inherent flaw: that offences of a sexual nature must be removed from the jurisdiction of the Code of Service Discipline when those offences are alleged to have occurred only in Canada.

That proposition is predicated upon recommendations from a report with methodological shortcomings, including confirmation bias and a lack of transparency. The government's inflexible reliance on the ad hoc review by the Honourable Louise Arbour stands in marked contrast to how successive governments, including the current one, have responded to three successive statutory independent reviews on military justice, military police, and remedial mechanisms. The current government insists that Madam Arbour's recommendations must be accepted and implemented, while past recommendations regarding remedial mechanisms have lain fallow or been ignored.

The scope of inquiry by Madam Arbour has been grossly misrepresented by select Members of Parliament before the House of Commons. Select MPs have asserted that Ms. Arbour — or, alternatively, the Chief of the Defence Staff — interviewed 14,000 members and victims. That is demonstrably untrue. Ms. Arbour indicates that she received input from approximately 350 people, and the data she collected has remained anonymous and unanalyzed by any other reviewer.

The proposed course of action is inherently contradictory. It is predicated upon the assertion that the chain of command of the Canadian Forces, and the military justice process, cannot be trusted to address allegations of sexual misconduct when they

temps vous permettrait de faire d'une pierre, deux coups : vous outiller avec des données probantes pour évaluer le nouveau processus et limiter les risques.

Je vous remercie de me permettre de m'exprimer et je suis prête à répondre à vos questions.

[*Traduction*]

La présidente : Merci beaucoup.

Nous écoutons maintenant le lieutenant-colonel Rory Fowler.

Je souhaite la bienvenue à la sénatrice Henkel, du Québec, qui vient de se joindre à nous.

Lieutenant-colonel (à la retraite) Rory Fowler, avocat, à titre personnel : Merci, madame la présidente et mesdames et messieurs les sénateurs. Contrairement à mes habitudes, je serai bref.

Bien que certaines critiques ponctuelles puissent être formulées à l'égard de dispositions particulières du projet de loi C-11, je souhaite aborder la thèse centrale du projet de loi proposé ainsi que sa lacune sous-jacente : à savoir que les infractions de nature sexuelle doivent être retirées de la compétence du Code de discipline militaire lorsque ces infractions sont présumées avoir été commises uniquement au Canada.

Cette proposition repose sur les recommandations d'un rapport qui comporte des lacunes en matière de méthodologie, notamment un biais de confirmation et un manque de transparence. Le recours inflexible du gouvernement à l'examen ponctuel mené par l'honorable Louise Arbour contraste fortement avec la manière dont les gouvernements successifs, y compris le gouvernement actuel, ont réagi aux trois examens indépendants successifs prévus par la loi portant sur la justice militaire, la police militaire et les mécanismes de recours. Le gouvernement actuel soutient que les recommandations de Mme Arbour doivent être acceptées et mises en œuvre, alors que les recommandations antérieures concernant les mécanismes de recours sont restées lettre morte ou ont été laissées pour compte.

La portée de l'enquête menée par Mme Arbour a été grossièrement dénaturée par certains députés devant la Chambre des communes. Un groupe restreint de députés ont affirmé que Mme Arbour — ou, à défaut, la cheffe d'état-major de la Défense — avait interrogé 14 000 membres et victimes. C'est manifestement faux. Mme Arbour indique qu'elle a reçu les commentaires d'environ 350 personnes, et les données qu'elle a recueillies sont demeurées anonymes et n'ont été analysées par aucun autre examinateur.

La ligne de conduite proposée est intrinsèquement contradictoire. Elle repose sur l'affirmation selon laquelle on ne peut pas faire confiance à la chaîne de commandement des Forces canadiennes et au processus de justice militaire pour

arise in Canada, but they can be trusted when those same allegations arise outside Canada.

A basis of the proposed legislation is that military justice actors — military judges, prosecutors, defence counsel and military police — do not perform their functions adequately. So, their jurisdiction, supposedly, must be removed from such allegations arising in Canada. However, they will retain jurisdiction over the same types of allegations when they arise outside Canada but will perform those functions with markedly reduced experience and exposure to such offences.

How will that improve military justice and confidence in military leadership? The answer is it won't.

The legislation will also create a loophole for military police to exercise jurisdiction regarding offences alleged to have arisen in Canada, and that loophole presents a risk of arbitrary abuse by an agency that has repeatedly shrugged off criticism by the Military Police Complaints Commission of Canada.

The proposed amendments will remove not only authority and jurisdiction from the chain of command and the Canadian Forces generally, but also accountability. Over the past several years, there have been repeated assertions that the chain of command failed victims of sexual misconduct. The proposed response is to remove from the jurisdiction of that same chain of command the tools and mechanisms by which they were expected to respond to such complaints. That is a remarkably counterintuitive approach.

Rather than holding senior leaders accountable for their failures, Parliament now seeks to dispossess the leadership of the Canadian Forces of those very tools.

If I may offer an illustrative metaphor, if a soldier demonstrates the incompetent handling of a service rifle — and I've seen that happen with my own eyes — should the soldier's supervisors then take the service rifle away and fault the soldier for failing to perform the soldier's duty, or should they instead correct the failure, train the soldier to use the rifle correctly and supervise the soldier? If you believe that the latter approach is the more appropriate approach, then I suggest you cannot support the legislation that has been placed before you.

It represents an abandonment of accountability. It sets conditions for at least two possible courses of action: Either the chain of command will wash their hands of such matters, since the punishment will fall to civil authorities, or they will employ

réagir à des allégations d'inconduite sexuelle lorsqu'elles surviennent au Canada, mais qu'on peut s'y fier lorsque ces mêmes allégations sont portées à l'extérieur du Canada.

Un des fondements du projet de loi proposé est que les acteurs du système de justice militaire — les juges militaires, les procureurs, les avocats de la défense et la police militaire — n'accomplissent pas leurs fonctions adéquatement. Ainsi, leur compétence devrait, prétend-on, leur être retirée à l'égard de telles allégations survenant au Canada. Toutefois, ils maintiendront leur compétence à l'égard des mêmes types d'allégations lorsqu'elles sont soulevées à l'extérieur du Canada, mais exerceront alors ces fonctions avec une expérience et une exposition à ce type d'infractions nettement réduites.

En quoi cela améliorera-t-il le système de justice militaire et la confiance envers le leadership militaire? La réponse est que cela ne les améliorera pas.

Le projet de loi créera également une échappatoire permettant à la police militaire d'exercer sa compétence à l'égard d'infractions qui seraient présumées avoir été commises au Canada, et cette échappatoire présente un risque d'abus arbitraire de la part d'un organisme qui a, à maintes reprises, repoussé les critiques formulées par la Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire du Canada.

Les amendements proposés retireront non seulement l'autorité et la compétence de la chaîne de commandement et, plus largement, des Forces armées canadiennes, mais également la responsabilisation. Au cours des dernières années, on a affirmé à maintes reprises que la chaîne de commandement avait failli envers les victimes d'inconduite sexuelle. La réponse proposée consiste à soustraire à la compétence de cette même chaîne de commandement les outils et les mécanismes au moyen desquels elle était censée répondre à de telles plaintes. Il s'agit d'une approche pour le moins contre-intuitive.

Plutôt que de tenir les hauts dirigeants responsables de leurs manquements, le Parlement cherche maintenant à priver le leadership des Forces armées canadiennes de ces outils mêmes.

Si je peux utiliser une métaphore pour illustrer le problème, si un soldat fait preuve d'incompétence dans le maniement d'un fusil militaire — et c'est quelque chose que j'ai déjà constaté de mes propres yeux — les superviseurs de ce soldat devraient-ils alors lui retirer son fusil et lui reprocher de ne pas avoir accompli son devoir, ou devraient-ils plutôt corriger le défaut, former le militaire à utiliser correctement son arme et le superviser? Si vous estimez que la dernière approche est la plus appropriée, alors je vous suggère de ne pas appuyer le projet de loi qui vous a été présenté.

Il constitue un abandon de la responsabilisation. Il établit des conditions pour au moins deux lignes de conduite possibles : soit la chaîne de commandement se lavera les mains de telles affaires, puisque la sanction relèvera des autorités civiles, soit

ill-suited mechanisms such as administrative reviews to adjudicate allegations that inevitably turn on the credibility and reliability of evidence. The central legislative proposal invites impunity and the miscarriage of justice.

When an institution that must govern itself fails to govern itself properly, the solution cannot be to selectively remove the means to do so. The solution is to hold accountable those who fail to perform their functions appropriately.

You cannot legislate good leadership, but what Parliament can do is ensure the means are available to hold leaders accountable.

Thank you, and I await your questions with great enthusiasm.

The Chair: Thank you very much. Our guests will be with us here until 4:55. We'll do our best to allow time for each member to ask a question during this time.

With this in mind, four minutes will be allotted for each question, including the answer. The shorter your question, the longer the answer.

I'd like to offer the first question to our deputy chair, Senator Al Zaibak.

Senator Al Zaibak: My question is to Lieutenant-Colonel Fowler. We received your written submission and went through it thoroughly. In your submission and opening remarks, you identified problems in the proposed legislation. You have not, though, identified solutions other than what I hear from you calling for rejecting the legislation totally. I don't know if that's really what you are asking for, or if you have some amendments in mind that you can propose for us to consider improving the legislation.

LCol. Fowler: Thank you, senator. That's remarkably like questions I used to get from my commanding officer whenever I would point out flaws. They would say, "Thank you, Rory. You've pointed out the problems. Now give me a solution." And that's generally what I often did.

I would suggest, senator, that the principal solution is not to proceed with the legislation. But I am not naive. I've been around the block once or twice, and I know that the government is intent on proceeding with this legislation.

What I will suggest from the outset is: If this honourable committee and the Senate and Parliament in general disregard everything that I say — and you're certainly free to do so; I'm simply a member of the electorate — the one thing I would insist that you consider is what Madam Justice Deschamps has already

elle recourra à des mécanismes mal adaptés, comme les examens administratifs, pour trancher des allégations qui reposent inévitablement sur la crédibilité et la fiabilité de la preuve. La proposition législative centrale ouvre la porte à l'impunité et à des erreurs judiciaires.

Lorsqu'une institution chargée de se gouverner elle-même n'arrive pas à le faire adéquatement, la solution ne peut pas consister à lui retirer de manière sélective les moyens de le faire. Elle consiste plutôt à tenir responsables ceux qui n'exécutent pas leurs fonctions de manière appropriée.

On ne peut pas légiférer pour imposer un bon leadership, mais le Parlement peut veiller à ce que les moyens nécessaires soient en place pour tenir les dirigeants responsables.

Je vous remercie et j'attendrai vos questions avec le plus grand enthousiasme.

La présidente : Merci beaucoup. Nos invités seront avec nous jusqu'à 16 h 55. Nous ferons de notre mieux pour permettre à chaque député de poser une question pendant cette période.

Sur ce, quatre minutes seront attribuées pour chaque question, et cela comprend la réponse. Plus votre question est courte, plus la réponse pourra être longue.

J'aimerais proposer à notre vice-président, le sénateur Al Zaibak, de poser la première question.

Le sénateur Al Zaibak : Ma question s'adresse au lieutenant-colonel Fowler. Nous avons reçu votre mémoire écrit et l'avons lu attentivement. Dans votre mémoire et dans votre déclaration liminaire, vous avez relevé des problèmes liés au projet de loi proposé. Par contre, vous n'avez pas proposé de solutions sauf pour ce que je vous entends réclamer ici : le rejet total du projet de loi. Je ne sais pas si c'est réellement ce que vous demandez ou si vous souhaitez proposer quelques amendements que nous pourrions étudier afin d'améliorer le projet de loi.

Lcol Fowler : Merci, monsieur le sénateur. C'est étonnamment semblable aux questions que me posait mon commandant chaque fois que je soulignais des lacunes. Il disait : « Merci, Rory. Tu as mis le doigt sur les problèmes. Maintenant, donne-moi une solution. » Et c'est ce que je faisais en général.

Monsieur le sénateur, je dirais que la solution principale consiste à ne pas aller de l'avant avec le projet de loi. Mais je ne suis pas naïf. Je n'en suis pas à mes premières expériences, et je sais que le gouvernement a l'intention d'aller de l'avant avec le projet de loi.

Ce que je suggère d'emblée est ceci : si l'honorable comité et le Sénat et le Parlement en général choisissent d'écarter tout ce que je dis — et vous en avez parfaitement le droit; je ne suis, après tout, qu'un simple électeur — la seule chose sur laquelle j'insisterais, c'est que vous vous penchiez sur ce que la juge

mentioned: reintroducing the sunset clause that was proposed at committee.

Because I will state right now that when these proposed amendments fail to deliver that which people are seeking and mark my words, they will fail to deliver; people will continue to be disappointed by the outcomes of criminal prosecution. This will force Parliament to reconsider and re-examine whether or not this legislation is the appropriate course of action, and it will allow Parliament to do so within the context of the independent review that is going to have to be conducted.

As most of you are probably aware, section 273.601 of the National Defence Act requires an independent review, just like the review that was done by Justice Fish, and before him Justice LeSage, and before him the late Chief Justice Lamer. Every seven years, an independent review must be conducted. That clock gets reset if the National Defence Act is amended. So if it gets amended this year, it will go another 7 years, and Justice Fish's report was done 5 years ago, so it will be 12 years between independent reviews. But if there is a sunset clause of four or five years — I would suggest anything less than four years is insufficient — a four- or five-year sunset clause will not only permit but oblige Parliament to revisit this legislation and to do so before the deadline for the next independent review, which will be conducted seven years after this amendment is put into force.

And I would thoroughly encourage this committee to consider reintroducing a sunset clause. Thank you.

Senator Al Zaibak: Thank you. Do you mean you will be comfortable with the bill as is, provided that a sunset provision of four years can be introduced?

LCol. Fowler: I still wouldn't like the legislation, senator, but at the very least there would be an obligation on Parliament to revisit what I consider to be manifestly bad legislation.

Senator Al Zaibak: Thank you.

[Translation]

Senator Carignan: My question is for Justice, or former Justice . . . I'm sorry, I don't know what the proper title is for you.

Ms. Deschamps: I'm now a lawyer.

Senator Carignan: A lawyer. I'll therefore call you Ms. Deschamps.

Ms. Deschamps: Yes.

Deschamps a déjà mentionné : la réintroduction de la disposition de temporarisation qui a été proposée au comité.

Car j'affirme dès maintenant que lorsque ces modifications proposées ne parviendront pas à offrir ce que les gens attendent — et retenez bien mes paroles, elles n'y parviendront pas — les personnes concernées continueront d'être déçues par les résultats des poursuites pénales. Cela obligera le Parlement à réévaluer et à réexaminer si cette législation constitue réellement la voie appropriée, et cela lui permettra de le faire dans le contexte de l'examen indépendant qui devra être mené.

Comme la plupart d'entre vous le savent probablement déjà, l'article 273.601 de la Loi sur la défense nationale prévoit un examen indépendant, à l'instar de celui réalisé par le juge Fish, et avant lui le juge LeSage, et avant lui encore feu le juge en chef Lamer. Tous les sept ans, un examen indépendant doit être réalisé. Le compteur repart à zéro si la Loi sur la défense nationale est modifiée. Ainsi, si elle est modifiée cette année, il faudra attendre encore sept ans, et comme le rapport du juge Fish date de cinq ans, il s'écoulera donc 12 ans entre deux examens indépendants. Toutefois, si une disposition de temporarisation de quatre ou cinq ans est prévue — et je soutiens que moins de quatre ans serait insuffisant — une telle disposition ne se contenterait pas de permettre au Parlement de réexaminer cette législation, elle l'y obligerait, et ce, avant l'échéance du prochain examen indépendant, lequel devra être réalisé sept ans après l'entrée en vigueur de cette modification.

Et j'encouragerais vivement le comité à envisager de réintroduire une disposition de temporarisation. Merci.

Le sénateur Al Zaibak : Merci. Voulez-vous dire que le projet de loi tel qu'il est formulé vous conviendrait, à condition qu'une disposition de temporarisation de quatre ans soit mise en place?

Lcol Fowler : Je n'aimerais toujours pas le projet de loi, monsieur le sénateur, mais à tout le moins, il y aurait une obligation pour le Parlement de réexaminer ce que je considère comme une loi manifestement mauvaise.

Le sénateur Al Zaibak : Merci.

[Français]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse à madame la juge, ou ancienne juge... Excusez-moi, je ne sais pas quel titre vous donner exactement.

Me Deschamps : Je suis maintenant avocate.

Le sénateur Carignan : Avocate. Je vais donc vous appeler « maître ».

Me Deschamps : Oui.

Senator Carignan: Isn't it odd that the government wants to transfer sexual abuse cases to the civilian courts, when there are a lot of problems with delays, unlike the military justice system, which is much more efficient? It would therefore be advantageous for both the victim and the accused. In fact, when someone isn't guilty, they hope for a speedy decision.

In 2020, a report on rebuilding trust, entitled *Rebâtir la confiance*, came out in Quebec, and it contained 190 recommendations for improving the judicial system, because victims had lost trust.

Isn't it unusual to send military cases to the civilian system, where an effort is under way to rebuild trust? It seems to me we're going in circles.

Ms. Deschamps: To a certain extent, I think it's good to have the more serious cases handled by civilian courts. It's like when you go to the hospital — at least in Quebec — when it's a serious issue, you're taken care of.

Civilian justice has a lot of experience with serious sexual assault cases. My biggest issue lies with sexual assault cases that are less severe. In fact, when I wrote my report — and I have no reason to believe things are different now — at least 50% of all cases of sexual assault were already being dealt with in the civilian justice system.

For example, all intimate partner and domestic violence cases are already dealt with in the civilian justice system. Also, if I remember correctly, whenever a victim was not in the Armed Forces, the case was dealt with by the civilian justice system. Currently, it's a hybrid system, since both systems have jurisdiction. What the bill does is transfer all jurisdiction to the civilian justice system for almost all offences of a sexual nature.

This transfer to the civilian system is not entirely out of the ordinary, at least not for serious offences.

My main concern is for less serious offences. For example, consider a situation where someone supposedly touches a person's buttock or breast by accident. If it happens once, twice or three times, that's no longer an accident. However, when it's not punished, such behaviour leads to a very dangerous slippery slope.

Senator Carignan: Mr. Fowler, in Quebec, the recommendations in the *Rebâtir la confiance* report included the creation of a specialized court to deal with sexual assault cases, which was established in 2025. Could this kind of improvement be made in the military system, while keeping the cases within the military system?

Le sénateur Carignan : N'est-il pas incongru que l'on veuille envoyer les dossiers de violence sexuelle au civil, alors qu'on a beaucoup de problèmes de délais à ce niveau, contrairement au système de justice militaire, qui est beaucoup plus efficace? Il y aurait donc un avantage pour la victime ainsi que pour l'accusé; en effet, lorsqu'on est non coupable, on espère un jugement rapide.

En 2020 — au Québec, en tout cas —, il y a eu un rapport intitulé *Rebâtir la confiance*, où l'on énonçait 190 recommandations en vue d'améliorer le système judiciaire parce que les victimes n'avaient pas confiance.

Donc, n'est-il pas incongru que l'on prenne les dossiers militaires pour les envoyer au civil, où l'on essaie justement de rebâtir la confiance? Il me semble qu'on tourne en rond.

Me Deschamps : Jusqu'à un certain point, je crois qu'il est bien que les dossiers plus graves soient traités au civil. C'est un peu comme lorsqu'on va à l'hôpital, du moins au Québec. Si c'est pour quelque chose de grave, on est pris en charge.

La justice civile a beaucoup d'expérience dans les agressions sexuelles de nature grave. Mon plus gros problème se situe sur le plan des agressions civiles de moins grande gravité. En fait, quand j'ai rédigé mon rapport — et je n'ai aucune raison de croire que c'est différent maintenant —, il y avait déjà au moins 50 % des dossiers d'agression à connotation sexuelle qui étaient traités par le système de justice civile.

Par exemple, toutes les affaires matrimoniales et de violence conjugale sont déjà traitées dans le système de justice civile. Aussi, si ma mémoire est bonne, chaque fois qu'une victime n'était pas une militaire, l'affaire était traitée dans le système de justice civile. Actuellement, cela se fait de manière hybride, car les deux systèmes ont compétence. Ce que fait le projet de loi, c'est transférer la totalité de la compétence à la justice civile, et ce, pour à peu près toutes les infractions de nature sexuelle.

Or, le transfert au système de justice civile n'est pas une anomalie complète. En tout cas, ça ne l'est pas pour ce qui est des infractions graves.

Ma grande réserve a trait aux infractions de nature moins grave. Par exemple, prenez une tape sur une fesse ou un sein effleuré soi-disant accidentellement : si cela arrive une fois, deux fois ou trois fois, ce ne sont plus des accidents. Cependant, quand ils ne sont pas punis, ces comportements mènent vers une pente de gravité qui est très dangereuse.

Le sénateur Carignan : Monsieur Fowler, au Québec, dans les recommandations du rapport *Rebâtir la confiance*, il y avait la création d'un tribunal spécialisé pour traiter des cas d'agression sexuelle qui a été instauré depuis 2025. Est-ce le genre d'amélioration qui pourrait être apportée dans le système militaire, tout en gardant les dossiers dans le système militaire?

LCol. Fowler: Thank you, senator. I'd like to answer in English.

Senator Carignan: Go ahead.

[English]

LCol. Fowler: In fact, there was a recommendation by the Honourable Morris J. Fish with respect to the judiciary and creating a specialized judiciary within the Federal Court system that would encompass not only judges for courts martial but also judges who would preside over a number of administrative processes, and those are the things Ms. Deschamps is referring to with respect to these lower-level matters. There are certain lower-level matters that will not be dealt with in the criminal justice system. They may not even be dealt with in the Code of Service Discipline, particularly for repeated conduct. Those would be dealt with in administrative matters. If we're talking about the sort of legislation I would want to see to improve not just the Code of Service Discipline but also the administration of the affairs of the Canadian Forces, the creation of a specialized judiciary that deals with not just the Code of Service Discipline but also the administration of the affairs of the Canadian Forces writ large would be an improvement.

I regularly find myself before the Federal Court, arguing applications for judicial review that deal with both administrative matters and Code of Service Discipline matters, and it is a bit like playing roulette to find a judge who understands the Canadian Forces. Sometimes, I've been fortunate. I've had a Federal Court judge who also sits on the Court Martial Appeal Court of Canada and who understands the Code of Service Discipline, so if we're talking about specialized courts, rather than unloading a burden on provincial courts, which are already stressed, how about we improve the military judiciary and the judiciary that deals with the Canadian Armed Forces?

Senator Cardozo: Thank you both for being here. My question is for both our witnesses, but I'll start with you, Madam Justice Deschamps.

If I can go back to the beginning of the discussion, not just today but overall, why do we have a military justice system in the first place, and is it your conclusion in your presentation today that the military justice system is somehow less capable of dealing with sexual misconduct? Is that the premise of the bill?

Ms. Deschamps: Yes, for cases that are more severe, I think that the military justice system is less prepared, just due to the sheer number of them and all the processes within the military. The witnesses keep moving. The victims are not necessarily in the same places, so moving people around the country does not

Lcol Fowler : Merci, sénateur. J'aimerais répondre en anglais.

Le sénateur Carignan : Allez-y.

[Traduction]

Lcol Fowler : En fait, l'honorable Morris J. Fish avait formulé une recommandation concernant la magistrature, soit la création, au sein de la Cour fédérale, d'un appareil judiciaire spécialisé qui regrouperait non seulement les juges devant présider les cours martiales, mais aussi ceux qui seraient chargés d'un ensemble de processus administratifs. Ce sont précisément les dossiers de moindre envergure auxquels Me Deschamps fait référence. Il existe certains dossiers de moindre envergure qui ne seront pas traités dans le système de justice pénale. Ils ne le seront peut-être même pas dans le Code de discipline militaire, surtout en ce qui concerne les comportements répétés. Ces dossiers seraient alors traités dans le cadre de processus administratifs. Si l'on parle du type de législation que je souhaiterais voir pour améliorer non seulement le Code de discipline militaire, mais aussi l'administration des affaires des Forces armées canadiennes, la création d'une instance judiciaire spécialisée, appelée à se prononcer tant sur le Code de discipline militaire que sur l'administration des affaires des Forces armées canadiennes, constituerait une amélioration.

Je suis fréquemment appelé à me présenter devant la Cour fédérale, où je plaide des demandes de contrôle judiciaire portant aussi bien sur des questions administratives que sur des questions liées au Code de discipline militaire, et c'est un peu comme jouer à la roulette pour tomber sur un juge qui connaît bien les Forces armées canadiennes. Parfois, j'ai eu de la chance : j'ai comparu devant un juge de la Cour fédérale qui siège également à la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et qui comprend le Code de discipline militaire. Alors, si l'on parle de tribunaux spécialisés, plutôt que de transférer ce fardeau aux tribunaux provinciaux, qui sont déjà sous pression, pourquoi ne pas améliorer la magistrature militaire et celle qui traite des affaires des Forces armées canadiennes?

Le sénateur Cardozo : Merci à vous deux d'être ici. Ma question s'adresse à nos deux témoins, mais je commencerai par vous, madame la juge Deschamps.

Si je peux revenir au début de la discussion, pas seulement celle d'aujourd'hui, mais de façon générale, pourquoi avons-nous un système de justice militaire en premier lieu, et en êtes-vous arrivée à la conclusion que le système de justice militaire est en quelque sorte moins apte à traiter les cas d'inconduite sexuelle? Est-ce là la prémisse du projet de loi?

Me Deschamps : Oui, pour les cas qui sont plus graves, je pense que le système de justice militaire est moins préparé, simplement en raison du nombre de cas et de l'ensemble des processus au sein de l'armée. Les témoins se déplacent sans cesse. Les victimes ne se trouvent pas nécessairement aux

make the process easier. However, in the civil justice system, they have a larger number. They can call witnesses, and they're always at one location. The witnesses are not necessarily in the same location, but the justices are. They get to hear many more cases in a year.

I just recall processes that were in place in 2015. They had a system of investigation where they had developed specialized investigators. But this team was so small that they had to be flown across the country in order to be able to cover all the cases.

In the civilian justice system, the numbers are higher, so they get to develop more expertise.

Senator Cardozo: Is there any sense that the military justice system, in any way, protects its own and isn't as tough on them as they should be?

Ms. Deschamps: This is an observation that I made in my report at the time. I don't want to say that nothing has changed because I have not been there, and I know that a lot of effort has been put into changing the culture, but this is an observation I made in 2015.

Senator Cardozo: Thank you.

Could you comment on the same thing, Lieutenant-Colonel?

LCol. Fowler: This committee is going to hear from Colonel Dylan Kerr and Colonel Nooral Ahmed, director of military prosecutions and director of defence counsel services, respectively. They are in a better position to explain everything they've done to improve their systems since Ms. Deschamps wrote her report ten years ago. You'll also hear from the Canadian Forces Provost Marshal, who will talk about changes to military policing, and I will leave it to them.

I would suggest there have been significant improvements since Madam Deschamps wrote her report. On top of that, I would also suggest that when people suggest that the Canadian Forces go easy on their own members when it comes to sexual misconduct, I will be blunt. I don't know what they're talking about when they say that because, from my perspective, I have seen people accused across the rank spectrum from private to general and admiral, and I've represented people from private to admiral. I've seen the Canadian Forces come down on those people like a tonne of bricks, often, in a procedurally unfair fashion, certainly in an unreasonable fashion.

mêmes endroits, et le fait de déplacer les gens à l'autre bout du pays ne facilite pas le processus. Cependant, dans le système de justice civil, les tribunaux disposent d'un plus grand nombre de juges. Ils peuvent convoquer des témoins, et les juges, eux, demeurent toujours au même endroit. Les témoins ne sont pas nécessairement au même endroit, mais les juges, oui. Ils entendent donc un nombre beaucoup plus élevé de causes au cours d'une année.

Je rappelle simplement des processus qui étaient en place en 2015. On avait mis en place un système d'enquête muni d'une équipe d'enquêteurs spécialisés. Mais l'équipe était si petite que les enquêteurs ont dû être déplacés à l'autre bout du pays pour pouvoir couvrir l'ensemble des causes.

Dans le système de justice civil, le volume de dossiers est plus élevé, ce qui leur permet de former davantage d'experts.

Le sénateur Cardozo : Y a-t-il, d'une manière ou d'une autre, l'impression que le système de justice militaire protège les siens et n'est pas aussi sévère qu'il devrait l'être?

Me Deschamps : C'est une observation que j'ai formulée dans mon rapport à l'époque. Je ne veux pas dire que rien n'a changé, parce que je n'étais pas là, et je sais que beaucoup d'efforts ont été consacrés pour changer la culture, mais c'est une observation que j'avais faite en 2015.

Le sénateur Cardozo : Merci.

Pourriez-vous vous prononcer sur la même question, lieutenant-colonel?

Lcol Fowler : Le comité entendra les témoignages du colonel Dylan Kerr et du colonel Nooral Ahmed, respectivement directeur des poursuites militaires et directeur du service d'avocats de la défense. Ils sont mieux placés que moi pour expliquer tout ce qu'ils ont fait pour améliorer leurs systèmes depuis que Me Deschamps a rédigé son rapport il y a 10 ans. Vous entendrez également le témoignage du grand Prévôt des Forces canadiennes, qui discutera des changements adoptés au sein de la police militaire. Je leur laisserai le soin de commenter cette question.

Je dirais toutefois que des améliorations importantes ont été apportées depuis que Me Deschamps a rédigé son rapport. De plus, j'ajouterais que lorsque des personnes disent que les Forces canadiennes se montrent indulgentes envers leurs propres membres en matière d'inconduite sexuelle, je serai franc : je ne sais pas d'où ils tirent cette information, car, de mon point de vue, j'ai vu des personnes accusées à tous les niveaux de grade, du soldat au général et à l'amiral, et j'ai représenté des personnes allant du soldat jusqu'à l'amiral. J'ai vu les Forces canadiennes s'abattre sur ces personnes comme une tonne de briques, souvent d'une manière injuste sur le plan procédural, et certainement d'une manière déraisonnable.

Back in 2019 to 2022, people of all ranks in the Canadian Forces were being denied the right to elect trial by court martial when charged under section 129, and they were doing so, I would state very clearly, based on the advice of the Office of the Judge Advocate General. That was found by the Federal Court not just to be incorrect — that's a high threshold — but also to be unreasonable, which is a deferential level.

When people suggest people are not being dealt with sufficiently severely in the Canadian Forces, I don't see that. I see the opposite. I see an abuse of power, particularly when they are using administrative processes, not the Code of Service Discipline. That's what's going to happen when you start outsourcing discipline to the civilian criminal justice system. The chain of command will fill that gap — because they can't use the Code of Service Discipline — with administrative processes, and they will do so in an unfair and unreasonable fashion.

I will make a lot of money off of that. I'm going to be blunt: I'll have people knocking down my door to represent them. I would prefer not to be in that position. I would prefer that the Canadian Forces have the tools to deal with these matters fairly, reasonably and in a timely fashion, which is what they have now.

Thank you, senator.

Senator Cardozo: If that were the case, we wouldn't have a problem today.

LCol. Fowler: But I would suggest that the problem has been exaggerated in the same way that certain members of Parliament have suggested that Madam Justice Arbour interviewed 14,000 people when she clearly did not. It's being exaggerated.

Are there going to be —

The Chair: I'm afraid I have to pull that for now, but thank you very much. It's appreciated.

Senator Patterson: Ms. Deschamps, thank you so much for the work you did in 2015 with your report. It was a catalyst that put the Canadian Armed Forces — I was going to say “on alert” — on a path to where we are today with the ongoing changes, so I wanted to thank you for that.

I would like to come back to your recommendation about taking a cautious approach — time-limited, et cetera. At the end of the day, we do not want to cause more harm, particularly to those who have been victimized in the system.

De 2019 à 2022, des membres des Forces canadiennes de tous les grades se sont vu refuser le droit d'opter pour un procès devant la cour martiale lorsqu'ils étaient accusés en vertu de l'article 129, et cette décision relevait — très clairement, je dirais — du Cabinet du juge-avocat général. La Cour fédérale a jugé que cette pratique était non seulement incorrecte — ce qui constitue un seuil élevé — mais également déraisonnable, ce qui correspond à un niveau qui fait appel à la déférence.

Lorsque les gens laissent entendre que les membres ne sont pas traités assez sévèrement au sein des Forces canadiennes, je ne vois pas ce qu'ils veulent dire. Je vois le contraire. Je vois un abus de pouvoir, en particulier lorsqu'on utilise des processus administratifs, au lieu du Code de discipline militaire. Et c'est ce qui se produira lorsque vous commencerez à externaliser les mesures disciplinaires vers le système de justice pénale civil. La chaîne de commandement comblera ce vide — puisqu'elle ne peut pas utiliser le Code de discipline militaire — au moyen de processus administratifs, et elle le fera de manière injuste et déraisonnable.

Cela me fera gagner beaucoup d'argent. Je serai franc : les gens vont se bousculer à ma porte pour que je les représente. Je préférerais ne pas me retrouver dans cette position. Je préférerais que les Forces canadiennes disposent des outils nécessaires pour traiter ces dossiers de façon équitable, raisonnable et opportune, comme c'est le cas actuellement.

Merci, monsieur le sénateur.

Le sénateur Cardozo : Si tel était le cas, nous n'aurions pas de problème aujourd'hui.

Lcol Fowler : Mais je dirais que le problème a été exagéré, un peu comme lorsque certains députés ont laissé entendre que madame la juge Arbour avait interrogé 14 000 personnes alors que ce n'était manifestement pas le cas. On a exagéré la situation.

Y aura-t-il...

La présidente : Je crains de devoir vous interrompre pour l'instant, mais merci beaucoup.

La sénatrice Patterson : Madame Deschamps, nous vous remercions infiniment du travail que vous avez accompli en 2015 avec votre rapport. Il a servi de catalyseur qui a mis les Forces armées canadiennes — j'allais dire « en état d'alerte » — sur la voie qui nous mène aujourd'hui aux changements en cours. Je tenais à vous en remercier.

J'aimerais revenir sur votre recommandation concernant l'adoption d'une approche prudente et limitée dans le temps, etc. En fin de compte, nous ne voulons pas causer plus de préjudices, particulièrement pour les personnes qui ont été victimisées dans le système.

Please, are you able to expand on that? What would that look like to you in terms of the accountability of the political class, who are ultimately responsible and accountable for this, and how can it better protect victims? Thank you.

Ms. Deschamps: More precisely, a sunset clause would mean that you have to have in place a mechanism to collect data. That means that people still have a place where they can go in order to file a complaint. That might mean not just going outside to the civilian system; that might mean that there has to be some kind of mechanism where people can go in confidence and lodge a complaint.

Once you collect the data, then, after so many years — it can be four or five years — you see how many of those complaints have been pursued, how many have been resolved, how the victim was cared for and protected, if there were any sanctions made, et cetera.

The basis of a good sunset clause, in order for the government to be able to assess it, has to be based on data collection. Then, at the end of the period, there is a mechanism so that people will assess the data and be able to make a recommendation as to whether the transfer will be pursued.

Senator Patterson: Thank you.

Lieutenant-Colonel Fowler, this one is for you. You talked about how — and I may have to agree with you — sexual misconduct, non-criminal in nature, is not being overlooked; it has been a unique experience, to say the least.

Within the military justice system, especially on the defence side, what currently exists? If I remember correctly, there were a number of papers out there on the civilian and military side that said that the lack of proper defence usually ends up in conviction. What is it that is different that we will be losing in the military justice system to begin with? Also, I would like to know what your recommendations would be as we transfer into the civilian sector in order to ensure that we actually serve justice to all people.

LCol. Fowler: Senator, you're talking about access to justice. Right now, under the Code of Service Discipline, if a member of the Canadian Forces is charged with a service offence, they are represented free of charge by the outstanding counsel at Defence Counsel Services. As I said, they are outstanding counsel. I have mentioned some of them before, and I'll mention them again: Commander Brent Walden and Major Francesca Ferguson are outstanding counsel. They perform that service free of charge. That is a service that costs tens of thousands of dollars.

Pourriez-vous s'il vous plaît nous en dire plus à ce sujet? À quoi cela ressemblerait-il, selon vous, en ce qui concerne la responsabilisation de la classe politique, qui est ultimement responsable, et comment cela pourrait-il mieux protéger les victimes? Je vous remercie.

Me Deschamps : Plus précisément, une disposition de temporarisation signifierait qu'il faut mettre en place un mécanisme de collecte de données. Cela signifie que les gens ont toujours accès à un endroit où ils peuvent déposer une plainte. Cela pourrait signifier non seulement de s'adresser au système de justice civil, mais aussi qu'il faut mettre en place un mécanisme permettant aux gens de se présenter en toute confiance pour déposer une plainte.

Une fois que l'on a recueilli les données, ensuite, après tant d'années — cela pourrait être quatre ou cinq années —, on évalue le nombre de plaintes auxquelles on a donné suite, le nombre de plaintes qui ont été réglées, et si l'on a pris en charge et protégé la victime, si des sanctions ont été imposées, et cetera.

Pour qu'une clause de temporarisation soit efficace et puisse être évaluée par le gouvernement, elle doit reposer sur la collecte de données. Ensuite, à la fin de la période, il y aura un mécanisme qui permettra aux personnes d'évaluer les données et de formuler une recommandation quant à la possibilité de poursuivre le transfert.

La sénatrice Patterson : Merci.

Lieutenant-colonel Fowler, cette question s'adresse à vous. Vous avez dit que — et je vais peut-être devoir vous donner raison — l'inconduite sexuelle, qui ne relève pas du droit pénal, n'est pas laissée de côté; elle a été une expérience pour le moins singulière.

Dans le système de justice militaire, surtout du côté de la défense, qu'est-ce qui existe actuellement? Si je me souviens bien, plusieurs études, dans le domaine tant civil que militaire, indiquaient que l'absence d'une défense adéquate aboutissait généralement à une déclaration de culpabilité. Qu'est-ce qui est différent au départ dans le système de justice militaire que nous risquons de perdre? J'aimerais également connaître vos recommandations concernant notre transition vers le secteur civil, afin de garantir que nous rendions véritablement justice à tous.

Lcol Fowler : Madame la sénatrice, vous parlez de l'accès à la justice. Actuellement, dans le cadre du Code de discipline militaire, si un membre des Forces canadiennes est accusé d'avoir commis une infraction d'ordre militaire, il est représenté gratuitement par un excellent avocat des services d'avocats de la défense. Comme je l'ai dit, ce sont des avocats remarquables. J'ai mentionné certains d'entre eux plus tôt, et je les mentionnerai encore une fois : le commandant Brent Walden et la majeure Francesca Ferguson sont des avocats remarquables. Ils

When these charges — and we're presently seeing this — are being laid in the civilian justice system, members of the Canadian Forces have to pay for their counsel themselves. If you are a major-general, you can afford top-notch counsel. If you are a lieutenant-general, you can afford big-name defence counsel. If you are a corporal, you cannot.

However, you are also not eligible for Legal Aid in most, if not all, provinces of Canada. If you look at most thresholds for Legal Aid, it's between \$25,000 and \$50,000. A corporal makes far more than that — even a brand new base-level corporal. They won't be eligible for Legal Aid, which means they have to pay out of pocket, even though they can't afford it.

That's a big change, and they will lose access to justice.

One of the things I have suggested before is that perhaps the conviction rate in the military justice system is a bit lower than the civilian justice system because members of the Canadian Forces have better access to justice. If we are going to shift all criminal prosecutions to the civilian criminal justice regime, then I would suggest that, for those women and men who put their lives on the line for this country, we need to have in place some form of Legal Aid funded at the federal level instead of the provincial level because they are going to lose representation from Defence Counsel Services when we do this.

That is a big factor. When they are charged with these offences, we are going to lose soldiers, sailors and aircrew who are not going to be available to do their jobs when they are charged. If they are facing criminal charges, they are not going to be given primary tasks; they will be put to the side.

The Chair: Thank you very much. We appreciate that.

[*Translation*]

Senator Henkel: Thank you for being here, Ms. Deschamps and Mr. Fowler. This is a very important topic for me.

My first question is for you, Madam Justice Deschamps. When you issued your report in 2015, you described a toxic environment. Eleven years later, the parliamentary debate mainly concerns the jurisdiction of the courts. In your opinion, are the

fournissent ce service gratuitement. C'est un service qui coûte des dizaines de milliers de dollars.

Quand ces accusations — et nous constatons cela actuellement — sont portées dans le système de justice civil, les membres des Forces canadiennes doivent payer leur avocat eux-mêmes. Si vous êtes un major-général, vous avez les moyens de retenir les services d'un avocat de premier ordre. Si vous êtes un lieutenant-général, vous avez les moyens de retenir les services d'un avocat de la défense de renom. Si vous êtes caporal, vous ne le pouvez pas.

Cependant, vous n'êtes pas non plus admissible à l'aide juridique dans la plupart, voire l'ensemble, des provinces du Canada. Si on regarde la plupart des plafonds fixés pour l'aide juridique, on constate qu'ils se situent entre 25 000 \$ et 50 000 \$. Un caporal gagne bien plus que cela, même un caporal tout juste promu au grade de base. Il ne sera pas admissible à l'aide juridique, ce qui signifie qu'il devra payer l'avocat de sa poche, même s'il n'a pas les moyens de le faire.

C'est un changement important, et ces militaires perdront l'accès à la justice.

Une des choses que j'ai déjà évoquées, c'est que le taux de déclarations de culpabilité du système de justice militaire est peut-être légèrement inférieur à celui du système de justice civil, parce que les membres des Forces canadiennes ont un meilleur accès à la justice. Si l'on veut transférer toutes les poursuites pénales vers le système pénal civil, je proposerais alors que, en ce qui concerne les femmes et les hommes qui mettent leur vie en jeu pour le pays, il faut mettre en place une certaine forme d'aide juridique financée au palier fédéral, plutôt qu'au palier provincial, parce qu'ils ne bénéficieraient plus des services d'avocats de la défense si nous faisons cela.

C'est un facteur important. Quand ils sont accusés de commettre ces infractions, nous allons perdre des soldats, des marins et des membres d'équipage, qui ne seront pas disponibles pour faire leur travail au moment où ils font l'objet d'accusations. S'ils font l'objet d'accusations criminelles, on ne leur confèrera pas de tâches principales; ils seront laissés de côté.

La présidente : Merci beaucoup. Nous comprenons.

[*Français*]

La sénatrice Henkel : Merci d'être présents, madame Deschamps et monsieur Fowler. C'est un sujet qui me touche beaucoup.

Madame la juge Deschamps, c'est à vous que ma première question va s'adresser. Lorsque vous avez remis votre rapport en 2015, vous décriviez un environnement empoisonné. Onze ans plus tard, le débat parlementaire porte surtout sur la

main obstacles to the safety and trust of Armed Forces members today legal or cultural?

Ms. Deschamps: I've already stated that I haven't been part of a recent investigation in the past 10 years. I didn't follow up on my recommendations. It would be inappropriate for me to talk about how the culture has changed, but I clearly remember telling a group of 25 generals I was presenting my report to that it would take a generation to change. A generation is now considered to be less than 25 years, but I told them it would take about 25 years to completely change the culture.

It's been 10 years. We now have a woman as Chief of the Defence Staff. In my report, I stressed the importance of appointing women to leadership positions. I see that some steps are being taken. I hope that the sexualized culture I observed is changing as well, but that won't happen overnight.

Senator Henkel: My next question is for Mr. Fowler.

The bill provides that sexual offences committed in Canada will now fall under the civilian system — that's the intent of it — while those committed during operations abroad will continue to be handled mainly within the military system.

How do you explain the different approach?

[English]

LCol. Fowler: That's part of the problem. Technically, there is jurisdiction under the Criminal Code to prosecute members of the Canadian Forces before civil court for offences that arise outside Canada. That has been done in a couple of recent discrete cases involving the Canadian Forces recently, including in Kingston.

There is a lack of logic in suggesting that the military justice system is fit for purpose for offences arising outside Canada, but it's not fit for purpose for offences arising inside. It boggles the mind.

One of the reasons why they want to maintain that jurisdiction is because it's difficult to prosecute such matters using civil courts because of the unpredictability of what happens outside Canada. What you will probably hear from the Judge Advocate General is that they need to maintain the capacity to conduct a court martial outside Canada, much as we did back in World War II.

I question whether that is ever going to happen. When people are charged with criminal offences when they are serving outside of Canada, one of the first things that happens is they are

compétence des tribunaux. Selon vous, les principaux obstacles à la sécurité et à la confiance des membres des forces sont-ils aujourd'hui juridiques ou culturels?

Me Deschamps : J'ai déjà mentionné que je n'ai pas participé à une enquête récente dans les 10 dernières années. Je n'ai pas fait le suivi de mes recommandations. Ce serait inapproprié de ma part de me prononcer sur l'évolution de la culture, mais je me souviens très vivement d'avoir dit, à une assemblée de 25 généraux à qui je présentais mon rapport, que cela prendrait une génération. Une génération, on considère maintenant que c'est plus court que 25 ans, mais je leur ai dit que cela prendrait 25 ans environ avant de changer complètement la culture.

Dix ans ont passé. Nous avons maintenant une cheffe d'état-major féminine. Dans mon rapport, j'avais insisté pour que le leadership féminin soit promu. Je vois que l'on fait certains pas. J'ose espérer que, en ce qui concerne la culture de sexualisation que j'ai observée, il y a aussi des changements, mais cela ne se fera pas du jour au lendemain.

La sénatrice Henkel : Ma prochaine question s'adresse à M. Fowler.

Le projet de loi prévoit que les infractions sexuelles commises au Canada relèveront désormais du système civil — c'est ce qu'il souhaite faire —, tandis que celles commises lors d'opérations à l'étranger resteront largement traitées dans le système militaire.

Comment expliquez-vous cette différente approche?

[Traduction]

Lcol Fowler : Cela fait partie du problème. Techniquement, le Code criminel prévoit la compétence pour engager des poursuites contre des membres des Forces canadiennes devant un tribunal civil pour des infractions commises à l'étranger. Cela a été fait dans deux ou trois affaires distinctes impliquant les Forces canadiennes récemment, y compris à Kingston.

Il est illogique d'affirmer que le système de justice militaire est adapté aux infractions commises à l'étranger, mais qu'il n'est pas adapté pour les infractions commises au Canada. C'est inconcevable.

L'une des raisons pour lesquelles ils veulent maintenir cette compétence, c'est parce qu'il est difficile d'intenter des poursuites dans de telles affaires en saisissant les tribunaux civils, en raison de l'imprévisibilité de ce qui peut se passer à l'extérieur du Canada. Ce que le juge-avocat général dira probablement, c'est qu'il faut maintenir la capacité de tenir une cour martiale à l'étranger, comme nous l'avions fait pendant la Seconde Guerre mondiale.

Je me demande si cela arrivera un jour. Quand des personnes sont accusées d'avoir commis des infractions criminelles quand elles sont en poste à l'étranger, l'une des premières choses qui

repatriated back to Canada. Most deployments take between 12 to 16 months. Courts martial are not convened within six months. The courts martial are conducted back here in Canada.

I question whether that is even necessary. The reason that's being maintained is for that flexibility, but it undermines the central premise of this proposed legislation, which is the military justice system isn't fit for purpose, and people don't have confidence in it. If they don't have confidence in it when it happens in Canada, why would they have confidence when the allegations arise outside of Canada? How are the chain of command, military prosecutors, defence counsel, military judges and military police supposed to improve their capacity and ability if you're going to take away two thirds or three quarters of the circumstances when they would exercise those powers?

The Chair: Thank you very much.

Senator Yussuff: Thank you to both witnesses for being here.

I'm trying to get my head around what we're asked to determine given the history of the Canadian military and processes to bring justice to victims of sexual violence in the military.

I'm more confused now than when we started this process. I say that out of respect because I know the folks who have tried to craft it; Justice Arbour, her report. The report was supposed to give us some sense of direction as to how we can improve the system. Let me start back, maybe at the first instances.

If the culture in the military is not the primary objective in changing attitudes and behaviour, aren't we trying to deal with the symptoms of the culture after the fact, rather than, if you join the military, these are the contexts in which we expect you to conduct yourself? Why is it that we have to wait until they violate the principles of their recruitment in joining the Canadian military to figure out how we are going to solve it?

My second question I will ask to go with that: Prior to the system that is being now asked to be put back into place, exclusive jurisdiction was also under civilian authority before 1998. Was the remedy any better before 1998 than we are today? We're going back to the system, supposedly.

I will end with this last point and get you to comment because your observation is important. The civilian system is not exactly perfect if you ask many women in this country. They will tell you that while it is the justice system, they would argue that it

arrivent est qu'elles sont rapatriées au Canada. La plupart des déploiements durent entre 12 à 16 mois. Une cour martiale n'est pas convoquée dans les six mois. Les cours martiales sont convoquées ici, au Canada.

Je me demande si cela est même nécessaire. La raison pour laquelle on maintient cela, c'est pour préserver cette flexibilité, mais cela va à l'encontre du principe fondamental de ce projet de loi, à savoir que le système de justice militaire n'est pas adapté à sa mission et que les gens n'ont pas confiance en lui. Si les gens n'ont pas confiance en ce système lorsqu'il s'agit d'infractions commises au Canada, pourquoi auraient-ils confiance lorsque les allégations concernent des faits survenus à l'étranger? Comment la chaîne de commandement, les procureurs militaires, les avocats de la défense, les juges militaires et la police militaire sont-ils censés améliorer leurs capacités si on supprime les deux tiers ou les trois quarts des situations dans lesquelles ils pourraient exercer ces pouvoirs?

La présidente : Merci beaucoup.

Le sénateur Yussuff : Merci aux deux témoins de leur présence.

J'essaie de comprendre ce que l'on nous demande de déterminer, compte tenu de l'histoire des Forces armées canadiennes et des processus visant à rendre justice aux victimes de violence sexuelle dans les forces armées.

Je suis encore plus perplexe aujourd'hui qu'au début de ce processus. Je le dis par respect, car je connais les personnes qui ont essayé de le mettre au point, la juge Arbour, son rapport. Le rapport était censé nous donner une idée de la marche à suivre pour améliorer le système. Je vais reprendre depuis le début, peut-être par les premiers éléments.

Si la culture dans les forces militaires n'est pas le principal objectif lorsqu'il s'agit de changer les mentalités et les comportements, ne cherche-t-on pas plutôt à traiter les symptômes de cette culture a posteriori, au lieu de définir, dès l'entrée en service, les cadres dans lesquels ont attendu des militaires qu'ils se comportent? Pourquoi doit-on attendre qu'ils violent les principes qui sous-tendent leur recrutement, lorsqu'ils rejoignent les Forces canadiennes pour trouver comment on va s'y prendre?

La deuxième question que je poserai est la suivante : avant la mise en place du système qu'on nous demande aujourd'hui de remettre en place, la compétence exclusive relevait également des autorités civiles avant 1998. Les recours étaient-ils meilleurs avant 1998 qu'ils ne le sont aujourd'hui? On revient supposément à ce système.

Je terminerai par ce dernier point et je vous demanderai de commenter, parce que votre observation est importante. Le système civil n'est pas tout à fait parfait, si l'on en croit de nombreuses femmes au Canada. Elles vous diront que, bien qu'il

hasn't served them in a profound way, especially when they are facing sexual violence in this country.

How are we to believe that we're putting something better in place that will serve women, whom we desperately need in the Canadian military, when the system itself seems to not give them what they are expecting?

LCol. Fowler: I'll answer, if I may, senator your second question first.

I agree. When I joined the Canadian Forces, which was prior to 1999, the jurisdiction over sexual offences, although it wasn't as comprehensive a list, sexual assault and the various types of sexual assault were with the civilian justice system. Several reports were done throughout the 1990s. We went through the same thing in the 1990s that we have gone through in the last decade when we said, "Look, the Canadian Forces aren't dealing with sexual misconduct because they don't have the tools. Let's give them the tools." Now we're just going back to the future, if you will, to a system that was unacceptable prior to Bill C-25.

I think the crux is what you have just said; that there is no perfect system. The military justice system will not be perfect. I will guarantee you it will not be a perfect justice system.

The civilian criminal justice system is not a perfect system. Our civil justice system is not a perfect system. It's important that we always try and improve that.

I don't think we're gaining anything. If anything, we're losing something. As Madam Deschamps said in her opening statement, if we want victims to be able to choose — and right now, technically, the first decision maker in the military justice system is the victim or complainant. They are the ones who decide, but for policy choices that have been made recently, whether they are going to turn to civilian police or military police. That is what precipitates whether it's going to be a military police investigation or a civilian police investigation. It gives them choice. My understanding of most justice systems is the more you give the participants choice, the better the system is, particularly when we're talking about victims.

To answer your first question, we have to remember that all of the systems we have for the governance of the Canadian Forces are holistic systems. They do not operate in isolation. They are not separate silos.

s'agisse du système de justice, elles estiment qu'il ne leur a pas vraiment été d'une grande aide, surtout lorsqu'elles sont victimes de violence sexuelle dans le pays.

Comment peut-on croire que nous mettons en place un système plus efficace au service des femmes, dont nous avons désespérément besoin dans les Forces armées canadiennes, alors que ce système lui-même ne semble pas leur offrir ce qu'elles attendent?

Lcol Fowler : Si vous me le permettez, monsieur le sénateur, je répondrai d'abord à votre deuxième question.

Je suis d'accord. Quand j'ai rejoint les Forces canadiennes, avant 1999, la compétence en matière d'infractions sexuelles, même si la liste n'était pas aussi exhaustive, les agressions sexuelles et leurs différentes formes relevaient de la justice civile. Plusieurs rapports ont été rédigés tout au long des années 1990. Nous avons vécu la même chose dans les années 1990 que ce que nous avons vécu au cours de la dernière décennie, lorsque nous avons dit « regardez, les Forces canadiennes ne s'attaquent pas aux cas d'inconduite sexuelle parce qu'elles ne disposent pas des outils nécessaires. Donnons-leur les outils. » Aujourd'hui, nous faisons, en quelque sorte, un retour vers le futur, si l'on peut dire, vers un système qui était inacceptable avant le projet de loi C-25.

Je pense que le nœud du problème réside dans ce que vous venez de dire : il n'existe pas de système parfait. Le système de justice militaire ne sera pas parfait. Je vous garantirai que ce ne sera pas un système de justice parfait.

Le système de justice pénale civil n'est pas un système parfait. Notre système de justice civil n'est pas un système parfait. Il est important que nous nous efforcions toujours d'améliorer cela.

Je ne pense pas que l'on y gagne quoi que ce soit. Au contraire, on y perd quelque chose. Comme Me Deschamps l'a dit dans sa déclaration préliminaire, si nous voulons que les victimes soient en mesure de choisir... et actuellement, techniquement, le premier décideur dans le système de justice militaire est la victime ou le plaignant. C'est à elles qu'il revient de décider, en dépit des choix stratégiques faits récemment, si elles vont faire appel à la police civile ou à la police militaire... c'est ce qui détermine si l'enquête sera menée par la police militaire ou la police civile. Elles ont le choix. D'après ce que je comprends de la plupart des systèmes judiciaires, plus on laisse le choix aux parties, plus le système est efficace, surtout quand on parle des victimes.

Pour répondre à votre première question, nous devons garder à l'esprit que tous les systèmes dont nous disposons pour la gouvernance des Forces canadiennes sont des systèmes holistiques. Ils ne fonctionnent pas de manière isolée. Ils ne fonctionnent pas en vase clos.

My nephew joined the Canadian Armed Forces a week ago, and he is going through basic military qualifications. There is a positive indoctrination process. Hopefully, positive for him. That is where we culturalize members with respect to the values and ethics of the Canadian Forces. Those are reinforced with the Code of Service Discipline, with leadership and with administrative measures. All of these things work together.

A question asked earlier was: What is the purpose of the Code of Service Discipline? The textbook answer is: To maintain the discipline, efficiency and morale of the Canadian Forces. That's said what the statute says. That's what it is there for.

It is not the only system that maintains the discipline, efficiency and morale of the Canadian Forces. Culturalization through training, culturalization through camaraderie, shared experiences and shared challenges, the use of administrative measures and the use of the Code of Service Discipline — all of these things contribute.

The Chair: I will have to cut you there.

LCol. Fowler: Understood.

The Chair: Thank you very much.

Senator Duncan has joined us. Welcome.

Senator Boehm: I would like to thank our witnesses for being with us today.

Lieutenant-Colonel Fowler, I listened carefully to your concerns. Given your concerns, particularly around accountability, how do you think the changes proposed by Bill C-11 will impact the much-needed recruitment and retention efforts currently under way in the Canadian Armed Forces? Indeed, how does this legislation impact the very culture it was meant to address?

LCol. Fowler: That's a huge question, senator.

Senator Boehm: I know.

LCol. Fowler: It's not going to improve recruiting and retention. Recruiting and retention are currently a problem.

If members of the Canadian Forces don't feel that they are going to be dealt with fairly and equitably — and I mean everybody across the spectrum: complainants, victims, witnesses, the accused or respondents in these matters — the systems that they have in place must serve all of them. If they don't feel they are being served — and, certainly, the accused aren't going to feel they are being served, and I rather suspect

Mon neveu s'est joint aux Forces armées canadiennes il y a une semaine, et il suit actuellement une formation militaire de base. Il y a un processus de formation positif. Positif pour lui, je l'espère. C'est là que nous sensibilisons les membres aux valeurs et à l'éthique des Forces canadiennes. Celles-ci sont renforcées par le Code de discipline militaire, par le leadership et par des mesures administratives. Tous ces éléments fonctionnent ensemble.

La question qui a été posée plus tôt est la suivante : quel est l'objectif du Code de discipline militaire? La réponse théorique est la suivante : maintenir la discipline, l'efficacité et la motivation des membres des Forces canadiennes. C'est ce que dit la loi. C'est à cela qu'il sert.

Ce n'est pas le seul système qui maintient la discipline, l'efficacité et la motivation des Forces canadiennes. L'intégration à la culture par la formation, la camaraderie, les expériences et les défis communs, le recours à des mesures administratives et au Code de discipline militaire... Toutes ces choses y contribuent.

La présidente : Je dois vous interrompre ici.

Lcol Fowler : Je comprends.

La présidente : Merci beaucoup.

La sénatrice Duncan s'est jointe à nous. Bienvenue.

Le sénateur Boehm : J'aimerais remercier les témoins d'être ici aujourd'hui.

Lieutenant-colonel Fowler, j'ai écouté attentivement vos préoccupations. Compte tenu de vos préoccupations, en particulier en ce qui concerne la responsabilisation, selon vous, quelles seront les répercussions des modifications proposées par le projet de loi C-11 sur les efforts indispensables de recrutement et de fidélisation actuellement en cours dans les Forces armées canadiennes? En fait, quelles sont les répercussions de ce projet de loi sur la culture même qu'il était censé traiter?

Lcol Fowler : C'est une énorme question, monsieur le sénateur.

Le sénateur Boehm : Je sais.

Lcol Fowler : Ces modifications n'amélioreront pas le recrutement et la fidélisation. Le recrutement et la fidélisation posent actuellement problème.

Si des membres des Forces canadiennes ont le sentiment qu'on ne les traitera pas de manière juste et équitable — je parle de tout le monde : les plaignants, les victimes, les témoins, les personnes accusées ou les intimés dans ces affaires —, les systèmes qu'ils ont mis en place doivent servir les intérêts de tout le monde. S'ils ont le sentiment de ne pas être pris en considération — et, sans aucun doute, les accusés auront ce sentiment, et je soupçonne

victims are going to be disappointed as well — it is not going to improve recruiting and retention.

Sorry, I have lost my train of thought. The second part of your question, senator?

Senator Boehm: The overall impact on the very culture that it was meant to address. I realize this is something you could maybe see over time. I don't know.

LCol. Fowler: It would take time. As Madam Deschamps said, if you're going to change a culture, it takes at least a generation.

If you're not holding leadership accountable for their failures, you're not going to change anything. If you're not empowering the leadership to hold their subordinates accountable and to do so in a fair and reasonable manner, then you're not going to achieve that.

The whole point is the entire machinery of the Canadian Forces is a complex machine, and all of these parts work together. What this legislation proposes to do is to yank out part of that part. They are going to yank out the catalytic converter, and they are going to expect the engine to run okay, and that's not going to happen.

Senator Dasko: Thank you, witnesses. Lieutenant Colonel Fowler, I have some questions for you. You are a critic of the legislation, but you said that you would suggest a sunset clause to deal with your concerns. As a critic of the legislation, what would you be looking for in this period of the sunset clause? What are the indicators, whatever the indicators are, that would give you data to say thumbs up or thumbs down to the continuation of the civilian system, shall we say.

What are we looking at, actually, timelines? That's my first question.

LCol. Fowler: Madam Deschamps has already indicated some of those indicators.

Senator Dasko: She did.

LCol. Fowler: We're going to track prosecutions and the outcomes of those prosecutions, but it's not just the outcomes but also the nature of the prosecutions, the nature and quality of the evidence that was presented, the nature and quality of the investigations that were conducted, who conducted the investigations because, as I have said before, we're going to see the military police continue to conduct investigations within that loophole.

plutôt que les victimes seront également déçues —, cela ne favorisera pas le recrutement ni la fidélisation.

Je m'excuse, j'ai perdu le fil. Quelle est la deuxième partie de votre question, monsieur le sénateur?

Le sénateur Boehm : L'impact général sur la culture même que le projet de loi était censé traiter. Je me rends compte que c'est quelque chose que l'on pourra peut-être remarquer avec le temps. Je ne sais pas.

Lcol Fowler : Cela prendrait du temps. Comme Me Deschamps l'a dit, pour changer une culture, il faut au moins une génération.

Si l'on ne tient pas les dirigeants responsables de leurs échecs, on ne changera rien. Si on ne donne pas aux dirigeants les moyens de demander des comptes à leurs subalternes, et ce, de manière équitable et raisonnable, on n'y parviendra pas.

Le fait est que l'ensemble des Forces canadiennes est une machine complexe, et que toutes ces pièces fonctionnent ensemble. Ce que ce projet de loi propose de faire, c'est de retirer une partie de ce mécanisme. On va retirer le convertisseur catalytique et s'attendre à ce que le moteur fonctionne correctement, mais cela ne se produira pas.

La sénatrice Dasko : Merci aux témoins. Lieutenant-colonel Fowler, j'ai quelques questions à vous poser. Vous vous opposez au projet de loi, mais vous avez dit que vous proposeriez une disposition de temporarisation pour répondre à vos préoccupations. En tant que critique du projet de loi, qu'espéreriez-vous voir durant la période visée par la disposition de temporarisation? Quels sont les indicateurs, quels qu'ils soient, qui vous fourniraient les données nécessaires pour vous prononcer en faveur ou contre le maintien du système civil, si l'on peut dire?

En fait, de quoi s'agit-il exactement, des délais? C'est ma première question.

Lcol Fowler : Me Deschamps a déjà mentionné certains de ces indicateurs.

La sénatrice Dasko : Oui.

Lcol Fowler : Nous allons suivre les poursuites judiciaires et leurs issues, mais ce ne sont pas seulement les issues qui nous intéressent, c'est aussi la nature de ces poursuites, la nature et la qualité des éléments de preuve qui ont été présentés, la nature et la qualité des enquêtes qui ont été menées, qui les a menées parce que, comme je l'ai dit plus tôt, la police militaire continuera de mener les enquêtes en profitant de cette faille.

We're going to have to examine how those investigations are transferred if they are transferred to civilian agencies. And that's going to require somebody who is going to be able to reach beyond just the federal level because we'll be talking about provinces and municipalities.

The single-most important factor with respect to the collection of the data is it has to be somebody who does not have a dog in the fight. It has to be somebody who is going to be objective and who doesn't have an interest in the outcome. It needs to be somebody who is going to conduct a comprehensive examination of all of those factors. The quality and nature of the investigation, the quality and nature of the prosecution and the quality and nature of the alternative measures that are used because there are going to be alternative measures used by the Canadian Forces.

Would anyone like to guess what the number one mechanism the Canadian Forces is using right now to deal with sexual misconduct is? It's compulsory release. That's the tool they're using to punish people. They are not using the Code of Service Discipline because those are being referred downtown and to the civilian justice system. They use an administrative review that leads to compulsory release. I have dealt with clients who have been the subject of an investigation by the military police for alleged sexual misconduct, started an administrative review process, they were kicked out and then the investigation was concluded and no charges were laid because it served its purpose: the administrative mechanism.

Those are things that must be tracked. It can't be just the prosecutions in the civilian justice system. It can't just be criminal or Code of Service Discipline prosecutions. It has to extend to the administrative mechanisms used by the Canadian Forces to deal with these allegations and to examine how they are being dealt with because we don't have visibility on that.

Another thing we should be examining is access to justice. Whether these members of the Canadian Armed Forces are being represented by counsel, or if they are not being represented by counsel, and the extent to which counsel are permitted to represent them, because I'll tell you right now, when it comes to summary hearings under the Code of Service Discipline, the Canadian Armed Forces chain of command routinely refuses to let legal counsel like myself attend or participate in those summary hearings. These are all things that will have to be investigated and tracked as part that have a sunset clause.

Nous continuerons d'examiner comment ces enquêtes sont transférées, si elles sont transférées aux organismes civils. Et cela exigera une personne capable d'aller au-delà du palier fédéral, car il sera question des provinces et des municipalités.

Le facteur le plus important en matière de collecte de données est que celle-ci doit être effectuée par une personne qui n'a aucun intérêt direct dans l'affaire. Il faut que ce soit quelqu'un qui fasse preuve d'objectivité et qui n'ait aucun intérêt dans l'issue de l'affaire. Il faut que ce soit quelqu'un qui mènera un examen complet de tous ces facteurs. La qualité et la nature de l'enquête, des poursuites et des mesures de rechange qui sont utilisées, car les Forces canadiennes utiliseront des mesures de rechange.

Quelqu'un souhaiterait-il deviner quel est le premier mécanisme que les Forces canadiennes utilisent actuellement pour traiter les affaires d'inconduite sexuelle? Il s'agit de la libération obligatoire. C'est l'outil qu'elles utilisent pour sanctionner les personnes. Elles n'appliquent pas le Code de discipline militaire, car ces affaires sont renvoyées au quartier général et devant la justice civile. Elles ont recours à une procédure d'examen administratif qui aboutit à une libération obligatoire. J'ai déjà eu affaire à des clients qui ont fait l'objet d'une enquête par la police militaire pour des allégations d'inconduite sexuelle, qui ont donné lieu à une procédure d'examen administratif, qui ont été renvoyés, puis, une fois l'enquête terminée, aucune accusation n'a été retenue contre eux, car l'objectif avait été atteint : le mécanisme administratif avait rempli son rôle.

Ce sont des éléments qui doivent être suivis de près. On ne peut pas se contenter des poursuites engagées dans le cadre de la justice civile. On ne peut pas se contenter des poursuites pénales ou des poursuites dans le cadre du Code de discipline militaire. Il faut également élargir les mécanismes administratifs utilisés par les Forces canadiennes pour traiter ces allégations et examiner la manière dont elles sont traitées, car nous n'avons aucune visibilité à cet égard.

L'autre chose que nous devrions examiner, c'est l'accès à la justice. Si ces membres des Forces armées canadiennes sont ou non représentés par un avocat, ou s'ils ne sont pas représentés par un avocat, et la mesure dans laquelle l'avocat est autorisé à les représenter, car je vais vous le dire tout de suite, quand il s'agit des audiences sommaires dans le cadre du Code de discipline militaire, la chaîne de commandement des forces armées canadiennes refuse habituellement de laisser un conseiller juridique, comme moi-même, assister ou participer à ces audiences sommaires. Ce sont là autant d'éléments qui devront faire l'objet d'une enquête et d'un suivi dans le cadre d'une disposition de temporarisation.

[Translation]

Senator Youance: I have a question for Madam Justice Deschamps.

When you did your investigation, what were the statistics on non-disclosure agreements? Did they help perpetuate the culture of silence in the army? How can Bill C-11 change that culture?

Ms. Deschamps: Well, there were no agreements as such, if I remember correctly. Everything was confidential. That was the military police's policy.

Senator Youance: Okay. Thank you.

[English]

The Chair: Thank you very much. This brings us to the end of our time with this panel this evening. First, I just want to take an opportunity — this is obviously a very sensitive topic, and that we have to garner our highest of respect, respect for and ensure we balance significant testimony. I want to thank you both for the work that you have done and carry on doing and reporting today. Thank you very much to Justice Deschamps and Lieutenant-Colonel Fowler for taking the time to meet with us here today and send in submissions.

For the next hour, we have the pleasure of welcoming the Honourable David McGuinty, Minister of National Defence. The minister today is accompanied by General Jennie Carignan, Chief of the Defence Staff, Lieutenant-General Paul Prévost, Chief Professional Conduct and Culture and Major General Rob Holman, Judge Advocate General and Martin Gravel, Chief Operating Officer, Defence Community Support Resource Centre.

Thank you all for joining us. Not much going on the Hill today, so it's nice you had the opportunity to join us this afternoon.

We're going to begin by inviting you to provide your opening remarks, to be followed by questions from our members.

Welcome Minister, I wonder if you could take a moment to open your message.

Hon. David McGuinty, P.C., M.P., Minister of National Defence: Thank you, Madam Chair, and honourable senators. It is good to be back. Twice in one day, I feel like I'm at home.

[Français]

La sénatrice Youance : J'ai une question pour madame la juge Deschamps.

Quand vous avez fait votre enquête, quelles étaient les statistiques sur les accords de non-divulgaration? Est-ce qu'ils contribuaient à perpétuer la culture du silence dans l'armée? Dans quelle mesure le projet de loi C-11 peut-il changer cette culture?

Me Deschamps : En fait, il n'y avait pas d'accords comme tels, si ma mémoire est bonne. Tout était confidentiel. À l'époque, c'était la politique de la police militaire.

La sénatrice Youance : D'accord. Merci.

[Traduction]

La présidente : Merci beaucoup. Cela met fin au temps imparti avec ce groupe de témoins ce soir. D'abord, je voudrais profiter de l'occasion... il s'agit évidemment d'un sujet très sensible, et nous devons faire preuve du plus grand respect, respecter ces témoignages importants et veiller à les soupeser. Je tiens à vous remercier tous les deux du travail que vous avez accompli, que vous continuez d'accomplir et dont vous avez rendu compte aujourd'hui. Merci beaucoup, madame la juge Deschamps et lieutenant-colonel Fowler d'avoir pris le temps de nous rencontrer aujourd'hui et de nous avoir envoyé vos mémoires.

Pour la prochaine heure, nous avons le plaisir d'accueillir l'honorable David McGuinty, ministre de la Défense nationale. Le ministre est accompagné aujourd'hui par la générale Jennie Carignan, cheffe d'état-major de la Défense, du lieutenant-général Paul Prévost, chef, Conduite professionnelle et culture, et du major-général Rob Holman, juge-avocat général, ainsi que de Martin Gravel, chef des opérations du Centre de soutien et de ressources pour la communauté de la Défense.

Merci à tous de votre présence. Il ne se passe pas grand-chose au Parlement aujourd'hui, c'est donc un plaisir que vous ayez pu vous joindre à nous cet après-midi.

Nous allons commencer par vous inviter à présenter vos déclarations préliminaires, suivies des questions des sénatrices et sénateurs.

Bienvenue, monsieur le ministre. Pourriez-vous prendre un instant pour présenter votre déclaration préliminaire?

L'honorable David McGuinty, c.p., député, ministre de la Défense nationale : Merci, madame la présidente, et mesdames et messieurs les sénateurs. Je suis heureux de vous revoir. Deux fois en une journée, j'ai l'impression d'être chez moi.

A big day today, and congratulations to all of you, of course. I know you play a very important role in the future of the Governor General — her responsibilities, as she acquits them, it's going to be important, so thank you for your service.

Thank you again for having me back and allowing me to speak to Bill C-11. I want to begin by thanking, of course, all the women and men of the Canadian Armed Forces. I've had the pleasure of meeting, I think, roughly 15,000 to 16,000 of them in town halls in the last year. And I just want to thank them for their outstanding commitment, their dedication and their service. In the year that I have been minister, I have discovered that this is a remarkable group of Canadians, and so this bill is, as a result, even more important.

I also want to acknowledge, before we begin, that the topics we are raising in these proceedings are of a sensitive nature. The Defence Community Support and Resource Centre has a 24-7 hotline. For anybody watching or participating, if you feel the need, please dial 1-844-750-1648 for assistance at any time.

As I was saying, colleagues, the personnel of the Canadian Armed Forces represent the very best of this country. Day after day, they put on their uniforms, they answer the call at home, abroad and in conditions most of us will never face and, frankly, never see.

[*Translation*]

Members of the military deserve an organization that matches their commitment. They deserve a safe workplace based on dignity, responsibility and trust.

[*English*]

It's about creating a work environment where every member of the Canadian Armed Forces, regardless of rank, gender or background, can serve with dignity and respect, and trust the institution.

[*Translation*]

That's precisely the purpose of this bill.

[*English*]

For too long, survivors of sexual misconduct within the military have navigated a system that was not designed with their needs in mind.

C'est un grand jour, et félicitations à tous, bien sûr. Je sais que vous jouez un rôle très important dans l'avenir de la gouverneure générale... Ses responsabilités, au fur et à mesure qu'elle s'en acquitte, ce sera important, alors merci de votre engagement.

Merci, encore une fois, de me recevoir à nouveau et de me donner la parole au sujet du projet de loi C-11. J'aimerais commencer par remercier, bien sûr, toutes les femmes et tous les hommes qui font partie des Forces armées canadiennes. J'ai eu le plaisir de rencontrer, je crois, environ 15 000 ou 16 000 membres dans des assemblées publiques, l'année dernière. Et je tiens à les remercier de leur engagement exceptionnel, de leur dévouement et de leur service. Pendant l'année où j'ai été ministre, je me suis rendu compte qu'il s'agit d'un groupe de Canadiens remarquables, et ce projet de loi est, par conséquent, d'autant plus important.

Je tiens également à reconnaître, avant que nous ne commençons, que les sujets que nous soulevons dans ces réunions sont de nature délicate. Le Centre de soutien et de ressources pour la communauté de la Défense a une ligne d'assistance accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Pour les personnes qui nous regardent ou qui participent, si vous en ressentez le besoin, veuillez composer le 1-844-750-1648 pour obtenir de l'assistance, à tout moment.

Chers collègues, comme je le disais, le personnel des Forces armées canadiennes représente tout ce que le pays a de mieux. Jour après jour, ils enfilent leur uniforme, et répondent à l'appel chez eux, à l'étranger et dans des conditions auxquelles la plupart d'entre nous ne feront jamais face et, franchement, ne verront jamais.

[*Français*]

Les membres du personnel méritent une institution à la hauteur de leur engagement. Ils méritent un milieu de travail sécuritaire, fondé sur la dignité, la responsabilité et la confiance.

[*Traduction*]

Il s'agit de créer un environnement de travail où chaque membre des Forces armées canadiennes, quel que soit son rang, son genre ou son origine, peut servir avec dignité et respect, et faire confiance à l'institution.

[*Français*]

C'est là tout l'objet de ce projet de loi.

[*Traduction*]

Pendant trop longtemps, les survivants d'inconduite sexuelle au sein de l'armée ont dû composer avec un système qui n'a pas été conçu pour répondre à leurs besoins.

[Translation]

Canada's new Governor General and former Supreme Court justice, Louise Arbour, made this clear to us, and Justice Fish confirmed it. These weren't partisan conclusions. They were independent, rigorous and unambiguous.

[English]

We owe it to every person who came forward and every person who could not, to act on them. Bill C-11 does exactly that.

The most significant change this bill makes is the removal of the military's jurisdiction over sexual offences committed in Canada, placing that responsibility exclusively in the hands of civilian authorities.

This is a change our government believes is long overdue, and one that sends a clear message about accountability. This is a direct response to Justice Arbour's recommendation, and it is, in my view, the right call. Survivors should have access to the same legal protections and processes available to every other Canadian.

Beyond that, this bill addresses eight specific recommendations from Justice Fish's third independent review. Bill C-11 modernizes how senior positions within the military justice system are appointed, introducing fixed, non-renewable terms and greater transparency. This would ensure that those who oversee justice within our ranks are held to the highest standard of independence.

It affirms the independence of key authorities within the military justice system, a principle that cannot be stated, in my view, again, often enough. It expands who can file an interference complaint, and it renames the Canadian Forces Provost Marshal to Provost Marshal General, aligning that designation with the seniority it carries.

The bill also strengthens the support available to victims. Building on the foundation laid by the Declaration of Victims' Rights, the legislation extends access to victim liaison officers beyond the victims themselves to those acting on their behalf. This is a meaningful expansion that acknowledges the reality of how trauma is often carried and navigated.

Additionally, the bill aligns the military justice system's provisions on offender information and publication bans with amendments already made to the Criminal Code

[Français]

La très honorable Louise Arbour, nouvelle gouverneure générale du Canada et ancienne juge de la Cour suprême, nous l'a clairement dit et le juge Fish l'a confirmé. Il ne s'agissait nullement de conclusions partisans. Elles étaient indépendantes, rigoureuses et sans ambiguïté.

[Traduction]

Nous avons le devoir, envers toutes les personnes qui ont osé parler et toutes les personnes qui n'ont pas pu le faire, d'agir en conséquence. Le projet de loi C-11 fait cela exactement.

Le changement le plus important que ce projet de loi apporte est la suppression de la compétence de l'armée en matière d'infractions sexuelles commises au Canada, en confiant cette responsabilité exclusivement aux autorités civiles.

Il s'agit d'un changement qui, selon notre gouvernement, aurait dû être apporté depuis longtemps, et qui envoie un message fort en ce qui concerne la responsabilisation. C'est une réponse directe aux recommandations de la juge Arbour, et c'est, selon moi, la bonne décision. Les survivants devraient avoir accès aux mêmes protections et processus juridiques que ceux auxquels ont accès tous les autres Canadiens.

Au-delà de cet aspect, ce projet de loi donne suite à huit recommandations spécifiques issues du troisième examen indépendant du juge Fish. Le projet de loi C-11 modernise le mode de nomination aux postes de haut rang au sein du système de justice militaire, en mettant en place des mandats fixes et non renouvelables ainsi qu'une plus grande transparence. Cela permet de s'assurer qu'une personne qui veille au bon fonctionnement de la justice au sein de nos rangs est tenue de respecter les normes d'indépendance les plus strictes.

Il réaffirme l'indépendance des principales instances au sein du système de justice militaire, un principe dont on ne saurait, à mon sens, trop insister sur l'importance. Il élargit le cercle des personnes habilitées à déposer une plainte pour ingérence, et change le nom de grand prévôt des Forces canadiennes pour grand prévôt général, ce qui fait correspondre ce titre à l'ancienneté qu'il représente.

Le projet de loi renforce également le soutien accessible aux victimes. Reposant sur la base posée par la Déclaration des droits des victimes, le projet de loi étend l'accès aux agents de liaison avec les victimes au-delà des victimes elles-mêmes, pour inclure les personnes agissant en leur nom. Il s'agit d'un élargissement significatif qui tient compte de la réalité de la manière dont le traumatisme est souvent vécu et géré.

De plus, le projet de loi concorde avec les dispositions du système de justice militaire concernant les renseignements relatifs au délinquant et les interdictions de publication, compte

in 2023. Consistency between the military and civilian systems on these protections is not just a technical matter; it's a matter of fairness.

[*Translation*]

It also expands the support available to victims, strengthens publication bans and aligns the system with the amendments already made to the Criminal Code.

Overall, these aren't merely minor adjustments. These measures represent a significant shift in our military justice system, bringing it in line with the values that Canadians expect it to embody.

[*English*]

Alongside these reforms, CAF members who experience sexual misconduct or gender-based discrimination can now bring complaints directly to the Canadian Human Rights Commission without first exhausting internal grievance processes. This is a good thing.

We have modernized clothing requirements and worked to remove barriers that have historically discouraged women and racialized Canadians from joining and staying in the forces.

Members who do not meet conduct requirements will be released.

These are all connected efforts, and they all point in the same direction: Completing the work that Justice Arbour and Justice Fish set out is not optional; it's an obligation to survivors, serving members and Canadians who trust us to get this right. Passing Bill C-11 is a necessary part of fulfilling that obligation.

Madam Chair, I look forward to the committee's examination of this bill, and I welcome your questions. Thank you very much.

The Chair: Thank you.

We will proceed with our questions. Before that, though, I would like to welcome Senators Hay and White, who have joined us for this session.

The minister will be with us until about six o'clock. As always, we'll do our best to allow time for each member to ask their questions. Four minutes will be allotted for each question, including the answer, and I ask that you keep your questions as concise as you possibly can. I'd like to offer the first question to our deputy chair.

tenu des modifications déjà apportées au Code criminel, en 2023. L'uniformité entre les systèmes militaire et civil en matière de protection n'est pas seulement une question technique; c'est une question d'équité.

[*Français*]

De plus, on élargit le soutien offert aux victimes, on renforce les protections en matière de publication et on harmonise notre système avec les modifications déjà apportées au Code criminel.

Dans l'ensemble, il ne s'agit pas là de simples ajustements mineurs. Ces mesures constituent une réorientation considérable de notre système de justice militaire, qui s'aligne ainsi sur les valeurs que les Canadiens s'attendent à y voir refléter.

[*Traduction*]

Parallèlement à ces réformes, les membres des FAC victimes d'inconduite sexuelle ou de discrimination fondée sur le genre peuvent désormais porter plainte directement auprès de la Commission des droits de la personne sans avoir à épuiser au préalable les procédures internes de règlement des griefs. C'est une bonne chose.

Nous avons modernisé les exigences relatives aux uniformes et nous nous sommes efforcés de supprimer les obstacles qui ont historiquement dissuadé les femmes et les Canadiens racisés à se joindre aux forces et à y rester.

Les membres qui ne satisfont pas aux exigences de conduite seront libérés.

Il s'agit d'initiatives étroitement liées, qui vont toutes dans le même sens : mener à bien le travail entrepris par la juge Arbour et le juge Fish n'est pas une option; c'est un devoir envers les survivants, les militaires en service qui nous font confiance pour mener à bien ce travail. L'adoption du projet de loi C-11 est une partie nécessaire pour remplir cette obligation.

Madame la présidente, j'attends avec impatience l'examen de ce projet de loi par le comité, et je répondrai volontiers à vos questions. Merci beaucoup.

La présidente : Merci.

Nous allons passer aux questions. Toutefois, avant cela, j'aimerais souhaiter la bienvenue aux sénatrices Hay et White, qui se sont jointes à nous pour cette réunion.

Le ministre sera avec nous jusqu'à environ 18 heures. Comme toujours, nous ferons de notre mieux pour laisser à chaque membre le temps de poser ses questions. Quatre minutes seront accordées pour chaque question, réponse comprise, et je vous demande de poser vos questions de la manière la plus concise possible. Je voudrais donner la parole au vice-président pour qu'il pose la première question.

Senator Al Zaibak: Thank you, minister, for your leadership on this file. Welcome back to the Senate and to this committee.

Minister, Justices Deschamps and Arbour both emphasized that legislation alone cannot change culture. Beyond Bill C-11, what additional measures is the department taking to create lasting cultural changes within the CAF to prevent the occurrences of these violations and offences?

Mr. McGuinty: Senator, that's a profoundly important question, one I don't have enough time to fully answer. However, I'll give you a few things.

If we're able to pass Bill C-11 and make these big legal changes in terms of removing these offences from inside the CAF to the civilian court system, we will then have implemented 48 of 48 recommendations in the Arbour commission of inquiry.

There are a few other changes that I think will have a profound effect. One of the most important is the changes being made to the probationary periods that recruits are being put through now in terms of their time in. It used to be that you were on probation for the basic nine weeks of training, and then you entered into the training for your specific trade in the forces. We have said now that you will be on probation effectively until the end of your training for your skill, so if you're coming out of nine weeks of basic and then spend a year training as a technologist for a particular role, you'll be on probation until the end of that training. We'll be assessing your behaviours, conduct and fit within the forces.

That's one that has made a big difference in terms of the culture.

The other is that we have made it easier to remove members of the Canadian Armed Forces.

I'll be watching this very carefully. We have an ongoing, tight watch over the cultural changes that are being implemented. Other members on the panel here today can give you more details, but there have been many changes brought forth. Also, when we recruit now, I believe Canadians deciding to join the forces understand what they're getting into. This is going to become an even more modern, high-tech, AI-driven organization, and we need the best.

Le sénateur Al Zaibak : Merci, monsieur le ministre, de votre leadership dans ce dossier. Bienvenue, de nouveau, au Sénat et au comité.

Monsieur le ministre, les juges Deschamps et Arbour ont toutes deux souligné que le projet de loi seul ne peut pas changer la culture. Au-delà du projet de loi C-11, quelles mesures supplémentaires le ministère prend-il pour instaurer des changements culturels durables au sein des FAC afin d'empêcher que ces violations et infractions ne se reproduisent?

M. McGuinty : Monsieur le sénateur, c'est une question extrêmement importante, à laquelle je n'ai pas le temps de répondre de manière exhaustive. Cependant, je vais faire quelques observations.

Si nous pouvons adopter le projet de loi C-11 et apporter ces modifications juridiques importantes visant à transférer ces infractions du système de justice militaire vers le système de justice civil, nous aurons alors mis en œuvre les 48 recommandations formulées dans le cadre de la commission d'enquête Arbour.

Je pense qu'il y a quelques autres modifications qui auront des répercussions profondes. Parmi les plus importantes, on trouve les modifications apportées aux périodes de probation auxquelles sont actuellement soumises les nouvelles recrues en ce qui concerne leur service. Autrefois, la période de probation correspondait aux neuf semaines de formation de base. Ensuite, les recrues commençaient la formation propre à leur spécialité au sein des forces armées. Nous avons désormais établi que la période de probation durait jusqu'à la fin de la formation propre à la spécialité visée. Ainsi, après les neuf semaines de formation de base, une personne qui suit ensuite une année de formation comme technologue pour exercer une fonction donnée demeurera en période de probation jusqu'à la fin de cette formation. Nous évaluerons les comportements, la conduite et l'intégration au sein des forces armées.

C'est une mesure qui a profondément transformé la culture.

L'autre mesure consiste à avoir simplifié la procédure d'exclusion des membres des Forces armées canadiennes.

Je vais suivre ce point de très près. Nous surveillons de près et en permanence les changements culturels qui sont mis en œuvre. Les autres membres du groupe de témoins présents ici aujourd'hui pourront vous donner plus de détails, mais de nombreux changements ont été apportés. De plus, aujourd'hui, quand nous recrutons, je pense que les Canadiens qui décident de s'engager dans les forces armées savent exactement dans quoi ils s'engagent. C'est une organisation qui va devenir encore plus moderne, davantage axée sur la haute technologie et sur l'intelligence artificielle, et nous avons besoin des meilleurs.

We're working very hard. We are encouraged by the 61% increase in applications, year over year, and the 13% increase in acceptances, year over year, in terms of folks joining the Canadian Armed Forces.

Those are some of the measures, but there are a lot more to do.

Senator Al Zaibak: Thank you, minister.

[Translation]

Senator Carignan: Thank you, minister. My question is about your role. We've spoken about this. You have procurement, the military, the army, education and justice. That's almost everything the government does, all within the Canadian Armed Forces. You also partly assume the role of Minister of Justice and Attorney General.

I'm referring to the power that the bill grants you to issue directives, under which you can establish guidelines and give instructions with respect to a particular prosecution. How do you envision exercising that power? How will you exercise the power, while ensuring the independence of criminal prosecutions?

Mr. McGuinty: My first response, senator, is that the difference in this bill with respect to the role of the minister is that the minister reports to Parliament. That's not the case, for example, for the judge advocate general of the Canadian Armed Forces.

Secondly, if a minister decides to give such directives, they would be made public. Thirdly, this follows the reasoning of Justice Fish, who said that it would help with transparency.

The idea that a minister would get involved in this kind of case is difficult to imagine. It's possible, but it would be done in a very transparent way. I'm confident that the balance we're trying to —

Senator Carignan: Do you have any examples in mind of situations where a minister would exercise this kind of power?

Mr. McGuinty: No.

Senator Carignan: When the bill was drafted, I imagine they considered possible scenarios?

Mr. McGuinty: No, not necessarily. At the moment, I don't have any practical examples. We've been talking about it for a few weeks, and I think it's rather difficult to foresee. At this point, I can't answer you. However, maybe Mr. Holman can.

Nous travaillons d'arrache-pied. Nous sommes encouragés par la hausse de 61 % du nombre de candidatures, d'une année à l'autre, et par l'augmentation de 13 % du nombre d'admissions, d'une année à l'autre, en ce qui concerne les personnes qui s'engagent dans les Forces armées canadiennes.

Ce ne sont là que quelques-unes des mesures, mais il reste beaucoup à faire.

Le sénateur Al Zaibak : Merci, monsieur le ministre.

[Français]

Le sénateur Carignan : Merci, monsieur le ministre. Ma question porte sur votre rôle. On en a déjà parlé : vous avez l'approvisionnement, le militaire, l'armée, l'éducation et la justice. Donc, il y a à peu près tout ce qui se trouve dans un gouvernement dans les Forces armées canadiennes. En plus, vous jouez en partie le rôle de ministre de la Justice et de procureur général.

Je vous amène sur le pouvoir de directive que le projet de loi vous confie et en vertu duquel vous pouvez établir des lignes directrices et donner des instructions en ce qui concerne une poursuite en particulier. Comment voyez-vous l'exercice de ce pouvoir? Comment pourriez-vous vous assurer d'exercer ce pouvoir en maintenant l'indépendance des poursuites criminelles?

M. McGuinty : La première chose à dire à ce sujet, sénateur, c'est que, dans ce projet de loi, ce qu'il y a de différent en ce qui a trait au rôle du ministre, c'est le fait qu'il soit redevable au Parlement. Ce n'est pas le cas, par exemple, pour l'avocat en chef des Forces armées canadiennes.

Deuxièmement, si un ministre décide de donner de telles instructions, elles seront rendues publiques. Troisièmement, cela suit le raisonnement du juge Fish, qui a affirmé que cela favoriserait la transparence.

Or, l'idée qu'un ministre s'implique dans ce genre de dossier est franchement difficile à concevoir. C'est possible et cela se ferait de manière très transparente. Je suis convaincu que l'équilibre qu'on tente de —

Le sénateur Carignan : Avez-vous en tête des exemples de situations où un ministre exercerait ce genre de pouvoir?

M. McGuinty : Non.

Le sénateur Carignan : Quand on a rédigé le projet de loi, j'imagine qu'on a pensé à des exemples de situations?

M. McGuinty : Non, pas nécessairement. En ce moment, je n'ai pas d'exemples pratiques en tête. On en discute depuis quelques semaines et je crois que c'est plutôt difficile à prévoir. À ce moment-ci, je ne peux pas vous répondre. Cependant, peut-être que M. Holman pourrait le faire.

Major-General Rob Holman, Judge Advocate General, Department of National Defence and the Canadian Armed Forces: Senator, the only thing I'd add is that this possibility is provided for in the Director of Public Prosecutions Act. This power now applies to the judge advocate general. However, it has never been used since the amendments adding that power were made.

Senator Carignan: If no examples of situations come to mind and if you can't picture a scenario where this power could be used, then why provide for it? It could send a message to victims or the public that there's a lack of independence.

MGen. Holman: I'd say it could be for operational reasons. It would be for prosecutions related to operational security or the resources needed to support a prosecution or trial. Such situations are possible.

We have examples in the civilian justice system. In fact, the SNC-Lavalin case from 10 years ago comes to mind. That's an example of the possible involvement of the minister or the Attorney General of Canada in a prosecution.

[English]

Senator Cardozo: Welcome, minister, and the entire team here.

My question is regarding sections 7, 8 and 60, the core of the bill in some senses, where you're moving various offences from the military courts to civilian courts. It begs the question in some ways: Why not move all the issues to the civilian system? Why do we have a military justice system? Is part of what you're doing a sense that maybe the military justice system has, in some ways, protected its members and not been severe enough when required?

Mr. McGuinty: There are a number of Criminal Code provisions that are not handled by the Canadian Armed Forces judicial legal system: murder, manslaughter, child offences, child abduction. This would be an additional category. This stems from the fact that based on the work done by Justice Fish, then Madam Justice Arbour, the work done by General Carignan, the Chief of the Defence Staff, on a previous suite of responsibilities where she heard from 14,000 members of the Canadian Armed Forces — hundreds of hours of testimony, written submissions, witnesses galore who appeared before and many who did not.

There's a fundamental belief that the chain of command makes it very difficult to pursue the prosecution and investigation of Criminal Code sexual offences by the legal system within the

Major-général Rob Holman, juge-avocat général, ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes : Sénateur, la seule chose que j'ajouterais, c'est que cette possibilité est prévue dans la Loi sur le directeur des poursuites pénales. Ce pouvoir appartient maintenant au juge-avocat général. Cependant, il n'a jamais été utilisé depuis les amendements qui ont ajouté ce pouvoir.

Le sénateur Carignan : Si l'on ne voit pas d'exemples de situations et si on ne peut imaginer de situation où l'on pourrait utiliser ce pouvoir, alors pourquoi prévoir cette disposition qui risque, par l'intermédiaire de messages aux victimes ou au public, de transgresser la règle de l'indépendance?

Mgén Holman : Je dirais que ce pourrait être pour des raisons opérationnelles. Ce serait dans des cas de poursuites liées à des questions de sécurité opérationnelle ou à des questions de ressources requises pour soutenir une poursuite ou un procès. Il y a des possibilités.

Nous avons des exemples dans le système de justice civile. En fait, je pense à la question relative à SNC-Lavalin il y a 10 ans. C'est un exemple de la possible implication du ministre ou du procureur général du Canada dans une poursuite.

[Traduction]

Le sénateur Cardozo : Bienvenue, monsieur le ministre, et à toute l'équipe présente ici.

Ma question concerne les articles 7, 8 et 60, le cœur du projet de loi, dans un certain sens, où on transfère différentes infractions des tribunaux militaires aux tribunaux civils. Cela soulève en quelque sorte la question suivante : pourquoi ne pas transférer toutes ces affaires vers le système civil? Pourquoi conserver un système de justice militaire? Est-ce que ce que vous faites repose en partie sur le sentiment que le système de justice militaire a, d'une certaine manière, protégé ses membres et n'a pas fait preuve de suffisamment de sévérité lorsque cela s'imposait?

M. McGuinty : Plusieurs dispositions du Code criminel ne relèvent pas du système de justice des Forces armées canadiennes : le meurtre, l'homicide involontaire, les infractions contre des enfants et les enlèvements d'enfants. Il s'agirait d'une catégorie supplémentaire. Cela tient au fait que, d'après le travail accompli par le juge Fish, puis par la juge Arbour, ainsi que par la générale Carignan, cheffe d'état-major de la Défense, dans le cadre d'une précédente série de missions au cours de laquelle elle a entendu 14 000 membres des Forces armées canadiennes — ce qui représente des centaines d'heures de témoignages, des mémoires écrits, une multitude de témoins qui ont comparu devant elle et bien d'autres qui ne l'ont pas fait.

Il existe une conviction profondément ancrée selon laquelle la chaîne de commandement rend très difficile toute poursuite judiciaire ou enquête judiciaire concernant les infractions

Canadian Armed Forces. There's much evidence to substantiate that fear, I believe. We have an opportunity here to correct it. Does that mean that the entire judicial system in the forces is not working? No. There are many offences that can be dealt with and are being dealt with on a daily and weekly basis. But this has had a very profound impact on the culture and trust inside the Canadian Armed Forces. It is something that we have to deal with, in my view, head-on, especially if you want to recruit more women and other Canadians who are vulnerable who want to come in and serve. We need to make sure that they feel they can trust the system.

Hence the very difficult call was made by Madam Justice Arbour, one that we looked at and decided to move on it, to be able to build more confidence and more trust in the system.

Senator Cardozo: For the rest of the military justice system, are you saying as Minister of National Defence that you have confidence in that system —

Mr. McGuinty: I do.

Senator Cardozo: — to continue with the areas that they are adjudicating?

Mr. McGuinty: I do. I think we have a very strong team. I think this issue, though, is one that transcends justice. This is a question of culture and a question of habit in some ways, and it's a habit that we're breaking, and it's a culture that we are reversing. I think we've made major progress in the last several years. Many of the recommendations — I think 198 in total between all the different commissions of inquiry — 140 some have been implemented.

This is of a level, in my view, of seriousness, and morale — and frankly, I also think this speaks very much to continuing support from Canadians for the investments we're making in the Canadian Armed Forces and defence. We have to get this right, and that's why we're lifting these Criminal Code sexual offences out of the organization and into the civilian courts.

The Chair: Thank you, minister. I appreciate that.

Senator Patterson: Thank you very much for being here. Minister, I'm going to go back to some of the discourse in the other place, concerning — it's about getting it right. One thing that Justice Arbour, or Governor General Arbour, had spoken about was accountability and putting accountability back into ministerial hands, partly codifying it, which is part of what we are seeing here. But one of the elements that we've heard both

sexuelles prévues par le Code criminel au sein des Forces armées canadiennes. Je pense qu'il existe de nombreux éléments qui viennent étayer cette crainte. Nous avons ici l'occasion d'y remédier. Cela signifie-t-il que l'ensemble du système judiciaire dans les forces ne fonctionne pas? Non. Le système judiciaire militaire peut traiter de nombreuses infractions, et il le fait de façon quotidienne et hebdomadaire. Mais cela a eu des répercussions profondes sur la culture et la confiance au sein des Forces armées canadiennes. C'est une question à laquelle nous devons, à mon avis, nous attaquer de front, surtout si l'on souhaite recruter davantage de femmes et d'autres Canadiens en situation de vulnérabilité qui souhaitent servir. Nous devons veiller à ce qu'ils aient le sentiment de pouvoir faire confiance au système.

C'est pourquoi la juge Arbour a pris cette décision très difficile, que nous avons examinée et sur laquelle nous avons décidé d'agir, afin de renforcer la confiance envers le système.

Le sénateur Cardozo : En ce qui concerne le reste du système de justice militaire, affirmez-vous, en tant que ministre de la Défense nationale, que vous avez confiance en ce système...

M. McGuinty : Oui.

Le sénateur Cardozo : ... pour poursuivre l'examen des dossiers dont il est saisi?

M. McGuinty : Oui. Nous pensons que nous avons une équipe très solide. Je pense, toutefois, que cette question dépasse le cadre de la justice. C'est une question de culture et d'habitude, d'une certaine façon, et c'est une habitude à laquelle nous mettons fin, et c'est une culture que nous sommes en passe de changer. Je pense que nous avons réalisé d'importants progrès au cours des dernières années. De bon nombre des recommandations — je pense qu'il y en a eu 198 au total, toutes commissions d'enquête confondues —, je dirais qu'environ 140 ont été mises en œuvre.

À mon sens, cela témoigne d'un certain niveau de sérieux et de morale, et, pour être franc, je pense aussi que cela en dit long sur le soutien constant des Canadiens aux investissements que nous réalisons dans les Forces armées canadiennes et la défense. Nous devons mener ce travail à bien, et c'est pourquoi nous transférons ces infractions sexuelles relevant du Code criminel de l'organisation vers les tribunaux civils.

La présidente : Merci, monsieur le ministre. Je comprends.

La sénatrice Patterson : Merci beaucoup d'être ici. Monsieur le ministre, je vais revenir sur certains des propos tenus à l'autre endroit... il s'agit de bien faire les choses. La juge Arbour, ou la gouverneure générale Arbour, avait parlé de la responsabilisation et du fait de redonner la responsabilité aux ministres, en la codifiant en partie, ce qui correspond en partie à ce que nous observons ici. Mais l'un des points qui sont ressortis

from written submissions as well as from previous witnesses is not doing more harm to people who have been victimized by the system.

There was an exchange of conversation between yourself and Anita Vandebeld concerning making sure that this exchange to the civilian sector, above all else, doesn't cause additional harm to victims. You thanked her for her work, saying it's important to codify this key recommendation, but that you would also be open to the Senate looking at a sunset clause in order to make sure the proper assessment is done to ensure, above all else, we're doing no harm.

I wonder if you could expand on that a bit. I realize details aren't available right now, but can you talk about protecting those who have been harmed and also listening to the voices we heard, both in the other place, as well as through testimony and written reports we have here, and specifically linked to this amendment?

Mr. McGuinty: You're right; I have said clearly that the government remains open to an amendment in the Senate to include a sunset clause that will strengthen the bill. Your role here is important in the parliamentary process, and we respect the constitutional responsibility you have to examine the legislation. We're hopeful that if you pursue that, that we want to hear more about that sunset clause possibility, what it looks like and what the language says.

Objectively, what we're trying to do here is to address a problem that has been in the Canadian Armed Forces for a long time. It is one that has been, I recall, previous to my arrival as a minister, it was surfaced publicly in a deliberate way and important way. I remember Madam Justice Arbour's final press conference at the time and her frustration — her visible frustration — about what she was hearing, what she had heard, what the submissions indicated and what the victims were telling her both in public and behind closed doors, if I recall.

We're open to improving the bill. I think the sunset clause is a real possibility, but we have to do something here. I'll be very direct and say to you that when you have 24,000 members of the Canadian Armed Forces who have been compensated for problems, we have a problem. We've got to deal with this. It's very important to be able to do this to work our way forward to continue to have a lethal fighting force — which is the objective of having Canadian Armed Forces — that is able to recruit and to retain. We can't have people looking over their shoulders. We can't have them dealing with a rearguard action that involves folks in the forces who are, frankly, conducting themselves inappropriately.

tant des mémoires écrits que des témoignages précédents est qu'il ne faut pas causer davantage de préjudices aux personnes qui ont été victimes du système.

Vous avez eu un échange avec Anita Vandebeld afin de vous assurer que ce transfert vers le secteur civil, avant tout, ne cause pas de préjudice supplémentaire aux victimes. Vous l'avez remerciée de son travail, en disant qu'il est important de codifier cette recommandation clé, mais que vous seriez également ouvert à l'idée que le Sénat envisage une disposition de temporarisation afin de garantir que l'évaluation soit effectuée correctement et, avant tout, que nous puissions nous assurer que nous ne causons aucun préjudice.

Je me demande si vous pourriez nous en dire un peu plus. Je sais que les détails ne sont pas encore disponibles pour l'instant, mais pourriez-vous nous parler de la protection des personnes qui ont subi des préjudices et de la manière dont nous tenons compte des témoignages que nous avons entendus, tant à l'autre endroit que dans les témoignages et les rapports écrits que nous avons ici, et en particulier en lien avec cet amendement.

M. McGuinty : Vous avez raison; j'ai clairement dit que le gouvernement reste ouvert à un amendement au Sénat visant à inclure une disposition de temporarisation qui renforcera le projet de loi. Votre rôle ici est important dans le processus parlementaire, et nous respectons la responsabilité constitutionnelle que vous avez d'examiner le projet de loi. Nous espérons que, si vous allez dans ce sens, vous nous en direz plus sur cette éventuelle disposition de temporarisation, sur ce à quoi elle ressemble et sur ce que dit exactement le libellé.

Objectivement, ce que nous nous efforçons de faire ici, c'est de régler un problème qui existe depuis longtemps dans les Forces armées canadiennes. Si je me souviens bien, c'est un problème qui, avant mon arrivée au poste de ministre, avait été rendu public de manière délibérée et significative. Je me souviens de la dernière conférence de presse de la juge Arbour, à l'époque, et de sa frustration — sa frustration manifeste — concernant ce qu'elle entendait, ce qu'elle avait entendu, ce que les mémoires indiquaient et ce que les victimes lui disaient, à la fois en public et à huis clos, si je me souviens bien.

Nous sommes ouverts à améliorer le projet de loi. Je pense que la disposition de temporarisation est une réelle possibilité, mais nous devons faire quelque chose ici. Je vais être très franc et vous dire que, quand 24 000 membres des Forces armées canadiennes ont reçu une indemnisation pour des problèmes, c'est qu'il y a un problème. Il faut que l'on s'en occupe. Il est essentiel d'y parvenir pour aller de l'avant et continuer de disposer d'une force de combat efficace — ce qui est l'objectif des Forces armées canadiennes —, capable de recruter et de fidéliser ses membres. On ne peut pas laisser les gens vivre dans la crainte. On ne peut pas les obliger à mener une lutte défensive contre des membres des forces armées qui, pour parler franchement, se comportent de manière inappropriée.

I'm sorry, but we have to get over this and move forward. When I talk to Canadians in church basements, school halls and town halls about what we're doing in defence, they want to know that we're dealing with this. They're prepared to support the Canadian Armed Forces. They want to reinvest and rebuild. They want this, but they also want to know that any kind of lingering challenges on this front are dealt with. That's why I think this is so important. Thank you.

Senator Yussuff: Minister, I'm going to ask you some tough questions in regard to where we're at. I say this only in the interests of what we're trying to attempt to solve here.

Prior to 1998, the civilian courts had exclusive jurisdiction, and we moved it back into the military, and here we're doing it again. From my perspective, sitting here as a senator, I'm scratching my head and wondering, okay, are we supposed to have any more confidence this time than we did the last time? Let me finish. In the context, of course, of the victims, which ultimately we want to resolve for them that they're going to get the justice that they're seeking, and of course, you just said that, in certain aspects of the military with regard to sexual misconduct, we shouldn't trust them.

If that's true, the question is: Why is one part of sexual misconduct still being left to the military to deal with from outside the country, as opposed to inside the country, stuff that happens abroad? The point that my colleague just raised in regard to the sunset clause is fundamental for me. What data are we going to collect if we do have a sunset clause? Do we produce one that lacks data? We want to know: Are we tracking the right thing? Will it reveal itself overtime?

Maybe you could also comment on this last point because your colleagues are also here. For two years now, we have been under this so-called civilian system, where folks have been using the civilian system. How much data have we collected in the last two years that can point to some degree of confidence that we're making the right decision here?

As you said, if we were to pass this legislation and implement it, this would complete the last of Madam Justice Arbour's 48 recommendations.

I know that's a lot of questions, but they are all relevant to the broader question we're asked to consider.

Je m'excuse, mais nous devons régler ce problème et aller de l'avant. Quand je parle aux Canadiens dans les sous-sols d'église, les couloirs d'école et les assemblées publiques de ce que nous faisons en matière de défense, ils veulent être sûrs que nous nous occupons de la question. Ils sont prêts à soutenir les Forces armées canadiennes. Ils veulent réinvestir et rebâtir. Ils veulent y parvenir, mais ils veulent également savoir que tout problème persistant dans ce domaine sera réglé. C'est pourquoi je pense que c'est si important. Merci.

Le sénateur Yussuff : Monsieur le ministre, je vais vous poser quelques questions difficiles qui concernent la situation actuelle. Je dis cela uniquement dans l'intérêt de ce que nous essayons de régler ici.

Avant 1998, les tribunaux civils avaient la compétence exclusive, et nous l'avions transférée à l'armée, et voilà que nous recommençons. De mon point de vue, en tant que sénateur, je réfléchis et je me demande, d'accord, sommes-nous censés avoir plus confiance cette fois-ci que la dernière fois? Permettez-moi de terminer. Dans le contexte, bien sûr, des victimes, ce que nous voulons avant tout, au bout du compte, c'est leur garantir qu'elles obtiendront la justice qu'elles réclament; et bien sûr, vous venez de dire que, dans certains domaines liés à l'armée concernant les cas d'inconduite sexuelle, nous ne devrions pas lui faire confiance.

Si cela est vrai, la question est la suivante : pourquoi une partie des affaires d'inconduite sexuelle continuent-elles d'être traitées par l'armée depuis l'étranger, plutôt que depuis le Canada, alors qu'il s'agit d'infractions commises à l'étranger? Le point que ma collègue vient de soulever concernant la disposition de temporarisation est fondamentale, pour moi. Quelles sont les données que nous allons recueillir s'il y a une disposition de temporarisation? Allons-nous en produire une qui manque de données? Nous voulons savoir : suivons-nous les bons indicateurs? Cela finira-t-il par apparaître avec le temps?

Vous pourriez peut-être également commenter ce dernier point, parce que vos collègues sont également ici. Cela fait maintenant deux ans que nous évoluons dans ce soi-disant système civil, où les gens ont recours à ce système civil. Combien de données a-t-on recueillies au cours des deux dernières années qui nous indiquent, avec un certain degré de certitude, que nous prenons la bonne décision dans ce cas?

Comme vous l'avez dit, si nous devons adopter ce projet de loi et le mettre en œuvre, cela complèterait la dernière recommandation des 48 recommandations de la juge Arbour.

Je sais que je vous ai posé de nombreuses questions, mais elles sont toutes pertinentes pour la question générale que l'on nous demande d'examiner.

Mr. McGuinty: I'll tackle the sunset clause data first. I can't prejudge what it will look like. I can't prejudge the language or what it might call for. That's very much in the hands of anybody who is thinking of making or proposing a change.

Regarding the question of what has been going on for the last several years with the —

Senator Yussuff: The last two. You're thinking of civilian assistance.

Mr. McGuinty: The last two years, basically, were when all matters were moved to the civilian court system. The best example of information we have now is the memorandum of understanding with Ontario, which is a good one in terms of an agreement to, for example, provide ongoing, transparent and timely coordination of information sharing between us and the province. That's happening: cooperation, coordination and information sharing.

There is additional information I can get to you, senator, in terms of what is collated. We are regularly in touch.

What was the third issue?

Senator Yussuff: The third issue is about the confidence you have or don't have in military leadership.

Mr. McGuinty: In country or out of country?

Senator Yussuff: One part of this requires the use of civilian courts in Canada, but outside the country, the military will still be responsible.

Mr. McGuinty: Major General Holman, you can handle this one.

MGen. Holman: Thank you, Madam Chair. The rationale behind keeping concurrent jurisdiction outside of Canada is due to a couple of things. One, it recognizes that the military police are going to be better equipped and better able to sustain themselves in doing investigations in what may be fairly austere environments. The military police are trained to do investigations in that space.

But when we think about a Canadian Armed Forces that might have to deploy to conduct combat operations in armed conflict outside of Canada, we want to ensure that we avoid the possibility of impunity for our Canadian Forces members alleged to have committed these sorts of offences in countries where there may not be effective governments and effective justice

M. McGuinty : Je vais d'abord répondre à la question concernant les données relatives à la disposition de temporarisation. Je ne peux pas me prononcer à l'avance sur ce à quoi cela ressemblera. Je ne peux pas me prononcer à l'avance sur le libellé à adopter ni sur ce qu'elle pourrait prévoir. Cela dépend entièrement de toute personne qui envisage d'apporter ou de proposer une modification.

En ce qui concerne la question de ce qui se passe depuis les dernières années au chapitre de...

Le sénateur Yussuff : Les deux dernières années. Vous pensez à l'aide civile.

M. McGuinty : Ces deux dernières années ont essentiellement été marquées par le transfert de toutes ces affaires vers le système de justice civile. Le meilleur exemple dont nous disposons actuellement est le protocole d'entente conclu avec l'Ontario, qui constitue un bon accord pour, par exemple, assurer un échange d'information continu, transparent et une coordination rapide entre nous et la province. C'est ce qui se passe : coopération, coordination et échange d'information.

Je peux vous communiquer des informations complémentaires, monsieur le sénateur, concernant les données qui ont été recueillies. Nous communiquons régulièrement.

Quelle était la troisième question?

Le sénateur Yussuff : La troisième question concernait la confiance que vous avez ou n'avez pas envers les dirigeants militaires.

M. McGuinty : Au Canada ou à l'étranger?

Le sénateur Yussuff : En partie, cela nécessite le recours aux tribunaux civils au Canada, mais à l'étranger, ce sera toujours l'armée qui sera responsable.

M. McGuinty : Major-général Holman, vous pouvez répondre à cette question.

Mgén Holman : Merci, madame la présidente. La compétence concurrente est maintenue à l'extérieur du Canada pour plusieurs raisons. D'abord, on reconnaît que la police militaire est mieux outillée et davantage en mesure de mener des enquêtes de manière autonome dans des environnements qui sont parfois austères. Les policiers militaires sont formés pour mener des enquêtes dans ce type de contexte.

Toutefois, lorsqu'il est question de situations où les Forces armées canadiennes pourraient être déployées ailleurs pour mener des opérations de combat dans le cadre de conflits armés à l'extérieur du Canada, nous voulons nous assurer d'éviter toute possibilité d'impunité à l'égard de membres des Forces armées canadiennes accusés d'avoir commis ce type d'infractions dans

systems that can deal with them within the territorial jurisdiction of those countries.

There may also be requirements under various Status of Forces Agreements — technical arrangements we have with other countries, where we need to give them assurance that we will take effective measures to deal with indiscipline, including criminal indiscipline, in the Canadian Armed Forces as a way to build trust with the allies and the folks that we're dealing with outside of Canada.

[*Translation*]

Senator Henkel: Welcome, Mr. McGuinty, general and distinguished witnesses. My question deals with civilian investigations that take place in remote areas and the fact that the bill transfers investigations of sexual offences to civilian authorities. First, how can the government ensure that civilian police forces across the country have the necessary expertise to deal with cases that take place in very specific military contexts? Second, are there already national protocols with the provinces, or will it be up to each police force to develop its own expertise?

Mr. McGuinty: Thank you, senator. First, as I mentioned, there is already a memorandum of understanding between the department and the Government of Ontario, a model that is currently being shared across Canada for closer cooperation in this area, with respect to support and necessary resources.

Second, I disagree with the idea that civilian police forces will not have access to the necessary information or evidence, or that it will be more complicated than usual. What I experienced as a criminal lawyer long ago is that, on the contrary, our police forces are extremely sophisticated and know how to work on bases. They're able to get the required legal permissions to obtain the evidence they need to continue their investigation. You could ask the same question about capacity without even talking about the military issue in Canada.

This is an issue we will continue to discuss with the provinces. For our Canadian Armed Forces to improve in terms of trust, we believe we have no choice but to move forward. We need to work with our civilian forces and trust that they will do their job. We reached that decision after thousands of conversations and submissions. For us, it's the next step to complete the work of Justice Arbour.

des pays où le gouvernement et le système de justice ne sont peut-être pas en mesure de traiter efficacement ces affaires au sein de leur compétence territoriale.

Certaines exigences peuvent également être prévues par divers accords sur le statut des forces ou certains arrangements techniques conclus avec d'autres pays, dans le cadre desquels nous devons les assurer que nous prendrons des mesures efficaces pour contrer l'indiscipline au sein des Forces armées canadiennes, y compris l'indiscipline de nature criminelle. Il s'agit d'une manière de solidifier le lien de confiance avec les alliés et les partenaires avec qui nous traitons à l'extérieur du Canada.

[*Français*]

La sénatrice Henkel : Bienvenue, monsieur McGuinty, madame la générale et distingués invités. Ma question concerne les enquêtes civiles qui ont lieu dans des régions éloignées. Je pense, par exemple, au fait que le projet de loi transfère les enquêtes sur des infractions sexuelles aux autorités civiles. Comment le gouvernement peut-il s'assurer que les corps policiers civils partout au pays aient l'expertise nécessaire pour traiter des dossiers qui surviennent dans des contextes militaires très particuliers? Deuxièmement, existe-t-il déjà des protocoles nationaux avec les provinces, ou laisse-t-on chaque corps policier développer sa propre expertise?

M. McGuinty : Merci, madame la sénatrice. Premièrement, comme je l'ai mentionné, il y a déjà un protocole d'entente entre le ministère et le gouvernement de l'Ontario; c'est le modèle que l'on partage un peu partout au Canada actuellement pour arriver à une coopération plus étroite dans ce domaine, pour la question d'appui et de ressources nécessaires.

Deuxièmement, je ne suis pas d'accord pour dire que les forces policières civiles n'auront pas accès à l'information ou aux preuves nécessaires ou que ce sera plus compliqué que la normale. Mon expérience comme avocat criminel ou pénal il y a longtemps, c'est que, au contraire, nos forces policières sont extrêmement sophistiquées et savent comment travailler sur nos bases. Elles peuvent obtenir les permissions judiciaires requises au besoin pour recueillir les preuves nécessaires pour poursuivre leur enquête. On pourrait se poser la même question sur les capacités sans même traiter de cette question militaire au Canada.

C'est une question dont on va continuer de discuter avec les provinces. Pour que nos Forces armées canadiennes s'améliorent au chapitre de la confiance, nous croyons que nous n'avons pas le choix et qu'il faut aller de l'avant. Il faut faire affaire avec nos forces civiles et avoir confiance qu'elles feront leur travail. C'est une décision à laquelle nous sommes arrivés après des milliers de conversations et de soumissions. Pour nous, c'est la prochaine étape pour compléter le travail de la juge Arbour.

Senator Henkel: Minister, the bill provides that sexual offences committed in Canada will now fall under the civilian system, while those committed during operations abroad will continue to be dealt with primarily within the military system. How do you explain that difference in approach? Above all, is it based on a difference in principles or operational constraints?

MGen. Holman: I would say that operational constraints will have a legal impact, meaning that our allies and partners must trust that we will take investigations and trials seriously and punish those who engage in misconduct during operations. That's an important aspect of trust and interoperability among allies and partners, and that helps.

[English]

The Chair: Thank you.

[Translation]

Senator Youance: Welcome, minister. We've received questions and observations from the Quebec bar. I'd like to follow up on two of them.

The Quebec bar is in favour of establishing a permanent military court, independent of the chain of command. The Quebec bar also suggests clarifying the scope of the act, conduct, disorder or neglect to the prejudice of good order and discipline. The second part refers somewhat to Justice Arbour's recommendation, in which she noted the risk that more serious sexual misconduct might be considered minor. What do you think about this?

Furthermore, with respect to clarifying the scope of the act, if Bill C-11 is passed, would the process for qualifying sexual misconduct be clearly identified?

Mr. McGuinty: If I understand correctly, senator, the two observations you raised are part of Justice Fish's recommendations. We're working on it and exploring options.

To begin, we still believe that we must move forward and make the important decision to transfer those cases from the Canadian Armed Forces to the civilian courts. General Carignan might have some comments on that.

General Jennie Carignan, Chief of the Defence Staff, Department of National Defence and the Canadian Armed Forces: I think it should be clarified that the intention of transferring this jurisdiction to civilian courts is a deliberate step. It has nothing to do with the competency of the military police,

La sénatrice Henkel : Monsieur le ministre, le projet de loi prévoit que des infractions sexuelles commises au Canada relèveront désormais du système civil, tandis que celles commises lors d'opérations à l'étranger resteront largement traitées par le système militaire. Comment expliquez-vous cette différence dans l'approche? Surtout, repose-t-elle sur une différence de principe ou des contraintes opérationnelles?

Mgén Holman : Je dirais que les contraintes opérationnelles auront un impact judiciaire, ce qui veut dire que nos alliés et nos partenaires doivent avoir confiance que nous prendrons les enquêtes et les procès au sérieux et punir ceux qui ont une conduite répréhensible lors d'opérations. C'est un aspect important de la confiance et de l'interopérabilité parmi les alliés et les partenaires, et cela y contribue.

[Traduction]

La présidente : Merci.

[Français]

La sénatrice Youance : Bienvenue, monsieur le ministre. Nous avons reçu des questions et des observations du Barreau du Québec. Je voudrais revenir sur deux d'entre elles.

Le Barreau du Québec considère qu'il serait souhaitable d'établir une cour militaire permanente, indépendante de la chaîne de commandement. Le Barreau du Québec suggère également de clarifier la portée de l'acte, du comportement ou de la négligence préjudiciable au bon ordre et à la discipline. La deuxième partie fait quelque peu référence à la recommandation de la juge Arbour, qui avait fait état du risque que des inconduites sexuelles plus graves soient qualifiées de mineures. Que pensez-vous de cela?

De plus, pour ce qui est du volet de la clarification de la portée de l'acte, si le projet de loi C-11 est adopté, le processus à utiliser pour qualifier une inconduite sexuelle serait-il clairement défini?

M. McGuinty : Si je comprends bien, madame la sénatrice, les deux observations que vous avez soulevées font partie des recommandations du juge Fish. On travaille là-dessus et on examine des possibilités.

Pour commencer, nous croyons toujours qu'il faut aller de l'avant et prendre la décision importante de transférer ces dossiers des Forces armées canadiennes aux tribunaux civils. La générale Carignan aurait peut-être des commentaires à formuler à ce sujet.

Générale Jennie Carignan, chef d'état-major de la Défense, ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes : Je pense que ce qu'il faut préciser, c'est que l'intention de transférer cette compétence aux cours civiles est un acte délibéré. Ce n'est pas lié à la compétence de la police

or any shortcomings or lack of qualifications. It's about clarifying the jurisdiction for victims.

It's to make sure that victims clearly know where they need to go, because concurrent jurisdiction creates grey areas. Also, transferring files back and forth sometimes leads to revictimization.

All of this is to clarify jurisdiction. When we talk about international deployments, again, there are specific aspects because of the environment, but even on deployment, in a theatre of operations, victims can still bring these cases before civilian courts.

Ultimately, the military police have the discretion to make the best decision to support victims.

Senator Youance: What about the definition of sexual misconduct itself?

Lieutenant-General Paul Prévost, Chief, Professional Conduct and Culture, Department of National Defence and the Canadian Armed Forces: Thank you, Madam Chair. It was part of Justice Arbour's first three recommendations to clarify the definitions related to sexual misconduct, namely sexual assault, harassment or workplace harassment, so they're closer to the civilian definitions.

There was inconsistency between the military definitions and the civilian definitions in the Labour Code. The fact that these definitions have been aligned with the Labour Code and the Criminal Code will make the work of civilian investigators easier.

Senator Youance: Thank you.

[English]

The Chair: Thank you very much.

Senator Boehm: In my previous career, I had the opportunity to discover that it's not just the Canadian Armed Forces, the CAF, that have difficulties with sexual violence and misconduct. To what extent, in the implementation of the recommendations, some of them already under way by you, minister, or General Carignan, have been guided by what other jurisdictions might be doing, specifically the removal into the civil sphere but also on practical things like training, recruitment and the probationary period that you mentioned, minister?

I don't know if there are any shining examples out there that you can highlight that may have influenced decision making.

militaire, ni à des manquements, ni à des qualifications insuffisantes, mais à la clarification de la compétence pour les victimes.

Donc, on veut s'assurer que les victimes savent clairement où elles doivent aller, parce que des compétences simultanées entraînent des zones grises; aussi, des transferts de dossiers de part et d'autre amènent parfois une revictimisation.

Tout cela est fait dans le but de clarifier les compétences. Quand on parle de déploiement international, encore là, il y a des facettes particulières à cause de l'environnement, mais même en déploiement, dans un théâtre d'opérations, il y a une possibilité d'amener ces cas devant les cours civiles.

En fin de compte, la police militaire a la discrétion de prendre le meilleur chemin pour soutenir les victimes.

La sénatrice Youance : Qu'en est-il de la définition de l'inconduite sexuelle en tant que telle?

Lieutenant-général Paul Prévost, chef, Conduite professionnelle et culture, ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes : Merci, madame la présidente. Cela faisait partie des trois premières recommandations de la juge Arbour de clarifier les définitions ayant trait à l'inconduite sexuelle, soit l'agression sexuelle, le harcèlement ou le harcèlement en milieu de travail, pour qu'elles soient plus proches des définitions civiles.

Il y avait de l'incohérence entre les définitions militaires et les définitions civiles du côté du Code du travail. Le fait que l'on ait harmonisé ces définitions conformément au Code du travail et au Code criminel facilitera le travail des enquêteurs civils.

La sénatrice Youance : Merci.

[Traduction]

La présidente : Merci beaucoup.

Le sénateur Boehm : Dans ma carrière précédente, j'ai eu la possibilité de constater que les problèmes de violence et d'inconduite sexuelle ne se produisent pas seulement dans les Forces armées canadiennes, ou les FAC. Dans quelle mesure la mise en œuvre des recommandations — dont certaines sont déjà appliquées sous votre direction, monsieur le ministre, ou celle de la générale Carignan — a-t-elle été éclairée par ce que font d'autres administrations, notamment en ce qui concerne la prise en charge de certaines affaires par le système de justice civil, mais également à l'égard d'aspects pratiques comme la formation, le recrutement et la période de probation dont vous avez fait mention, monsieur le ministre?

Je me demande si vous pouvez nous donner des exemples d'approches susceptibles d'avoir influencé la prise de décisions.

Mr. McGuinty: That's a profoundly important question and observation about the comparative approaches elsewhere. I picked up some information over time during the last year. I know that colleagues here would have even more. I have seen, in countries like Germany and the Scandinavian countries, that they've also been wrestling with this challenge for some time.

I wish I could point to a jurisdiction that has gotten it better at this stage. I just don't have enough comparative experience, but it's one that I'd like to see more of in terms of information.

General, do you have anything in terms of what you have seen over the years?

Gen. Carignan: We have conducted extensive consultations with various partners and allies as we were standing up the Chief Professional Conduct and Culture and as we were standing up various initiatives like restorative engagements.

Of course, as we were going through it, the same or similar reports were coming out of Australia, the United Kingdom and Norway as well.

I have to say, as we stand up many new tools and initiatives, we are way ahead. I can say that with a lot of pride. We are way ahead of all of our NATO allies, per se. Some attempts to stand up an organization like Chief Professional Conduct and Culture have failed. It is extremely difficult, and it needs a lot of support, including the kinds of support that we got from both the Canadian public and the government. That's the type of support that was needed to actually stand up and do the types of things we are now doing with a lot of initiatives under way.

Senator Hay: Thank you all for this. This is incredibly hard work; there's no question about it. I want to extend a thank you to the survivors, the victims, those who came forward and those who haven't, just for the epitome of courage and bravery that they are.

I also thank you for speaking about the help line that's available. If I may, there is a 24-7 adult text crisis line, confidential and free, at 741-741. It's available 24-7, as is 988. For youth and children who are also impacted by this, again, a confidential and free text number is available 24-7 at 686-868.

M. McGuinty : Il s'agit d'une question et d'une observation tout à fait importantes au sujet de la comparaison à faire avec des approches adoptées ailleurs. J'ai recueilli certaines informations au cours de la dernière année. Je sais que mes collègues ici présents en auraient même encore plus. J'ai constaté que des pays comme l'Allemagne et les pays scandinaves font face à ce problème depuis un certain temps.

J'aimerais pouvoir nommer une administration qui, à ce stade, s'en est mieux tirée. Je n'ai tout simplement pas suffisamment d'expérience pour faire une comparaison, mais il s'agit d'un aspect au sujet duquel j'aimerais avoir davantage d'information.

Générale, avez-vous recueilli des informations quelconques sur ce que vous avez observé au fil des ans?

Gén Carignan : Nous avons mené des consultations exhaustives auprès de divers partenaires et alliés lorsque nous avons mis sur pied le groupe du Chef — Conduite professionnelle et culture et lorsque nous avons mis en place diverses initiatives comme les démarches réparatrices.

Bien entendu, pendant ces processus, des rapports identiques ou similaires étaient produits par l'Australie, le Royaume-Uni ainsi que par la Norvège.

Je dois dire que, alors que nous mettons en place de nombreux outils et de nombreuses initiatives, nous sommes nettement en avance. Je peux l'affirmer avec beaucoup de fierté. Nous sommes nettement en avance par rapport à tous nos alliés de l'OTAN, pour ainsi dire. Certaines tentatives de mises sur pied d'organisations, comme le groupe du Chef — Conduite professionnelle et culture, ont échoué. C'est un processus extrêmement difficile qui nécessite beaucoup de soutien, notamment le type de soutien que nous avons reçu à la fois de la population canadienne et du gouvernement. Ce type de soutien était nécessaire pour nous permettre de mettre sur pied des initiatives et prendre les mesures que nous prenons actuellement et de lancer de nombreuses initiatives.

La sénatrice Hay : Merci à tous du travail que vous faites. C'est un travail extrêmement difficile; cela ne fait aucun doute. Je tiens également à remercier les survivantes et survivants, les victimes, ainsi que les personnes qui se sont manifestées et celles qui ne l'ont pas fait, simplement du courage et de la bravoure dont ils font preuve.

Je tiens également à vous remercier d'avoir parlé de la ligne d'aide qui est disponible. Si vous me le permettez, j'aimerais dire qu'il existe une ligne de secours pour adultes, confidentielle et gratuite, accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, au 741-741, tout comme la ligne 988. Pour les jeunes et les enfants également touchés par la situation, il existe une ligne de texto, confidentielle et gratuite, aussi disponible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, au 686-868.

From my experience, and as you pointed out, trauma is often long-lasting, silent, hard to see when it's going to come and has many triggers to it. It doesn't just turn off and you say, "Oh, phew. The trauma's over. We're good."

Sexual assault is in a different kind of category as well on trauma and retraumatizing, and I appreciate you pointing that out.

My questions are along the lines, if I may, of, "Do no harm." How will you know if you have done no harm? Here are my questions. What tracking, if that's the right word, happens once the case is off-loaded or moved over to the justice system? How is that individual supported during that transition into yet another intimidating environment that could be retraumatizing?

I'm trying to understand. Please, help me understand the support there. Again, I'm just thinking about that one person who still is working with the CAF or within the military, and their career is important. What happens at work for protection and psychological safety and so that career advancement doesn't get sidelined? Thank you.

Mr. McGuinty: I will respond quickly, senator. On several occasions, I have been in town hall situations on bases across this country. At the end of the town hall meetings, I noticed that one or two members — usually one individual member — were waiting to speak to me.

That person pulls me aside and talks about exactly the trauma you're talking about, which I then bring back to feed into the system to make sure they get the support they need. It's real. It's live. It's out there. I will be very honest with you; it infuriates me.

In terms of the supports, General Carignan and Lieutenant General Prévost have put a whole series of investments into the system. They can give you more details. I would ask them to give you that, to give you some comfort on the investments and more liaison officer support.

General Carignan, do you want to speak about that?

Gen. Carignan: The first basic principle is that each survivor will be different. Each survivor will require a different support or different action. We have learned that we need to adapt to that reality. Depending on the need, there is a suite of supports available, both from a chain-of-command perspective in terms of

Selon mon expérience, et comme vous l'avez souligné, un traumatisme est souvent durable, silencieux et difficile à prévoir, et il comporte de nombreux déclencheurs. Il ne s'arrête pas du jour au lendemain, comme si on pouvait dire : « Ouf, c'est terminé. Tout est réglé. »

Les agressions sexuelles se situent également dans une catégorie différente lorsqu'il est question de traumatisme et de nouvelle expérience traumatisante, et je vous remercie de l'avoir souligné.

Je dirais que mes questions sont simplement guidées par la volonté de ne pas nuire. Comment saurez-vous que vous n'avez pas causé de tort? Voici mes questions. Quel suivi, si c'est le bon terme, est effectué une fois qu'un dossier est transféré au système de justice ou pris en charge par celui-ci? Comment une victime est-elle soutenue durant cette transition vers un autre environnement intimidant qui pourrait lui faire vivre une nouvelle expérience traumatisante?

J'essaie de comprendre. Aidez-moi, s'il vous plaît, à comprendre le soutien qui est offert. Une fois de plus, je pense à cette personne qui travaille toujours au sein des FAC ou dans le milieu militaire, et dont la carrière est importante. Quelles mesures de protection et de sécurité psychologique met-on en place en milieu de travail pour éviter de compromettre l'avancement professionnel d'une personne? Merci.

M. McGuinty : Je vais répondre rapidement à la question, madame la sénatrice. À plusieurs reprises, j'ai assisté à des assemblées publiques sur des bases militaires, partout au pays. À la fin de ces assemblées publiques, je remarquais qu'un ou deux membres — habituellement un seul — attendaient pour venir me parler.

La personne en question me prenait à part pour me parler du même traumatisme que celui dont vous parlez, et je faisais ensuite part de la situation aux intervenants du système afin de m'assurer qu'elle allait recevoir le soutien dont elle avait besoin. La situation est bien réelle. Elle se produit, en ce moment. Je vais être très honnête envers vous, cela me rend furieux.

Pour ce qui est des mesures de soutien, la générale Carignan et le lieutenant-général Prévost ont investi tout un ensemble de ressources dans le système. Ils pourront vous donner davantage de détails à ce sujet. Je leur demanderais de vous fournir ces détails afin de vous rassurer à l'égard des investissements et du renforcement du soutien offert par les officiers de liaison.

Générale Carignan, voulez-vous faire un commentaire à ce sujet?

Gén Carignan : Le premier principe de base est le suivant: chaque personne survivante est différente. Chaque personne survivante aura besoin d'un soutien différent ou de mesures différentes. Nous avons appris à nous adapter à cette réalité. Selon les besoins, nous offrons aux membres toute une gamme

supporting the member's environment and climate, and, also, for personal and confidential support that is offered by the Defence Community Support and Resource Centre.

That is our tailored approach when incidents of sexual assault or misconduct happen.

LGen. Prévost: I'll fill in a bit, but General Carignan is absolutely right there and maybe to Mr. Gravel after.

The fact is, with Bill C-11, the jurisdiction was switched to fill civilian courts hasn't changed. The support that the chain of command poses to the member provided that a member comes forward to the chain of command about the terrible events so the chain of command will have the same responsibility. We do have training starting in our schools and in command courses on the trauma-informed approach and how to deal with victims. So education is the same, and our obligation to do a duty of care will be the same regardless of where the offence will be tried.

Same thing as General Carignan mentioned about the Defence Community Support and Resource Centre that Mr. Gravel directs there, regardless of where the offence will be tried moving forward in this world. The mandate remains the same. Mr. Gravel?

Martin Gravel, Chief Operating Officer, Defence Community Support Resource Centre, Department of National Defence and the Canadian Armed Forces: Thank you, senator. Thank you for bringing forward the other resources that are available to victims.

As mentioned already, yes, the Defence Community Support and Resource Centre will, regardless of whether a case goes through the civilian system or the military system, offer the continuum of supports and services to victims, free of charge, trauma-informed, confidential and independent from the chain of command. It ranges from everything from a 24-7 line, a counsellor and a case coordinator to accompany them through the whole process, as well as independent legal assistance, direct lawyers working directly with the victims and liaison directly with either the military system or the civilian system in the same capacity.

That is the continuum of services and supports that we offer to victims that will be available again in the same capacity as it is right now.

Senator Hay: Thank you.

de mesures de soutien, à la fois du point de vue de la chaîne de commandement, c'est-à-dire dans leur milieu de travail, et, de plus, du point de vue personnel et de manière confidentielle grâce au Centre de soutien et de ressources pour la communauté de la Défense.

Il s'agit de l'approche que nous adoptons pour les cas d'agression ou d'inconduite sexuelle.

Lgén Prévost : Je vais ajouter quelques précisions, mais la générale Carignan a tout à fait raison, et peut-être que M. Gravel pourrait prendre la parole par la suite.

En réalité, malgré le fait que le projet de loi C-11 prévoit le transfert de la compétence vers les tribunaux civils, les choses n'ont pas changé. Les mesures de soutien offertes par la chaîne de commandement, sous réserve que les membres concernés avisent leurs supérieurs des incidents graves, sont telles que la chaîne de commandement conserve les mêmes responsabilités. Nous offrons de la formation dans nos écoles et dans des cours de commandement au sujet de l'approche axée sur les traumatismes et la façon de traiter les victimes. Donc, la formation demeure la même, et notre devoir de diligence restera le même, peu importe l'instance qui jugera l'infraction commise.

Comme l'a mentionné la générale Carignan au sujet du Centre de soutien et de ressources pour la communauté de la Défense, que M. Gravel dirige, le mandat demeure le même, peu importe l'instance qui sera responsable de juger l'infraction commise. Monsieur Gravel, pouvez-vous ajouter quelque chose?

Martin Gravel, chef des opérations, Centre de soutien et de ressources pour la communauté de la Défense, ministère de la Défense nationale et Forces armées canadiennes : Merci, madame la sénatrice. Merci de faire mention des autres ressources qui sont offertes aux victimes.

Comme cela a déjà été mentionné, en effet, le Centre de soutien et de ressources pour la communauté de la Défense continuera d'offrir aux victimes, peu importe si leur dossier est traité par le système civil ou le système militaire, un ensemble de mesures de soutien et de services gratuits fondés sur une approche tenant compte des traumatismes, confidentiels et indépendants de la chaîne de commandement. Cela comprend notamment une ligne d'aide accessible 24 heures sur 24, sept jours sur sept, l'accès à un conseiller et l'accompagnement d'un coordonnateur de cas, tout au long du processus. Cela comprend également une aide juridique indépendante offerte par des avocats qui collaborent directement avec les victimes et qui assurent directement la liaison avec le système militaire ou le système civil, qui remplissent les mêmes fonctions.

Voilà l'ensemble des services et des mesures de soutien que nous offrons aux victimes et qui seront à nouveau offerts de la même manière que maintenant.

La sénatrice Hay : Merci.

Senator Duncan: Thank you, minister, and your staff for being here, and to my colleagues for allowing me to enter into this debate.

I have heard a lot of mention about a sunset clause. I believe there is a bit of a risk of a legislative void if Parliament were to prorogue or if there was a period of time when Parliament wasn't sitting. As an alternative, would you comment on whether the government would be open to a clause requiring a statutory review of the transfer of cases from the civilian system rather than an outright sunset clause?

Mr. McGuinty: We're in your hands. We're open. This is with the committee, with the Senate. We are looking to improve. We're looking to deliver this recommendation, recommendation 5. We're looking to see it implemented. How we treat it over time is something I would love to hear more about. If there is a proposal to make, it should be made. We can obviously deal with it when it comes back.

Senator Duncan: Thank you.

Senator Patterson: Thanks, Madam Chair. This is very specifically linked to the military police and the victim support services they provide as part of their services. Given that there is going to be a transfer of certain cases into civilian jurisdictions, where do you see these services evolving to? Are they still required or will you reinvest in other areas?

Mr. McGuinty: Madam Chair, did you want to take all the comments or just —

The Chair: I want the question and then the second question and then the answer.

Senator Yussuff: Changing culture is not an easy challenge. Some would argue that changing the culture of the Senate has not been an easy challenge either. We're not here to judge. We're just observers in the context of the challenge we all have.

The Canadian military is part of our family as a nation. If we don't have them, our sovereignty will be jeopardized. Recognize, we choose a lot of people through the recruitment process, and no different than the rest of us in society. We are not perfect human beings. Working on changing that culture will take a lot of investment over generations.

This is my number one question to you, minister: Are the support and resources going to be there for generations yet to ensure we achieve the greater objective, where the culture and the military do change, so we don't have to seek civilian courts

La sénatrice Duncan : Merci, monsieur le ministre, et merci à votre personnel de sa présence. Je remercie mes collègues de me permettre de prendre part au débat.

J'ai beaucoup entendu parler d'une disposition de temporarisation. Je crois qu'il y a un certain risque de vide juridique si le Parlement était prorogé ou s'il ne siégeait pas durant un certain temps. En revanche, pourriez-vous nous dire si le gouvernement serait ouvert à l'idée de mettre en place une disposition exigeant un examen législatif du transfert des dossiers vers le système civil, plutôt qu'à celle de mettre en place une disposition de temporarisation pure et simple?

M. McGuinty : Notre sort est entre vos mains. Nous sommes ouverts à l'idée. Cela relève du comité, du Sénat. Nous cherchons à améliorer les choses. Nous cherchons à donner suite à cette recommandation, la cinquième recommandation. Nous cherchons à la mettre en œuvre. Je souhaiterais vraiment être davantage informé au sujet de la manière dont elle sera mise en place au fil du temps. S'il y a une proposition à faire, elle devrait être formulée. Nous pourrions bien entendu nous en occuper lorsqu'elle sera soumise de nouveau.

La sénatrice Duncan : Merci.

La sénatrice Patterson : Merci, madame la présidente. Cela est très étroitement lié à la police militaire et aux services de soutien qu'elle offre aux victimes dans le cadre de ses activités. Compte tenu du transfert de certaines affaires vers les tribunaux civils, comment envisagez-vous l'évolution de ces services? Sont-ils toujours nécessaires ou comptez-vous réinvestir dans d'autres domaines?

M. McGuinty : Madame la présidente, voulez-vous entendre tous les commentaires ou seulement...

La présidente : Je veux entendre la question et la deuxième question, puis les réponses.

Le sénateur Yussuff : Changer de culture n'est pas un défi facile à relever. Certains diraient que changer la culture du Sénat n'a pas non plus été un défi facile à relever. Nous ne sommes pas ici pour juger. Nous observons tout simplement les défis que nous avons tous à relever.

L'armée canadienne fait partie de notre famille en tant que nation. Sans elle, notre souveraineté serait compromise. Il faut reconnaître que, dans le cadre du processus de recrutement, nous sélectionnons un grand nombre de personnes, et qui ne sont pas si différentes du reste de la société. Nous ne sommes pas des êtres humains parfaits. Pour arriver à changer cette culture, il faudra beaucoup d'investissements sur plusieurs générations.

Voici la principale question que je vous pose, monsieur le ministre : offrirons-nous des mesures de soutien et des ressources aux prochaines générations afin de nous assurer d'atteindre l'objectif le plus important, soit d'apporter un

or a military court to deal with sexual misconduct in the military going forward?

With that also too, our country is very diverse. It's not one. And given the diversity of this country and the recruitment we're attempting to build our military to represent Canada, how do we deal with the racial challenges we also face in the military at the same time?

The Chair: We have two questions, and then a sneak return from Senator Carignan. What would you like to add?

[Translation]

Senator Carignan: I'd like something clarified.

You cited the figure of 14,000 victims or people consulted, and Mr. Fowler said that wasn't the correct number, so we have two witnesses with different figures. I'd like some clarification on that.

Gen. Carignan: Various groups participated in the consultations that were held over a period of more than a year.

The 24,000 number refers to the people who are part of the class action. The 14,000 figure refers to the people we met with in more personal meetings.

That includes smaller discussion groups, about 9,000 people. Other people participated in larger groups, for a total of 14,000. There are another 3,000 people, so 17,000 people were formally consulted to implement various initiatives.

Senator Carignan: The figures were contradictory. Thank you very much.

[English]

Mr. McGuinty: Mr. Gravel, did you want to respond?

MGen. Holman: I'll do one quickly. There are still going to be victims of other types of offences, so the military police will continue to need to do victim services for the victims of those offences as well, and while they may not have jurisdiction to investigate after the bill comes into force, they may still receive complaints, and they may have people who would require the services for sexual offences in those cases as well. The Provost Marshal is appearing after we are and might be better positioned to give you more detail.

Mr. Gravel: What I'll add to that, again, going back to the victim's support for legal assistance — again, going to the civilian system — the independent legal assistance we provide

véritable changement de culture au sein de l'armée, de façon à éviter de recourir aux tribunaux civils ou aux tribunaux militaires pour traiter les cas d'inconduite sexuelle dans l'armée?

Par ailleurs, la population de notre pays est très diversifiée; elle n'est pas uniforme. Compte tenu de la diversité de la population et du type de recrutement que nous tentons de mettre en place afin que l'armée représente le Canada, comment pouvons-nous également composer avec les défis liés au racisme auxquels nous faisons face dans l'armée?

La présidente : Nous avons deux questions, puis nous allons revenir rapidement au sénateur Carignan. Que souhaitez-vous ajouter?

[Français]

Le sénateur Carignan : J'ai une demande de précision.

Vous avez utilisé le chiffre de 14 000 victimes ou personnes consultées, et M. Fowler disait que ce n'était pas le bon chiffre. Nous avons donc deux témoins qui ont des chiffres différents. J'aimerais éclaircir cela.

Gén Carignan : Divers groupes ont participé aux consultations qui ont été faites sur une période de plus d'un an.

Le chiffre de 24 000, c'est pour le nombre de personnes qui font partie de l'action collective. Le chiffre de 14 000, ce sont les gens avec qui nous avons eu des rencontres plus personnelles.

Là-dessus, il y a eu de plus petits groupes de discussion, soit environ 9 000 personnes. D'autres personnes ont été rencontrées en plus grands groupes, pour un total de 14 000. Il y a aussi 3 000 personnes de plus, donc 17 000 personnes ont été formellement consultées pour implanter diverses initiatives.

Le sénateur Carignan : Les chiffres étaient contradictoires. Merci beaucoup.

[Traduction]

M. McGuinty : Monsieur Gravel, souhaitez-vous intervenir?

Mgén Holman : Je vais rapidement donner une précision. Il y aura encore des victimes d'autres types d'infraction, et la police militaire devra donc continuer d'offrir des services aux victimes de ces infractions. Et même si elle pourrait ne plus avoir compétence pour mener des enquêtes après l'adoption du projet de loi, elle pourrait encore recevoir des plaintes et offrir des services à des personnes victimes d'infractions sexuelles également. La grande prévôt qui comparait après nous, pourrait être mieux placée pour vous fournir davantage de détails à ce sujet.

M. Gravel : Ce que j'ajouterais, encore une fois, en ce qui concerne le soutien offert aux victimes en matière d'aide juridique — et le recours au système civil —, c'est que l'aide

within the centre will continue to be available. So we provide legal information, legal advice as well as legal representation for certain matters to victims. Again, with cases going to the civilian systems, those services will continue to be available free of charge, no wait-list, confidential and independent from the chain of command.

LGen. Prévost: I'll take the question for Senator Yussuff. Yes, senator, culture change is a long-term endeavour, but we are committed to sustain the effort. General Carignan stood up the organization I lead. That's the big change, from before General Carignan, before 2021, we didn't have anybody in charge of culture in the department. We now do. I succeeded to General Carignan. Lots has been done.

We talked about 126 of the 194 recommendations right now are complete. We'll continue to work on those efforts and education, the most important part of it. We're changing structure, but we're changing education as well over time. Much has been done if you read the report of Madam Jocelyne Therrien, who was the external monitor for the minister here. She summarized that we had the genuine will to change, and we're making impactful changes, but we recognize there are still incidents ongoing. We recognize there are some challenges. It's a bureaucratic institution that takes time. We don't have enough data. Someone mentioned data; we don't have enough data. Maybe we have enough data, but we don't understand it all, so we have to work on this.

Mr. McGuinty: Senator, we have no choice but to make progress. There's no choice here. It's part and parcel of the work-in-progress called Canada.

We owe it to the members of the Canadian Armed Forces. We owe it to the recruits. We also owe it to Canadians who are supportive and growing in their support to make improvements.

I'm not saying we're starting at zero, because we're not. Huge progress has been made. One of the mantras I live by is sometimes the best way to start is just to start.

We're well down the path to making improvements. We have more to go and do. This is a big part of finishing up some of the early work. I've been very encouraged in the last year in terms of seeing the speed with which we're moving on cultural issues and small things that add up.

juridique indépendante que nous offrons au centre continuera d'être offerte. Nous fournissons de l'information juridique et des conseils juridiques et, dans certains cas, nous proposons la représentation juridique aux victimes. Encore une fois, puisque des dossiers seront transférés vers le système civil, ces services continueront d'être offerts gratuitement, sans liste d'attente, en toute confidentialité et de façon indépendante de la chaîne de commandement.

Lgén Prévost : Je vais répondre à la question du sénateur Yussuff. Oui, monsieur le sénateur, le changement de culture est un travail de longue haleine, mais nous nous engageons à maintenir les efforts. La générale Carignan a mis sur pied l'organisation que je dirige. Voilà le grand changement qui s'est produit; avant la générale Carignan, avant 2021, personne n'était responsable de la culture au sein du ministère. C'est maintenant le cas. J'ai succédé à la générale Carignan. Beaucoup de travail a été accompli.

Nous avons parlé du fait que 126 des 194 recommandations sont désormais mises en œuvre. Nous allons poursuivre ces efforts et continuer d'offrir de la formation, ce qui est le plus important. Nous changeons le système, mais nous changeons également la formation au fil du temps. Beaucoup de travail a été accompli si vous lisez le rapport de Mme Jocelyne Therrien, qui était la surveillante externe auprès du ministre ici. Elle conclut dans son rapport que nous avons une volonté réelle de changement et que nous apportons des changements concrets, mais que nous reconnaissons qu'il y a encore des incidents qui se produisent. Nous reconnaissons qu'il reste des défis à relever. Il s'agit d'une institution bureaucratique qui met du temps à changer. Nous ne disposons pas de suffisamment de données. Quelqu'un a parlé de données; nous n'en avons pas assez. Peut-être en avons-nous suffisamment, mais nous ne les comprenons pas toutes, et nous devons donc travailler là-dessus.

M. McGuinty : Monsieur le sénateur, nous n'avons nul autre choix que de progresser. Il n'y a aucun autre choix. Cela fait partie du chantier qu'est le Canada.

Nous le devons aux membres des Forces armées canadiennes. Nous le devons aux recrues. Nous le devons également aux Canadiens qui soutiennent et qui continuent de soutenir les améliorations.

Je ne dis pas que nous faisons table rase, parce que ce n'est pas le cas. D'importants progrès ont été réalisés. Une de mes devises est que, parfois, la meilleure façon de commencer est de tout simplement commencer.

Nous sommes bien avancés dans la mise en œuvre des améliorations. Il nous reste encore du travail à faire. Il s'agit en gros de terminer les premiers travaux. J'ai été très encouragé, au cours de la dernière année, par la rapidité à laquelle nous avons réalisé des progrès au chapitre des enjeux culturels et avons mis en œuvre de petites mesures qui, ensemble, finissent par faire une différence.

Here is one: We're going to get women their own uniforms. I've been told that women have been waiting 40 years for uniforms. We're going to do that. We're close to it. We're going to keep making these changes and improvements, which will make it a safe, reliable, trustworthy place to come to work in the morning.

You want to bring your service and your passion for Canada and your belief in something bigger than you. We owe it to the people who work there. We owe it to the women and men of the Canadian Armed Forces to improve this situation.

Certainly, it's a big priority for me. I know it's a big priority for the leaders of the Canadian Armed Forces in the department and the Prime Minister. We're hitting these singles one by one. We're hoping to get Bill C-11 through. We'll go back at it again and find out what other changes we have to make to accommodate on the diversity and recruitment side, for example.

I was at a cadet event on the weekend with 160 cadets. It's a thing to behold, a marvel to behold. It was beautiful, every colour of the rainbow, every background, kids from everywhere, remarkable.

Sixty-two thousand kids now across the country in the cadet movement are putting something bigger than themselves forward, which is why we have to get this better. It's a work in progress. With your help, we'll be able to get Bill C-11 through.

Then we'll go back at it again. We have more recommendations to implement, Madam Chair. I want to thank you all for your service and insight. The fact you're taking time to look at this as seriously as you are, it is very encouraging for us as we continue to rebuild, rearm and reinvest in the Canadian Armed Forces.

This is an important moment for us. Thank you so much.

The Chair: Thank you to everyone who is here this evening. You've talked about safe, reliable, respectful environments. As a committee, we're here to serve in this role so that our CAF, every single one, has the best tools to be successful. This is an important juncture in time. We thank you for being here this evening and taking the time to meet with us.

We just heard from the Honourable David McGuinty, Minister of National Defence, General Carignan, Lieutenant-General Prévost, Major-General Holman and Mr. Gravel. General Carignan, Lieutenant-General Prévost, Major-General Holman

En voici un exemple : nous allons fournir aux femmes des uniformes conçus pour elles. On m'a dit qu'elles attendent cela depuis 40 ans. Nous allons le faire. Nous y sommes presque. Nous allons continuer d'apporter des changements et des améliorations, qui feront de ce milieu de travail un endroit sûr, fiable et digne de confiance où venir travailler chaque matin.

On veut servir son pays, mettre à profit sa passion pour le Canada et contribuer à quelque chose de plus grand que soi-même. Nous le devons aux personnes qui travaillent dans cette organisation. Nous avons le devoir envers les femmes et les hommes des Forces armées canadiennes d'améliorer la situation.

Il s'agit certainement pour moi d'une grande priorité. Je sais que c'est une grande priorité pour les dirigeants des Forces armées canadiennes qui travaillent au sein du ministère et pour le premier ministre. Nous avançons petit à petit. Nous espérons faire adopter le projet de loi C-11. Nous poursuivrons ensuite nos efforts afin de déterminer quels autres changements doivent être apportés, par exemple, au chapitre de la diversité et du recrutement.

La fin de semaine dernière, j'ai assisté à un événement réunissant 160 cadets. C'était un merveilleux spectacle à voir. C'était magnifique, il y avait toutes les couleurs de l'arc-en-ciel, des jeunes de tous les horizons, venus de partout. C'était vraiment remarquable.

Partout au pays, 62 000 jeunes faisant partie du mouvement des cadets s'engagent dans quelque chose de plus grand qu'eux-mêmes, et c'est pourquoi nous devons améliorer la situation. C'est un chantier permanent. Grâce à votre aide, nous serons en mesure de faire adopter le projet de loi C-11.

Ensuite, nous allons nous remettre au travail. Nous avons encore d'autres recommandations à mettre en œuvre, madame la présidente. Je tiens à vous remercier tous de votre travail et de vos observations. Le fait que vous preniez le temps d'examiner cette question avec autant de sérieux est très encourageant pour nous alors que nous continuons à rebâtir et à renforcer les Forces armées canadiennes et à réinvestir dans celles-ci.

Il s'agit d'un moment important pour nous. Merci beaucoup.

La présidente : Merci à tous d'être présents ce soir. Vous avez parlé d'environnements sûrs, fiables et respectueux. En tant que comité, nous avons le devoir de remplir ce rôle afin que chaque membre des FAC dispose des meilleurs outils pour réussir. Il s'agit d'une étape importante. Nous vous remercions d'être ici ce soir et d'avoir pris le temps de venir nous rencontrer.

Nous venons tout juste d'entendre l'honorable David McGuinty, ministre de la Défense nationale, la générale Carignan, le lieutenant-général Prévost, le major-général Holman et M. Gravel. La générale Carignan, le lieutenant-général

and Mr. Gravel have graciously agreed to stay with us until seven o'clock to answer any remaining questions we might have.

[*Translation*]

Senator Carignan: I'd like to come back to the directives that the minister can give to the director of prosecutions. The area is a bit technical in terms of transparency. The bill says the instructions or guidelines will be made available to the public, but as the director of prosecutions, you have the power to delay making an instruction or guideline public.

Do you not see that as being contradictory to transparency? The instructions and guidelines themselves are problematic when it comes to independence, including the ability to delay making them available to the public, with all the potential impacts that may have —

MGen. Holman: Thank you for the question, senator.

There are two considerations here. First, the power to delay publication rests with the director, since the director is best placed to assess how the public and those subject to the director's discretion perceive that independence.

Second, the idea is to strike a balance between public trust — which is well served by transparency — and having enough flexibility to deal with contingencies when someone needs to be responsible. The judge advocate general is currently responsible, but if the bill becomes law, it will be the minister.

Such situations are possible. It may be easy to say that the power should be removed, but I'm sure it wouldn't take long to identify a situation where it would be better to have some flexibility. This is not something that will be used on a regular basis, but I think it's important, for flexibility and operational support, to have a way to issue directives.

Senator Carignan: I understand. I don't want to take up too much of my time, because I have another question. Thank you very much.

I have a question for General Carignan. Throughout the evidence we've heard, witnesses have frequently cited Justice Fish and former Justice Arbour, who is now the Governor General of Canada. There are also the recommendations of Justice Deschamps, a former Supreme Court justice who did extremely valuable work and said that we should keep this option.

In 2020, an expert panel issued a report in Quebec containing 190 recommendations. The title of the report was *Rebâtir la confiance*, and among other things, it dealt with victims of sexual

Prévost, le major-général Holman et M. Gravel ont gracieusement accepté de rester avec nous jusqu'à 19 heures pour répondre à toutes autres questions que nous pourrions avoir.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : J'aimerais revenir sur la question des lignes directrices que le ministre peut donner au directeur des poursuites. C'est un sujet un peu technique au chapitre de la transparence, surtout qu'on a affirmé que ce serait rendu public, mais vous avez le pouvoir de reporter la publication de la directive comme directeur des poursuites.

Ne trouvez-vous pas qu'il y a là une contradiction au chapitre de la transparence? La directive pose déjà problème pour ce qui est de l'indépendance, dont le fait d'ajouter la capacité de reporter cette publication, avec tout ce que cela peut avoir comme impact...

Mgén Holman : Je vous remercie de la question, monsieur le sénateur.

Il y a deux choses à considérer. Premièrement, le pouvoir de reporter la publication réside avec le directeur même, car c'est lui qui est dans la meilleure position pour constater quelle est la perception du public et de ceux qui sont sujets à sa discrétion à l'égard de son indépendance.

Deuxièmement, l'idée est de trouver un équilibre entre la confiance du public — qui est bien servi par la transparence — et la nécessité d'avoir assez de flexibilité pour remédier aux contingences quand il faut avoir quelqu'un qui est responsable. C'est le juge-avocat général qui est responsable actuellement, mais si le projet de loi devient une loi, ce sera le ministre.

Les possibilités existent. Il est peut-être assez simple de dire que l'on pourrait enlever ce pouvoir; je suis sûr qu'on trouverait assez vite une situation où l'on préférerait avoir une certaine flexibilité. Ce n'est pas quelque chose qui servira régulièrement, mais je crois que c'est important, pour des raisons de flexibilité et pour des raisons de soutien des opérations, d'avoir une façon de donner des directions.

Le sénateur Carignan : Je comprends; je ne veux pas trop brûler mon temps de parole, car j'ai une autre question. Merci beaucoup.

J'ai une question pour la générale Carignan. Tout au long des témoignages, on a beaucoup cité le juge Fish et l'ancienne juge Arbour, qui est maintenant gouverneure générale du Canada. On a aussi la juge Deschamps, qui a fait des recommandations; cette ancienne juge de la Cour suprême a fait un travail extrêmement précieux et a dit que l'on devrait garder cette option.

En 2020, il y a eu au Québec un rapport d'experts contenant 190 recommandations; le titre du rapport était *Rebâtir la confiance*, et il traitait notamment des victimes d'agression

assault in the civilian system. I'm having a bit of trouble because we are trying to rebuild trust within the Canadian Armed Forces, but we are sending these cases to civilian courts, which are experiencing the same crisis of confidence. Don't you think that it would be a good idea to keep this option?

Gen. Carignan: This is an extremely important question because the issue concerns group dynamics within the Canadian Armed Forces. The difference in our environment is that we work together; we work and live in the same place where we live, ultimately. The teams work very closely, especially on deployment, so that aspect is different.

The bill establishes independence within the chain of command, which works very closely with all members of the Canadian Armed Forces. It is really essential to create that independence. I don't think any justice system is completely without fault; all systems make mistakes and face challenges. In our case, the priority is to create that independence within the military chain of command, precisely so that people can have trust in the system because it's separate.

Victims still have a lot of options when an incident occurs. For example, they can decide not to inform the chain of command at all and have their case dealt with separately in the civilian system. Some victims prefer to notify the chain of command so it can intervene. There are a lot of choices that victims and survivors can make under the type of law we want to implement — hence the importance of having a civilian system for sexual crimes.

Senator Carignan: Thank you.

[English]

Senator Cardozo: General Carignan, thank you for being here. I noticed that, today, during the ceremony, you had to stand the whole time. I'm glad we could find a chair for you today. I want to assure you, you will always have a chair and be welcome at our committee.

I wanted to thank you for clarifying the numbers as you did in the previous session because the previous witness had suggested, as I understood him, that Justice Arbour had heard from 14,000 people, or, at least, he heard that from somebody at the committee. There are a whole lot of people who were heard from. I think you clarified that it's DND and CAF who have heard from that number of people.

Gen. Carignan: I was speaking to the numbers I have been compiling. These are the numbers that we did, as we initially consolidated the work in 2021.

sexuelle dans le processus civil. J'ai donc un peu de la difficulté, car on essaie de rebâtir la confiance au sein des Forces canadiennes, mais on envoie ce genre de dossiers au civil, où on a le même problème de crise de confiance. Ne trouvez-vous pas que le fait de garder cette option serait intéressant?

Gén Carignan : C'est une question extrêmement importante, car l'enjeu porte sur les dynamiques de groupe à l'intérieur des Forces armées canadiennes. La différence dans notre environnement, c'est qu'on travaille ensemble; on travaille et on habite au même endroit où l'on vit, en fin de compte. Les équipes travaillent de très près, surtout en déploiement, donc il y a cet aspect qui est différent.

Ce projet de loi permet de créer une indépendance au sein de la chaîne de commandement, qui travaille de très près avec tous les membres des Forces armées canadiennes. C'est vraiment essentiel de créer cette indépendance. Je ne pense pas qu'il n'y ait aucun système de justice totalement sans faute; tous les systèmes font des erreurs et font face à des défis. Dans notre cas, ce qui est prioritaire, c'est de créer cette indépendance au sein de la chaîne de commandement militaire, pour avoir justement un système dans lequel les gens peuvent avoir confiance parce qu'il est séparé.

Les victimes ont quand même beaucoup de choix quand un incident se produit. Par exemple, elles peuvent décider de ne pas du tout aviser la chaîne de commandement, tout en voyant leur cas géré séparément dans le système civil. Certaines victimes, elles, préfèrent aviser la chaîne de commandement pour que celle-ci puisse intervenir. Donc, il y a énormément de choix que les victimes et les survivants peuvent faire dans le genre de loi que l'on souhaite implanter — de là l'importance d'avoir un système au civil pour les crimes à caractère sexuel.

Le sénateur Carignan : Merci.

[Traduction]

Le sénateur Cardozo : Générale Carignan, merci de votre présence. J'ai remarqué aujourd'hui que, lors de la cérémonie, vous avez dû rester debout tout le temps. Je suis heureux que nous ayons pu vous trouver une chaise aujourd'hui. Je tiens à vous rassurer que vous aurez toujours une chaise et que vous serez toujours la bienvenue à notre comité.

Je tiens à vous remercier d'avoir clarifié les chiffres comme vous l'avez fait à la réunion précédente, étant donné que le témoin précédent avait laissé entendre, si j'ai bien compris, que la juge Arbour avait entendu 14 000 personnes, ou du moins, qu'un membre du comité lui avait dit cela. Un grand nombre de personnes ont été entendues. Je crois que vous avez précisé que le MDN et les FAC ont entendu ces personnes.

Gén Carignan : Je parlais des chiffres que j'ai compilés. Ce sont les chiffres que nous avons obtenus lorsque nous avons initialement consolidé le travail en 2021.

I believe Justice Arbour's methodology is front and centre at the beginning of her report. From memory, I can't recall what the exact number is.

Senator Cardozo: In your discussion with Senator Carignan, you talked about military justice having independence from the chain of command. Forgive me, but I find it a bit concerning that the military justice system doesn't have independence from the chain of command. Could you clarify that?

Gen. Carignan: The military justice system is administered by independent actors, but it responds to a need for us to have the ability to discipline personnel when they misbehave and conduct themselves inappropriately. That is kind of what we are seeing here.

There are independent actors as part of the military justice system, but because of the various dynamics that we sustain within the military, the creation of an independent mechanism where victims can go and get their charges administered via the civilian system, for us, as per Madam Arbour's recommendation, was the best possible avenue.

Senator Cardozo: The people adjudicating are judges in the military system; are they independent of the chain of command?

Gen. Carignan: They absolutely are. The theme of Bill C-11 is to create more independence for the military justice system, but also modernize various mechanisms that we have to ensure that we stay in lockstep with what is being done in the Criminal Code of Canada as well. This is not something that we do totally on our own. The military justice system needs to remain aligned with what is being done in Canada as well.

Senator Cardozo: Why do we have a military justice system as opposed to having everyone go through the civilian system?

Gen. Carignan: We probably need more than 10 seconds for this one.

Senator Cardozo: Thank you.

The Chair: It may reemerge. Thank you very much.

Senator Patterson: It may vaguely reoccur here. We actually know that sexual violence or any violence within the military is analogous to family violence, because you, as the Chief of the Defence Staff, are responsible for both the victim and the accused, and that is something that really distinguishes us from the civilian sector. People don't just go off and go somewhere else.

Je crois que la méthodologie employée par la juge Arbour est présentée dès le début de son rapport. De mémoire, je ne me souviens pas du chiffre exact.

Le sénateur Cardozo : Durant votre discussion avec le sénateur Carignan, vous avez parlé de la possibilité que la justice militaire soit indépendante de la chaîne de commandement. Excusez-moi, mais je trouve un peu inquiétant que le système de justice militaire ne soit pas indépendant de la chaîne de commandement. Pourriez-vous expliquer cela?

Gén Carignan : Le système de justice militaire est administré par des acteurs indépendants, mais il faut que nous puissions imposer des mesures disciplinaires aux membres du personnel qui se conduisent ou comportent mal. C'est un peu ce que nous voyons ici.

Il y a des acteurs indépendants, dans le système de justice militaire, mais, compte tenu des diverses dynamiques en jeu dans les forces armées, la meilleure option pour nous était de créer un mécanisme indépendant, auquel les victimes pouvaient adresser leur plainte afin qu'elle soit réglée par le système civil, comme l'a recommandé Mme Arbour.

Le sénateur Cardozo : Les personnes qui tranchent les plaintes sont des juges militaires; sont-ils indépendants de la chaîne de commandement?

Gén Carignan : Tout à fait. L'objectif du projet de loi C-11 est de créer plus d'indépendance pour le système de justice militaire, mais aussi de moderniser nos différents mécanismes pour garantir que nous suivons aussi le Code criminel du Canada. Ce n'est pas quelque chose que nous faisons de façon totalement indépendante. Le système de justice militaire doit rester aligné sur ce qui se fait au Canada.

Le sénateur Cardozo : Pourquoi avons-nous un système de justice militaire? Pourquoi est-ce que tout le monde ne passe pas par le système civil?

Gén Carignan : Nous avons sans doute besoin de plus de 10 secondes pour répondre à cette question.

Le sénateur Cardozo : Merci.

La présidente : La question pourrait revenir. Merci beaucoup.

La sénatrice Patterson : Elle pourrait revenir ici, d'une certaine façon. Nous savons que la violence sexuelle ou la violence en général, au sein de l'armée, est analogue à la violence familiale, parce que vous, en tant que chef d'état-major de la Défense, êtes responsable à la fois de la victime et de l'accusé, et que c'est quelque chose qui distingue vraiment l'appareil militaire du secteur civil. Les gens ne font pas que partir et s'en aller ailleurs.

When you're looking at discipline from a chain of command and what you need, you must be able to address fairly, equitably and justly both the victim and the accused. That's laying some of the groundwork.

The question is: With this transfer of criminal sexual behaviour to the civilian system, how will that help you better balance the needs of both the victims and the accused within the system? We know that the soldiers, sailors and aviators are watching every move the chain of command and the justice system makes in how we treat it, and we can divide a force just as easily by being unjust with the accused as being unjust with the victim. How do you see this helping you on that front? Thank you.

Gen. Carignan: The way this helps me. Within the National Defence Act, the role of the Chief of Defence Staff is the control and administration of the Canadian Armed Forces. That's what my job description is. A military justice system allows me to do just that, and it allows me to basically look after both a victim and the aggressor. This is incredibly important on top of the issue that we don't necessarily operate in Canada, where things are fairly stable, but we also operate in a very volatile environment, and we need to have the mechanisms and the tools to be able to discipline our personnel.

How this bill will help overall is to create and modernize the military justice system with more independence and, again, standing on a more solid foundation in that way.

The second piece is recommendation 5 of Madam Arbour, which transfers the Criminal Code sexual offences under civilian control. How that helps is that it clarifies the jurisdiction. It removes the grey area, where at times things could go from one to the other. It clarifies jurisdiction for everybody.

Where we have that specific area is when we deploy, where we will keep concurrence of jurisdiction, but again, the military police's discretion can be applied still, depending on the situation, to transfer the case to the civilian authorities as well.

From my perspective, it offers more choices as well to the victims in terms of how they want to manage their own situation, either with the chain of command or not at all. That allows them to have complete discretion on the civilian side if they don't want to.

Senator Dasko: Thank you for staying and taking our questions. There's a long timeline here of studies. It looks as if it started with Madam Justice Deschamps' report in 2015, in which she described a highly sexualized culture in the Armed Forces and the need for cultural change. She was able to describe it that

Quand vous envisagez des mesures disciplinaires par la chaîne de commandement, et ce dont vous avez besoin, vous devez pouvoir traiter équitablement et justement tant la victime que la personne accusée. C'était l'entrée en matière.

Voici ma question : puisque les comportements sexuels criminels sont transférés au système civil, en quoi cela aidera-t-il à mieux répondre aux besoins tant des victimes que des personnes accusées au sein du système? Nous savons que les soldats, les marins et les aviateurs observent les faits et gestes de la chaîne de commandement et du système de justice pour savoir comment nous traitons cela, et nous pouvons aussi bien diviser une force en étant injustes envers la personne accusée qu'en l'étant envers la victime. Comment croyez-vous que cela vous aidera à cet égard? Merci.

Gén Carignan : Laissez-moi vous expliquer. Conformément à la Loi sur la défense nationale, le rôle du chef d'état-major de la Défense est de contrôler et d'administrer les Forces armées canadiennes. C'est ma description de tâches. Un système de justice militaire me permet tout simplement de faire mon travail, et, essentiellement, de m'occuper tant de la victime que de l'agresseur. C'est très important, sans oublier que nous ne sommes pas nécessairement en opération au Canada, où les choses sont assez stables; nous sommes aussi en opération dans un environnement très volatile, et nous devons pouvoir accéder aux mécanismes et aux outils qui nous permettent d'imposer des mesures disciplinaires à notre personnel.

Dans l'ensemble, le projet de loi sera utile parce qu'il créera un système de justice militaire modernisé plus indépendant et, encore une fois, fondé sur une base plus solide à cet égard.

La deuxième chose, c'est la recommandation 5 de Mme Arbour, qui transfère au civil les infractions sexuelles prévues au Code criminel. Cela aide parce que cela précise la compétence. Il n'y a plus de zone grise qui fait pencher la balance parfois d'un côté, parfois de l'autre. Cela précise la compétence pour tout le monde.

Cela est utile quand nous sommes en déploiement, où il sera question de compétence concurrente, mais encore une fois, la police militaire peut toujours exercer son pouvoir discrétionnaire, en fonction de la situation, pour renvoyer l'affaire aux autorités civiles également.

Selon moi, si nous offrons aussi plus de choix aux victimes quant à la façon dont elles veulent gérer leur situation, que ce soit en passant par la chaîne de commandement ou en ne faisant rien. Ainsi, le côté civil peut exercer tout son pouvoir discrétionnaire, si c'est ce que les victimes choisissent.

La sénatrice Dasko : Merci d'être restée et de répondre à nos questions. Il y a eu beaucoup d'études. On dirait que cela a commencé avec le rapport de la juge Deschamps, en 2015, où elle décrivait une culture très sexualisée dans les Forces armées et en disant qu'un changement était nécessaire. Elle a pu le

way in 2015, and we should be able to know whether it has changed. Here we are, 11 years later. Could you comment on that?

As well, in terms of incidences of sexual assault or sexual claims, you must collect such data. I would be very interested to know how that has changed over time. I know it can be subject to different interpretations. More people can feel free to claim in a better environment and so on, but I wonder if you have anything to say about the incidences and what that is.

Gen. Carignan: One thing that we have learned is not to declare victory when the numbers look good. This is a hard lesson that we have learned over the years, because we understand the dynamics are very complex for reporting. There are a lot of complexities behind members deciding to come forward or not. We have been working for some time to develop a way to measure and monitor ourselves. The idea here is to remain very vigilant about our personnel and go out and measure in various ways and consolidate that information.

I'll pass it on to Lieutenant-General Prévost.

LGen. Prévost: Thank you for the question. General Carignan is absolutely right here.

You cited 2015 and today and what has changed. In 2015 and Madam Deschamps' report, we didn't elect at the time to put somebody in charge, to form a team to look into the issue. That's what changed in 2021, when General Carignan was appointed. That is a change.

In terms of data, General Carignan is right. We have to be careful with data. I've mentioned before that we do collect data. Right now, what we have seen consistently since 2021 is a reduction in reporting every year by about 50. We started with around 500 cases in 2021, and we're down to about 350 now. There's a consistent decline in the number of cases reported.

Senator Dasko: From 2021?

LGen. Prévost: From 2021 to today. There's a reduction every year in the number of cases.

This is always where we have to be careful. Is this because those things are still happening but are not reported?

At the same time, we collect other data that shows that the confidence from our members in reporting incidents is increasing, in the 80% range, which is a drastic range from 2022 to 2024. So more confidence in reporting incidents, more

décrire de cette façon en 2015, et nous devrions pouvoir savoir si cela a changé. Et nous voici, 11 ans plus tard. Pourriez-vous nous en parler?

Aussi, vous devez consigner les données sur les cas d'agressions sexuelles ou les plaintes de nature sexuelle. J'aimerais beaucoup savoir si cela a changé au fil du temps. Je sais que cela peut être interprété de différentes façons. Les gens sont plus nombreux à se sentir libres de déposer une plainte dans un meilleur environnement, et ainsi de suite, mais je me demandais si vous pouviez nous parler de la fréquence de cela et de tout le reste.

Gén Carignan : Nous avons entre autres appris à ne pas crier victoire quand les chiffres semblent bons. C'est une dure leçon que nous avons apprise au fil des ans, parce que nous comprenons que les dynamiques sont très complexes quand il est question de signaler ces choses. C'est très complexe pour un membre de décider de faire un signalement ou pas. Nous cherchons depuis un certain temps une façon de mesurer et de contrôler par nous-mêmes. L'idée ici, c'est qu'il faut rester très vigilant en ce qui concerne notre personnel, mesurer tout cela d'une façon ou d'une autre et regrouper ces informations.

Je vais maintenant laisser la parole au lieutenant-général Prévost.

Lgén Prévost : Merci de la question. La générale Carignan a tout à fait raison.

Vous avez parlé de 2015 et vous avez demandé ce qui avait changé. À l'époque du rapport de la juge Deschamps, en 2015, nous n'avions pas choisi de nommer un responsable pour qu'il forme une équipe et qu'il examine la question. C'est ce qui a changé en 2021, quand la générale Carignan a été nommée. C'est un changement.

Pour ce qui est des données, la générale Carignan a raison. Nous devons être prudents avec les données. J'ai déjà mentionné que nous consignons effectivement des données. Actuellement, depuis 2021, nous voyons une baisse constante des signalements chaque année, et je parle ici d'environ 50 signalements de moins par année. Nous avons commencé avec environ 500 plaintes, en 2021, et aujourd'hui, il y en a environ 350. C'est une baisse continue du nombre de signalements.

La sénatrice Dasko : Depuis 2021?

Lgén Prévost : De 2021 à aujourd'hui. Le nombre de cas baisse chaque année.

C'est toujours là qu'il faut faire preuve de prudence. Peut-être que cela arrive toujours, mais qu'il n'y a pas de signalement?

Parallèlement, nous recueillons d'autres données qui montrent que nos membres sont de plus en plus confiants à l'idée de signaler un incident, je parle ici d'environ 80 % des membres, ce qui représente une augmentation marquée entre 2022

confidence that the chain of command will do something with the information, and more confidence in the fact that there will be no reprisal. The confidence of the members is increasing, and the reports are going down.

We don't have all the data. Mr. Gravel will see the other side of the coin, where members go to the Defence Community Support and Resource Centre, or DCSRC, because they do not trust the chain of command.

We're not mature enough in terms of data to put all that together to be able to say we've fixed the issue, but at least the trends are positive: more confidence in reporting and fewer reports coming in.

Also, one data we measure very well is when General Carignan started this, it took the CAF about 622 days — I remember the number, actually — to solve a case. Today it takes 100 days, 3 months, to solve a case. Half the cases reported are reported within one week of the incident.

You can see that we're on the right trend, but like General Carignan said, we're not celebrating yet. There's still much work to be done.

Senator Dasko: It fits into your analysis of culture change.

LGen. Prévost: Yes. We have been really — Gen. Carignan started the work, and 500 people are studying the problem.

We mention in the other session we're ahead of our allies and many of our sister departments in town. We're always researching with SMEs and other groups that are helping us through the endeavour. There is positive change, but it's difficult to see how we're going to measure. We have been good at measuring the work and the definitions. We've changed the policies we put in place; a structural change.

Now we're turning our minds to how we can measure behaviour, which is difficult for every organization.

The Chair: Thank you.

Senator Yussuff: Let me start by thanking you, General Carignan, for the burden of responsibility for what you're trying to do. As a woman, and, of course, in a male culture, I can't imagine the challenges you face, but the reality, of course, I see that failure is not something that you take lightly.

et 2024. Donc, les membres sont plus confiants au moment de signaler un incident, plus convaincus que la chaîne de commandement prendra les mesures qui s'imposent, et plus convaincus qu'il n'y aura pas de représailles. La confiance des membres augmente, et les signalements baissent.

Nous n'avons pas toutes les données. M. Gravel verra l'autre côté de la médaille, quand des membres s'adressent au Centre de soutien et de ressources pour la communauté de la Défense parce qu'ils ne font pas confiance à la chaîne de commandement.

Nous n'avons pas suffisamment de données pour avoir un tableau d'ensemble et pouvoir dire que nous avons réglé le problème, mais au moins, les tendances sont positives : on a plus confiance au moment de faire un signalement, et les signalements sont en baisse.

Aussi, nous avons consigné une donnée très utile : quand la générale Carignan est arrivée, les FAC avaient besoin d'environ 622 jours — je me souviens vraiment du nombre — pour régler un dossier. Aujourd'hui, cela prend 100 jours, soit trois mois, pour régler un dossier. La moitié des incidents signalés le sont durant la semaine suivant l'incident.

Vous pouvez voir que nous sommes sur la bonne voie, mais, comme la générale Carignan l'a dit, l'heure n'est pas encore aux célébrations. Il y a encore beaucoup à faire.

La sénatrice Dasko : Cela va dans le sens de votre analyse sur le changement de culture.

Lgén Prévost : Oui. Nous avons vraiment... La générale Carignan a commencé le travail, et 500 personnes examinent le problème.

Nous avons mentionné durant l'autre séance que nous sommes en avance par rapport à nos alliés et aux ministères apparentés, en ville. Nous cherchons toujours des PME et d'autres groupes qui peuvent nous aider à atteindre nos objectifs. Il y a du changement positif, mais c'est difficile de voir comment nous allons mesurer tout cela. Nous avons bien réussi à mesurer le travail et à formuler des définitions. Nous avons modifié les politiques en place; c'est un changement structurel.

Maintenant, nous cherchons à mesurer les comportements, ce qui est difficile pour n'importe quelle organisation.

La présidente : Merci.

Le sénateur Yussuff : Laissez-moi commencer par vous remercier, générale Carignan, d'avoir pris la lourde responsabilité de tout ce travail. En tant que femme, et bien entendu, dans une culture masculine, je ne peux même pas imaginer les défis auxquels vous devez faire face, mais en réalité, bien entendu, je vois que vous ne prenez pas l'échec à la légère.

Given the two years we have been using the transition into the civilian system — recognizing the data is not perfect, and you have to find different ways to analyze and collect that data — are the trend lines indicating to you something positive starting to evolve in how people are responding, but equally how they are reporting incidents with sexual violence or harassment?

Gen. Carignan: Anecdotally, the interactions I have with the chain of command — here I'm talking at the very junior level, the first level that usually deals with the incidents — the level of comfort on how to go about managing when an incident happens is increasing. The trauma-informed approach is something people are becoming more comfortable with.

I also have to talk about the restorative engagement program — Mr. Gravel can certainly elaborate — but it is an unprecedented program. None of our allies have come even close to doing something like that. We basically come together between defence representatives and survivors, and there is an exchange on the experiences. And the lessons learned from this survivor's experience are being fed back into the system to make sure we constantly improve.

It's not an easy process, but, again, speaking with my Australian counterpart, I think they had engaged with approximately 800 victims, but our program is much more elaborate.

I think I can ask Mr. Gravel to speak to that as well.

Mr. Gravel: Absolutely. Thank you, general. So the restorative engagement program — earlier on we mentioned the class action for sexual misconduct, the Heyder-Beattie Class Action. One of the measures in the class action was the restorative engagement program, which my centre delivered.

The restorative engagement program has come to the end now. We have concluded that piece, but we are now producing a final report. The final report is intended to bring in the insights we gathered from class members who engaged and had discussions with defence representatives as part of the restorative engagement program; insights and lessons learned.

One of the things we are looking to do with this report is not so much to produce a series of recommendations on policies and training, and so on, and system improvements. This is really to demonstrate how victims and people are experiencing policies?

Puisque nous avons pris deux ans pour faire la transition vers le système civil, et sachant que les données ne sont pas parfaites et que vous devez trouver de nouvelles façons d'analyser et de recueillir ces données, les tendances vous indiquent-elles que les choses commencent à évoluer dans la bonne direction en ce qui concerne la façon dont les gens réagissent, mais aussi la façon dont ils signalent les incidents de violence ou de harcèlement sexuel?

Gén Carignan : Soit dit en passant, les interactions que j'ai avec la chaîne de commandement — je parle ici des postes très subalternes, les premiers habituellement à recevoir le signalement d'un incident — montrent que les gens sont de plus en plus à l'aise quand ils doivent gérer un incident. Les gens sont de plus en plus à l'aise avec l'approche qui tient compte des traumatismes.

Je dois aussi parler du programme des Démarches réparatrices, M. Gravel peut certainement en parler davantage, mais c'est un programme sans précédent. Aucun de nos alliés n'a un programme un tant soit peu semblable au nôtre. Nous réunissons essentiellement des représentants de la défense et des survivants, et ils parlent de leurs expériences. Les leçons tirées de l'expérience de ces survivants alimentent le système pour assurer une amélioration continue.

Ce n'est pas un processus facile, mais, encore une fois, quand j'ai parlé avec mon homologue australien, je pense qu'il m'a dit avoir parlé à environ 800 victimes, mais notre programme est beaucoup plus complet.

Je pense que je vais demander à M. Gravel de vous en parler lui aussi.

M. Gravel : Absolument. Merci, générale. Le programme des Démarches réparatrices... Plus tôt, nous avons parlé du recours collectif pour inconduite sexuelle, le recours collectif Heider-Beattie. Une des mesures indiquées dans le recours collectif était le programme des Démarches réparatrices, dont mon centre était responsable.

Le programme des Démarches réparatrices est maintenant terminé. Nous y avons mis fin, mais nous rédigeons actuellement un rapport final. Il vise à rassembler les commentaires recueillis auprès des parties au recours collectif qui ont parlé et discuté avec des représentants de la défense dans le cadre du programme des Démarches réparatrices; il s'agit des commentaires et des leçons retenues.

Dans ce rapport, nous ne cherchons pas tant à présenter une série de recommandations sur des politiques et de la formation, et ainsi de suite, ni sur les façons d'améliorer le système. Nous cherchons plutôt à montrer comment les victimes et les gens composent avec les politiques.

Whether it's a system, a policy, training or an initiative is one thing on paper, but what we're trying to do right now is assess how those victims and affected persons are experiencing those types of systems.

This is what the final report is intended to highlight, and to bring some insights for the organization. Again, to continue to educate the institution on more culture-evolution initiatives.

Senator Yussuff: One final point. Have you considered doing more anonymous surveys where people could basically tell you what their experiences are in the system without having to identify who they are? That would provide a more wholesome opportunity to hear what is being considered, thinking, and not necessarily to have to be a victim in order to participate?

LGen. Prévost: A few seconds? Yes, all the surveys we conduct are anonymous to start with. We conduct them either through StatCan — it has been awhile since we have done that, but there are internal surveys, which we call “unit climate” surveys. They are all anonymous.

We also have a team called the “leadership support” team, which travels from unit to unit, gathering data anonymously but having frank conversations with the members of units as well. A lot of the reporting we do is based on anonymity.

The Chair: Thank you.

Senator Boehm: I'm really following up on my colleague Senator Yussuff's question. For you, General Carignan, in Minister McGuinty's news release last September, introducing this legislation, you were quoted in part saying:

These reforms will enable our operational effectiveness and support a respectful culture that will ensure our institution continues to earn the trust of CAF members and the Canadians we serve.

So my question is about a more general consultation and communication. Can you speak to the specific measures taken to consult all CAF members — and I have heard a bit about that now — but not necessarily the victims, and how changes are being communicated throughout the system? So all the way down.

Gen. Carignan: I can start, and I think you have more on this.

As part of our normal activities, there are listening — what we call “listening sessions” organized throughout the Canadian Armed Forces, various forums and various levels. Young, junior leaders have a different reality than members and general

Qu'il s'agisse d'un système, d'une politique, d'une formation ou d'une initiative, c'est une chose de l'avoir sur papier, mais ce que nous essayons de faire actuellement, c'est de savoir comment ces victimes et les personnes touchées ont composé avec ce genre de systèmes.

C'est ce que le rapport final va souligner, et il a pour but de fournir de la rétroaction à l'organisation. Encore une fois, pour continuer de renseigner l'institution sur les initiatives qui font le plus évoluer la culture.

Le sénateur Yussuff : Un dernier point. Avez-vous envisagé de faire plus de sondages anonymes, où les gens pourraient essentiellement vous raconter ce qu'ils ont vécu dans le système sans toutefois devoir s'identifier? Cela vous permettrait de mieux comprendre ce dont on parle, ce que les gens pensent, et vous n'aurez pas nécessairement à être une victime pour y participer.

Lgén Prévost : En quelques secondes, oui, tous nos sondages sont anonymes d'emblée. Nous les menons soit par le truchement de Statistique Canada, mais nous n'avons pas fait cela depuis longtemps, soit à l'aide de sondages internes, que nous appelons des sondages sur le « climat de l'unité ». Ils sont tous anonymes.

Nous avons aussi une équipe, l'équipe de soutien au leadership, qui se rend d'une unité à l'autre pour recueillir des données de façon anonyme, mais aussi pour discuter franchement avec les membres de l'unité. Un grand nombre de nos rapports reposent sur l'anonymat.

La présidente : Merci.

Le sénateur Boehm : Ma question est vraiment une question de suivi à celle du sénateur Yussuff. Ma question s'adresse à vous, générale Carignan. Dans le communiqué du ministre McGuinty, en septembre dernier, où il présentait ce projet de loi, vous avez été citée; vous avez dit :

Ces réformes favorisent un milieu de travail respectueux afin que notre institution continue de mériter la confiance de notre personnel et de la population canadienne que nous servons.

Donc, ma question concerne davantage la consultation et la communication de façon plus générale. Pourriez-vous nous parler des mesures précises qui ont été prises pour consulter tous les membres des FAC, et j'en ai un peu entendu parler aujourd'hui, mais pas nécessairement les victimes, et pourriez-vous nous expliquer comment les changements sont communiqués dans tout le système? Donc du haut vers le bas.

Gén Carignan : Je peux commencer, et je pense que vous aurez plus à dire à ce sujet.

Dans le cadre de nos activités habituelles, il y a des séances, ce que nous appelons des « séances d'écoute », organisées au sein des Forces armées canadiennes, dans divers forums et à différents niveaux. Les jeunes, les chefs subalternes vivent une

officers, so we have a broad range of different experiences across the CAF. Those are always areas where we gather feedback.

The other feedback we are gathering is — General Prévost just spoke to it — we now have a team that intervenes with various units and formations across the Canadian Armed Forces. They have a scientific climate assessment survey they do within the unit. Based on the results, the team enables the command team, or the chain of command, to take the necessary interventions, depending on what was specifically identified. So it's a tailored approach for different environments. It's different if you're at sea; if you're on base; if you're deployed. There are different realities, and it's a tailored approach to basically elevate cultures within units.

All of this is about generating a high-performing culture where people are at their best. When people are at their best, they can perform better.

Senator Boehm: Thank you for that. Do you then communicate outwards by saying, this is what we have heard, and this is what we're going to do?

Gen. Carignan: Can you speak to the feedback loop?

LGen. Prévost: Thank you for the question, senator, and Madam Chair.

Most of the initiatives we have put in place — there are 126 we have been talking about — but there are many more as well that have come from those recommendations.

There is a communication plan, internal, and most of the time when we communicate internally in the Canadian Armed Forces, it ends up being external. You may have seen last week we talked much about the new policy on personal relations inside the CAF; it was on the media.

All of our education institutions — the military colleges in Saint-Jean and Kingston, the recruit school, our school in Toronto — my daughter is a brand new student in Saint-Jean. I asked her if she talked about these things, and they do.

I personally engage with all new commanders coming into the CAF, through the command courses they follow, to discuss those new policies to make sure they understand their accountability with those new policies.

réalité différente de celle d'autres membres et des officiers généraux, donc nous avons une vaste gamme d'expériences au sein des FAC. C'est toujours dans des événements de ce genre que nous recueillons des commentaires.

Nous recueillons aussi d'autres commentaires, le général Prévost vient d'en parler, nous avons maintenant une équipe qui intervient auprès de diverses unités et formations des Forces armées canadiennes. Elle demande à l'unité de répondre à un sondage scientifique sur l'évaluation du climat dans l'unité. En fonction des résultats, l'équipe permet donc à l'équipe de commandement ou à la chaîne de commandement d'intervenir comme il se doit, en fonction de ce qui a été cerné précisément. Donc, c'est une approche sur mesure qui tient compte des différents environnements. C'est différent si vous êtes en mer, si vous êtes sur une base, si vous êtes en déploiement. Il existe différentes réalités, et c'est une approche sur mesure qui permet essentiellement d'améliorer la culture dans les unités.

Tout cela a pour but de favoriser une culture à haut rendement où les gens excellent. Quand les gens excellent, ils sont plus performants.

Le sénateur Boehm : Merci de la réponse. Ensuite, communiquez-vous l'information pour dire, voici ce que nous avons entendu, et voici ce que nous allons faire?

Gén Carignan : Pourriez-vous parler de la boucle de rétroaction?

Lgén Prévost : Merci de la question, monsieur le sénateur, et madame la présidente.

La plupart des initiatives que nous avons mises en œuvre, et il y en a 126... Mais il y en a beaucoup d'autres qui découlent de ces recommandations.

Il y a un plan de communication à l'interne, et la plupart du temps, quand nous communiquons quelque chose à l'interne, au sein des Forces armées canadiennes, l'information finit par être communiquée à l'extérieur. Vous l'avez peut-être vu, la semaine passée, nous avons beaucoup parlé de la nouvelle politique sur les relations interpersonnelles au sein des FAC; les médias en ont parlé.

Tous nos établissements d'enseignement — les collèges militaires de Saint-Jean et de Kingston, l'école des recrues, notre école à Toronto — ma fille est une toute nouvelle étudiante à Saint-Jean. Je lui ai demandé si elle parlait de ces choses, et elle m'a dit que oui.

Je discute personnellement de ces nouvelles politiques avec tous les nouveaux commandants des Forces armées canadiennes, dans le cadre des cours de commandement qu'ils suivent, pour m'assurer qu'ils comprennent les responsabilités que ces nouvelles politiques leur confèrent.

Like General Carignan mentioned, there are those listening sessions. We hear more and more in those listening sessions that they feel the vibe; they feel we're heading in the right direction. They are asking that we continue that work. We're talking a lot about sexual misconduct here today, and what we have to put more on our radar is discrimination writ large in society but in the CAF, as well.

The vibe about recognizing there are still some harms in terms of sexual misconduct, but people feel confident we're on the right track. More so, they are flagging discrimination writ large.

Senator Boehm: Thank you.

Senator Hay: I apologize if this has been answered. Also, I'm probably going to get a little intense with my question.

Back to tracking and following up with individuals who have come forward — or not; I always have to add that — and your work with folks with lived experience.

In those situations, I would suspect that the trauma experienced would, in some cases, keep expanding — that sphere of trauma would keep expanding — for the individual — deep distress and retraumatization. Families are often in distress in such an environment, and they are in strife. The job itself is high stress, so there is that component. Stigma is alive and well, and I would suspect it is alive and well in the military. The length of time for resolution — and “resolution” doesn't mean that lived experiences are now in the past.

Do you have data? We have talked about data, but are you tracking escalating mental health challenges with individuals and families? I understand this could be triggering, but there is a high degree of trauma like this in suicidality. Are you following and correlating that?

My question comes down to this: When you see the flags, if you see the flags, what do you deploy as additional resources?

Then, my final big question is for you, Mr. Gravel: What are your thoughts on Bill C-11 for a person with lived experience?

Gen. Carignan: We are really designing a tailored approach for each victim or trauma survivor. We have various avenues of support, depending upon the person's needs. We have chaplains who offer a range of services, Mr. Gravel's organization and

Comme l'a mentionné la générale Carignan, il y a des séances d'écoute. De plus en plus, dans ces séances d'écoute, les gens disent sentir l'ambiance; ils ont l'impression que nous allons dans la bonne direction. Ils nous demandent de poursuivre ce travail. Nous parlons beaucoup d'inconduite sexuelle ici, aujourd'hui, mais nous devons porter davantage attention à la discrimination, sous toutes ses formes, dans la société, mais au sein des Forces armées également.

On semble reconnaître qu'il y a encore des préjudices de nature sexuelle, mais les gens semblent convaincus que nous sommes sur la bonne voie. Fait plus important encore, ils signalent la discrimination sous toutes ses formes.

Le sénateur Boehm : Merci.

La sénatrice Hay : Je m'excuse si vous avez déjà répondu à la question. Aussi, je vais peut-être mettre un peu d'intensité dans ma question.

Pour en revenir à la question du suivi auprès des personnes qui ont fait un signalement, ou pas, je dois toujours le préciser, et à votre travail avec les gens qui ont vécu des incidents du genre.

Dans ces situations, j'imagine que le traumatisme vécu continuerait de prendre de l'ampleur, dans certains cas, que l'onde de choc du traumatisme continuerait de s'étendre, pour la personne, je parle ici d'une profonde détresse et d'un renouvellement du traumatisme. Les familles sont souvent en détresse dans un tel environnement et elles sont en conflit. Le travail lui-même est très stressant, il y a cet élément. La stigmatisation est bien réelle, elle aussi, et je présume qu'elle est bien réelle dans l'armée. Le temps que cela soit réglé, et le terme « réglé » ne veut pas dire que les expériences vécues sont maintenant chose du passé.

Avez-vous des données? Nous avons parlé de données, mais faites-vous le suivi des problèmes de santé mentale qui s'aggravent, chez les gens et dans les familles? Je sais que cela pourrait déclencher quelque chose, mais il y a un traumatisme sévère de ce genre dans les comportements suicidaires. Suivez-vous cela et faites-vous des corrélations?

Ma question pourrait se résumer ainsi : quand vous voyez des signaux d'alerte, si vous en voyez, quelles ressources supplémentaires déployez-vous?

Puis, ma dernière question importante s'adresse à vous, monsieur Gravel : que pensez-vous du projet de loi C-11 dans l'optique d'une personne qui a vécu ce genre d'expérience?

Gén Carignan : Nous concevons vraiment une approche sur mesure pour chaque victime ou chaque survivant d'un traumatisme. Nous avons divers mécanismes de soutien, en fonction des besoins de chacun. Nous avons des aumôniers qui

clinical support, so there is a combination of all of that surrounding our members.

With the increase in defence investments last year, we have been able to baseline our health services supports, which provides a lot of stability in terms of hiring the specialists and the amount of mental health specialists we need.

So, there is a whole network of various supports available to members, depending upon their needs.

I also have to mention the Sentinel Program that we have, where we are training peers among every organization in the Canadian Armed Forces. They wear a patch and are clearly identified as sentinels. If you look around on our operational uniforms, you will see them. They have the patch.

They work with their teammates, and they have been trained to support a member who was sustaining a personal crisis or even for suicide prevention. There are enablers in another way. Often, people prefer turning to their peers before they go to see the police or doctors, but the sentinels are trained as peer support among our members.

Mr. Gravel: From our experiences with people with lived experience and victims, there is no single perspective or view on victim choice of the concurrence of jurisdiction. We are hearing time and time again about trust and the loss of trust in the system. Bill C-11 is intended to rebuild part of that trust in the system.

From our perspective and that of the people coming to us, we want to meet them where they are and empower them in the areas they have choices or options. It's really about what you mentioned, which is meeting them where they are in their journey or recovery from a trauma-informed perspective. That is really the focus of our services. We'll continue, whether it's a military system or a civilian system, it will be the same approach.

The Chair: Before we go on, I will ask a question or follow-up on something that was mentioned earlier, which is the Restorative Engagement Program. I suspect it falls along the principles and values of restorative justice in your environment.

Is it something that is done as a series of options presented to CAF members, or is it something that comes externally, and we encourage you at that point to better manage the following situation via a restorative opportunity? How does the individual

offrent différents services, il y a l'organisme de M. Gravel et du soutien clinique, donc tout cet ensemble de services s'offre à nos membres.

Grâce à l'augmentation des investissements en défense, l'année dernière, nous avons pu établir la base des services en santé, ce qui a donné beaucoup de stabilité pour l'embauche de spécialistes et le nombre de spécialistes en santé mentale dont nous avons besoin.

Donc, il y a un réseau complet de soutiens divers accessibles aux membres, en fonction de leurs besoins.

Je dois aussi mentionner notre Programme des sentinelles, qui sert à former des pairs dans tous les organismes des Forces armées canadiennes. Ceux qui sont formés portent un écusson et sont clairement identifiés en tant que sentinelles. Si vous jetez un œil sur nos uniformes opérationnels, vous les verrez. Ils affichent un écusson.

Les pairs travaillent avec leurs coéquipiers et ils ont été formés pour soutenir un membre qui vit une crise personnelle; ils font même de la prévention du suicide. Ils sont habilitants d'une autre façon. Souvent, les gens préfèrent se tourner vers leurs pairs avant de s'adresser à la police ou à des médecins, mais les sentinelles sont des membres formés en tant que soutiens à leurs pairs.

M. Gravel : D'après notre expérience des gens qui ont vécu de telles expériences et des victimes, nous pouvons dire qu'il n'y a pas de point de vue unique en ce qui concerne le choix des victimes par rapport à la compétence concurrente. La question de la confiance et de la perte de confiance envers le système revient encore et toujours. Le projet de loi C-11 vise à rétablir une partie de cette confiance envers le système.

Voici ce que nous aimerions, tout comme les gens qui s'adressent à nous; nous voulons rejoindre les gens là où ils en sont dans leur cheminement et leur donner des moyens d'agir lorsqu'ils ont des choix ou des options. Cela revient vraiment à ce que vous avez dit, soit qu'il faut les rejoindre là où ils sont rendus dans leur cheminement ou leur rétablissement, en tenant compte de leur traumatisme. C'est vraiment l'objectif de nos services. Nous continuerons d'adopter la même approche, qu'il s'agisse d'un système militaire ou d'un système civil.

La présidente : Avant de poursuivre, je vais poser une question de suivi sur un sujet qui a été abordé plus tôt, le programme des Démarches réparatrices. J'imagine qu'il respecte les principes et les valeurs de la justice réparatrice dans votre environnement.

Est-ce un programme qui offre une série d'options aux membres des FAC ou quelque chose d'externe qui vous encourage, à un certain moment, à mieux gérer une situation précise à l'aide d'une mesure réparatrice? Comment une

have this opportunity; do they choose it, or is it part of a series of choices? How does it fit?

Gen. Carignan: There are two different things. The Restorative Engagement Program was mandated via the Heyder-Beattie Class Action settlement, where we trained our defence representatives specifically to be able to engage in a trauma-informed way with people with lived experience.

It was mandated, and I think we had — is it 2,600, Mr. Gravel?

Mr. Gravel: Yes.

Gen. Carignan: We had 2,600 affected class-action members who basically went through the process and engaged with a whole diversity of defence representatives, whom we had trained across the Canadian Armed Forces and the public service, as well, within DND. It is one part.

The other parts are called the restorative approaches, where they are ways to solve conflicts between individuals or to repair harms in a safe manner with professional practitioners. Again, both parties are being prepared before they can get together. It is voluntary. Mr. Gravel is leading that approach from the centre. It provides us another tool to use conflict as a way to build our teams.

That is where we want to go overall with complaints, whether they are grievances, misconduct or something different — the whole suite of complaints within our complaints system, complaints need to be a way to build teams where members can come together and then repair the harm and continue serving in a safe environment.

The Chair: It is good to hear that.

Senator Patterson: We talk a lot about the critical work that is being done at home, but our job really isn't at home. It's elsewhere. Can you please tell me or share with us how this work is contributing to operational effectiveness in Latvia or some other combat theatre of operations that we don't know what the future is going to bring? How does having a just culture within the Canadian Armed Forces, where respect is there, help in the job that you do, that no other Canadians do?

Gen. Carignan: The military is all about teams coming together to conduct missions in sometimes very difficult circumstances and hostile situations.

When team members trust each other and feel that they are being supported and heard within their own teams, that increases their performance and chances of being successful at the very

personne a-t-elle accès à cette possibilité? La choisit-elle, ou est-ce que cela fait partie de plusieurs choix? Comment fonctionne le programme?

Gén Carignan : Il y a deux choses. Le programme des Démarches réparatrices a été mis en place à la suite du règlement du recours collectif Heyder-Beattie, et nous avons formé nos représentants de la défense précisément pour qu'ils puissent discuter avec les gens qui ont vécu de telles expériences en tenant compte des traumatismes.

C'est ce qui a été demandé, et je pense que nous en avons eu 2 600, je crois, monsieur Gravel?

M. Gravel : Oui.

Gén Carignan : Nous avons eu 2 600 membres touchés par le recours collectif qui ont suivi le processus et ont discuté avec divers représentants de la défense, que nous avons formés, au sein des Forces armées canadiennes et de la formation publique également, au sein du ministère de la Défense nationale. C'est une chose.

Les autres choses, ce sont les approches réparatrices, qui offrent des façons de régler des conflits interpersonnels ou de réparer les torts de façon sécuritaire, à l'aide de praticiens professionnels. Encore une fois, on prépare les deux parties avant qu'elles se rencontrent. C'est volontaire. M. Gravel supervise cette approche depuis le centre. Il met à notre disposition un autre outil qui nous permet de nous servir d'un conflit pour améliorer nos équipes.

C'est ce que nous voulons faire, dans l'ensemble, avec les plaintes, qu'il s'agisse de griefs, de plaintes d'inconduite ou d'autre chose. Toutes les formes de plaintes qui sont traitées par notre système de plaintes doivent servir à améliorer nos équipes et permettre aux membres de se réunir puis de réparer les torts et de continuer leur service dans un environnement sécuritaire.

La présidente : Cela fait du bien d'entendre ça.

La sénatrice Patterson : Nous parlons beaucoup du travail essentiel que nous faisons chez nous, mais nous ne faisons pas notre vrai travail chez nous. Nous le faisons ailleurs. Pourriez-vous me dire en quoi ce travail contribue à l'efficacité opérationnelle en Lettonie ou dans un autre théâtre des opérations de combat, où nous ignorons ce que l'avenir nous réserve? En quoi le fait d'avoir une culture équitable au sein des Forces armées canadiennes, où règne le respect, aide le travail que seuls vous pouvez faire, et aucun autre Canadien?

Gén Carignan : L'armée, c'est des équipes qui se rassemblent pour effectuer des missions dans des circonstances parfois très difficiles et hostiles.

Quand les membres de l'équipe se font confiance les uns les autres et se sentent soutenus et écoutés par leurs coéquipiers, ils sont plus performants et mieux à même de réussir les tâches très

difficult tasks that we are giving them. This is a very difficult thing to do. Working in a group is difficult. Sometimes going alone gets you to do things faster, but doing it together gets you to do it a lot longer and a lot better. But it is a difficult thing to do. Getting humans to work together toward a common goal is really what this is about, and creating the environment where this becomes possible.

Maybe I can give a very simple example on how culture has a huge impact on lives, and getting an organization to perform in a better way is flight safety.

If you will recall, in the 1980s, there were a lot of airplane crashes where hundreds of people died in accidents. The industry then decided they were going to implement flight safety, ensuring that every time there was a mistake made, this mistake would be shared across every organization so that the same mistake would not be made four more times, with more people dying. This is why, today, it is safer to fly than to drive our own car. That's what culture does to an organization. It increases their level of performance.

In the end, this is what we are seeking to do by having, again, a climate where people can show up to do their best when they come to work in the morning, both here at home and on deployment.

Senator Yussuff: As you're aware, General Carignan, the civilian justice system is not a perfect one, and the military justice system is not a perfect one. But victims are looking, obviously, to be remedied when something happens. Having choice is not so much what you're looking for; you're looking for justice. In both systems, there will be failures. How do we counsel the victims, recognizing this is a reality? It's a democratic system; we don't get to pick the outcome. We put our best argument before, and hopefully, the result will resolve what you're hoping to seek.

So recognizing the multitude of victims you have dealt with, and we're trying to put a new system in place. How do we give them the confidence to have the strength to do this and to take the risk necessary?

Gen. Carignan: I think we will be, of course, monitoring this very closely. We also have the Victim's Liaison Officer service that is also available to victims. Those liaison officers are trained to accompany victims throughout the process to enable a victim's navigation through sometimes very complex justice proceedings.

We also want to have good relationships with the provincial authorities and unlock different MOUs to streamline the process as well. This will be part of the work that we are going to do to ensure the best possible response to any incident, and of course,

difficiles qui leur ont été assignées. C'est très difficile à faire. C'est difficile de travailler en groupe. Parfois, agir seul permet d'aller beaucoup plus vite, mais agir ensemble permet de travailler plus longtemps et mieux. Mais c'est difficile à faire. C'est vraiment une question de faire travailler des humains ensemble en vue d'atteindre un objectif commun et de créer l'environnement qui favorise cela.

Je peux peut-être vous donner un exemple très simple pour vous montrer l'incidence importante que la culture a dans nos vies et en quoi elle permet à un organisme de s'améliorer. Prenez par exemple la sécurité des vols.

Rappelez-vous, dans les années 1980, il y avait beaucoup d'accidents d'avion qui tuaient des centaines de personnes. L'industrie a alors décidé de mettre en œuvre des mesures de sécurité des vols, en s'assurant que, chaque fois qu'une erreur était commise, elle était communiquée à tous les organismes afin qu'elle ne se reproduise pas quatre fois de plus en entraînant dans la mort encore plus de personnes. C'est pourquoi, aujourd'hui, il est plus sécuritaire de prendre l'avion que de conduire son propre véhicule. C'est l'influence que la culture peut avoir sur un organisme. Elle augmente son rendement.

Au bout du compte, c'est ce que nous essayons de faire en favorisant, encore une fois, un climat où les gens peuvent faire de leur mieux quand ils arrivent au travail, le matin, tant au pays qu'en déploiement.

Le sénateur Yussuff : Comme vous le savez, générale Carignan, le système de justice civile n'est pas parfait, et le système de justice militaire ne l'est pas non plus. Mais les victimes cherchent évidemment réparation quand un incident survient. Vous ne cherchez pas vraiment des options; vous cherchez à obtenir justice. Il y aura des échecs dans les deux systèmes. Quel genre de conseils offrons-nous aux victimes, sachant que c'est une réalité? C'est un système démocratique; nous ne pouvons pas choisir l'issue. Nous présentons nos meilleurs arguments en espérant que l'issue sera l'issue attendue et que le problème sera réglé.

Donc, compte tenu des nombreuses victimes que vous avez rencontrées, nous essayons de mettre un système en place. Comment pouvons-nous leur donner la confiance et la force de faire cela et de prendre le risque nécessaire?

Gén Carignan : Évidemment, je crois que nous surveillerons attentivement tout cela. Nous avons aussi le service d'agents de liaison de la victime, pour les victimes. Ces agents de liaison sont formés pour accompagner les victimes tout au long du processus afin de les aider à comprendre une procédure judiciaire parfois très complexe.

Nous voulons aussi avoir de bonnes relations avec les autorités provinciales et établir différents protocoles d'entente pour accélérer le processus. Cela fera partie du travail que nous ferons pour garantir la meilleure réponse possible à n'importe quel

as we move forward, initiate the proper reaction in order to best support our members who would have to go through those justice proceedings.

Senator Yussuff: We have a couple of more days to try to get through this bill, and I'm sure we are going to hear different perspectives.

Thank you for coming here, and thank you for being very candid. I know what you are responsible for, and what you're taking on is not an easy task. Changing culture in an institution that is steeped in tradition is not an easy thing. People don't wake up in the morning and decide that they are going to do things differently because you tell them so. So thank you for the conviction to keep at it. At some point, hopefully, in the near future, my daughter or my grandkids might benefit from your work.

The Chair: Just to perhaps jump on to that, I have a very excited nephew who has been telling his aunt that he finally got his collars. It's really exciting, and it takes a while — the training and the beginning. It's just interesting listening to his eyes and ears. He failed the initial medical. So there are other opportunities that abound, and it's exciting to see that in the next generation.

This brings us to the end of the panel. I know there are four of you at the table. I really want to acknowledge all those who have stayed and who are behind you, the team and behind the team. Your service is so greatly appreciated. The work is incredibly important. It's complex, and it's probably never done, but the effort to improve performance and effort to improve the conditions are critical. We all play a piece in that. So thank you for that.

Thank you, General Carignan, Lieutenant-General Prévost, Major General Holman and Mr. Gravel for taking the time to meet with us today.

For this final panel of the evening, we're pleased to welcome Brigadier-General Vanessa Hanrahan, Canadian Forces Provost Marshal; Colonel Nooral Ahmed, Director, Defence Counsel Services; and Colonel Dylan Kerr, Director, Military Prosecutions.

Welcome. Thank you for being here. We've had a full and fulsome meeting, and we look forward to this closing session. We're going to start by inviting you to provide your opening remarks to be followed by questions from our members, and I remind you that you each have five minutes for your opening remarks.

We'll begin this evening with Brigadier-General Hanrahan. Thank you.

incident, et bien entendu, à mesure que nous avançons, pour intervenir de la bonne façon et soutenir le mieux possible nos membres qui sont engagés dans des procédures judiciaires.

Le sénateur Yussuff : Nous avons encore deux ou trois jours pour l'étude du projet de loi, et je suis convaincu que nous entendrons des points de vue différents.

Merci d'avoir comparu devant notre comité, et je vous remercie de votre franchise. Je comprends la nature de votre travail, et ce que vous faites n'est pas facile. Changer la culture d'une institution ancrée dans la tradition n'est pas facile. Les gens ne décident pas un bon matin de faire les choses différemment parce que vous le leur demandez. Donc, merci de ne pas baisser les bras. À un certain moment, dans un avenir rapproché, je l'espère, ma fille ou mes petits-enfants pourront bénéficier de votre travail.

La présidente : Justement, j'ai un neveu très enthousiaste qui vient de dire à sa tante qu'il a finalement reçu ses colliers. C'est très excitant, et cela prend un certain temps, la formation et les débuts. C'est vraiment intéressant d'entendre son point de vue. Il a échoué à l'examen médical initial. Mais d'autres occasions seront offertes, et c'est excitant de voir cela dans la prochaine génération.

C'est tout pour le premier groupe de témoins. Je sais que vous êtes quatre. Je veux vraiment saluer les gens qui sont restés et les gens qui vous épaulent, l'équipe et les gens qui l'épaulent. Un gros merci pour votre service. Votre travail est incroyablement important. Il est complexe, et il ne sera probablement jamais terminé, mais il est essentiel de fournir des efforts pour améliorer le rendement et les conditions. Nous avons tous un rôle à jouer à cet égard. Donc, merci.

Merci, générale Carignan, lieutenant-général Prévost, major-général Holman et M. Gravel, d'avoir pris le temps de nous rencontrer aujourd'hui.

Dans le dernier groupe de témoins de ce soir, nous avons le plaisir d'accueillir trois représentants du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes : la brigadière-générale Vanessa Hanrahan, grande prévôt des Forces canadiennes; le colonel Nooral Ahmed, directeur, Services d'avocats de la défense; et le colonel Dylan Kerr, directeur, Poursuites militaires.

Bienvenue. Merci beaucoup d'être ici. Nous avons eu une réunion bien remplie, et nous avons hâte d'arriver à la dernière réunion. Nous allons pour commencer vous inviter à faire vos déclarations liminaires, puis nous passerons à la période de questions. Je vous rappelle que vous avez cinq minutes chacun pour faire vos déclarations liminaires.

Nous allons commencer la soirée par la brigadière-générale Hanrahan. Merci.

Brigadier-General Vanessa Hanrahan, Canadian Forces Provost Marshal, Department of National Defence and the Canadian Armed Forces: Madam Chair and distinguished members of the committee, thank you for the invitation to appear before you today on Bill C-11. I'm here to provide the perspective of the military police.

Since 2011, the military police have operated under legislated independence, reporting solely to the Canadian Forces Provost Marshal and are fundamental to the integrity of the civilian and military justice systems. Amendments within Bill C-11 reinforce independence for the military police. That includes making the Provost Marshal accountable to the Minister of National Defence.

These measures strengthen public confidence, place the Provost Marshal on par with the RCMP commissioner and recognize the military police as a federal policing entity and not simply an internal Canadian Armed Forces organization. Canadian policing is based on Peel's principles, and essential to this is community policing. Civilian police forces ensure their members are integrated in the communities they serve to better understand them and, therefore, provide a better policing service.

For the defence community, this is the military police. They spend their careers integrating into the defence team, getting to know and understand communities and, more importantly, building confidence. As such, the military police are best poised to deliver policing capability for members who serve their country and their families. Military police meet professional standards comparable to civilian police services across Canada. Their training ensures consistent investigative techniques and legal standards, enabling effective collaboration with all our civilian partners.

As noted in the letter of the president from the Canadian Association of Chiefs of Police, they report that the military police are a professional and credible police force. I believe their comments support the claim that the military police are an integral part of the mosaic of Canadian policing. The military police also operate within a robust accountability framework, just like any other police agency. Under the National Defence Act, there's a legislative process for public complaints to include an independent civilian review body that can review and conduct independent investigations into the conduct of the military police or allegations of interference with their policing duties and functions.

Additionally, all members of the military police are held to an independent and formal professional code of conduct. The military police are the only organization within Canada with the

Brigadière-générale Vanessa Hanrahan, grande prévôt des Forces canadiennes, ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes : Madame la présidente et distingués membres du comité, merci de m'avoir invitée à comparaître devant vous aujourd'hui pour parler du projet de loi C-11. Je suis ici pour vous faire connaître le point de vue de la police militaire.

Depuis 2011, la police militaire est indépendante, selon la loi, relevant seulement du grand prévôt des Forces canadiennes, et est fondamentale à l'intégrité des systèmes de justice civile et militaire. Les amendements proposés au projet de loi C-11 renforcent l'indépendance de la police militaire. Ils font en sorte que le grand prévôt doit rendre des comptes au ministre de la Défense nationale.

Ces mesures renforcent la confiance du public, mettent le grand prévôt sur le même pied d'égalité que le commissaire de la GRC et reconnaissent la police militaire comme étant une entité policière fédérale, et pas seulement un organisme interne des Forces armées canadiennes. Les services policiers canadiens respectent les principes de Peel et la police communautaire en est un aspect essentiel. Les forces de police civile s'assurent que leurs membres sont intégrés dans les collectivités qu'ils servent pour mieux les comprendre et ainsi fournir un meilleur service policier.

Pour la communauté de la défense, c'est la police militaire qui joue ce rôle. Les policiers militaires passent toute leur carrière intégrés à l'équipe de la défense, afin de connaître et comprendre les communautés et surtout de stimuler la confiance. Par conséquent, la police militaire est toute désignée pour assurer un service policier aux membres qui servent leur pays et à leurs familles. La police militaire respecte des normes professionnelles comparables à celles des services de police civile partout au Canada. Sa formation garantit des techniques d'enquête et des normes juridiques uniformes, ce qui facilite la collaboration avec tous nos partenaires civils.

Comme il a été souligné dans la lettre du président de l'Association canadienne des chefs de police, la police militaire est une force policière professionnelle crédible. Je crois que ses commentaires confirment que la police militaire est une partie intégrante de la mosaïque des services de police canadiens. La police militaire respecte aussi un cadre de reddition de comptes solide, comme n'importe quelle autre entité policière. Conformément à la Loi sur la défense nationale, il existe un processus législatif pour le traitement des plaintes du public, qui inclut une entité d'examen civil indépendant qui peut examiner les dossiers et mener des enquêtes indépendantes sur la conduite de la police militaire ou des allégations d'ingérence dans les tâches et les fonctions policières.

De plus, tous les membres de la police militaire doivent respecter un code de conduite professionnelle officiel et indépendant. La police militaire est le seul organisme au Canada

authority to investigate Criminal Code offences and lay charges in both the civilian and military justice systems. Because of this and combined with our jurisdiction, military police have, since the interim recommendation of Madam Arbour, effectively adopted a victim-centric and trauma-informed approach to all allegations of Criminal Code sexual offences and transferring, where possible, to the civilian authorities, while investigating those who were not and laying charges in the civilian justice system when appropriate to do so.

Understanding that, through the loss of concurrent jurisdiction, the bill as currently proposed is a foundational shift in the way the military police provide a policing service to DND and CAF in relation to criminal sexual offences. We are poised to move ahead, though, as required. We will continue to ensure that the immediate personal safety of victims is prioritized and to offer them support in the referral process, within the limits that the bill imposes.

We will work diligently with our policing partners in Canada to ensure we are working to diminish, although we cannot eliminate, the impacts on those most important — the victims.

I have already issued interim direction to the military police. I directed that, effective June 15, 2026, all military police will cease accepting any new complaints involving Criminal Code sex offences or other offences of a sexual nature falling within the scope of Bill C-11.

This direction is being issued as a preparatory measure and is intended to ensure the military police are positioned to address existing investigative files to include the transition of files to civilian police, responsibly, lawfully and professionally, while prioritizing investigative integrity, victim support and transparency.

What matters now is how we respond. We will complete what we can, properly and lawfully transfer what we must, responsibly and respectfully, and continue to uphold the trust placed in us as military police by the defence community.

All justice systems evolve, and reviews are an integral part of this process; therefore, a sunset clause or statutory review would allow Parliament to reassess the impacts of these changes and potentially reconsider the investigative authorities of the military police. However, I would be remiss if I did not note that a review cannot undo the potential harm to victims whose cases may go uninvestigated or unprosecuted during this period. Nor can I assure you that the department will be provided with all of the

habilité à enquêter sur des infractions au Code criminel et à porter des accusations tant dans le système de justice civile que dans le système de justice militaire. Pour cette raison, et compte tenu de ses compétences, la police militaire, depuis la recommandation provisoire de Mme Arbour, a adopté une approche centrée sur la victime et tenant compte des traumatismes pour toutes les allégations d'infractions sexuelles prévues au Code criminel; et elle les renvoie quand c'est possible aux autorités civiles, tout en enquêtant sur celles qui n'avaient pas été transférées et porte des accusations au civil quand il est pertinent de le faire.

Étant donné la perte de la compétence concurrente, le projet de loi actuel semble modifier fondamentalement la façon dont la police militaire dispense ses services au ministère de la Défense nationale et aux Forces armées canadiennes en ce qui concerne les infractions sexuelles criminelles. Toutefois, nous sommes prêts à aller de l'avant tel qu'il est requis. Nous continuerons de faire de la sécurité immédiate des victimes une priorité et de leur offrir du soutien pendant le processus d'aiguillage, tout en respectant les limites imposées par le projet de loi.

Nous travaillerons avec diligence avec nos partenaires des services policiers au Canada pour atténuer les conséquences pour les personnes qui comptent le plus, les victimes, bien que nous soyons conscients que nous ne pouvons pas toutes les éliminer.

J'ai déjà donné des directives provisoires à la police militaire. J'ai ordonné que, à compter du 15 juin 2026, tous les agents de la police militaire refusent toute nouvelle plainte liée à des infractions sexuelles prévues au Code criminel ou à n'importe quelle autre infraction de nature sexuelle visée par le projet de loi C-11.

Ces directives sont émises en tant que mesures préparatoires et visent à garantir que la police militaire est prête à traiter les dossiers d'enquête existants et à transférer les dossiers à la police civile de façon responsable, légale et professionnelle, tout en priorisant l'intégrité des enquêtes, le soutien aux victimes et la transparence.

Maintenant, ce qui est important, c'est notre réponse. Nous allons faire ce que nous pouvons, comme il se doit, et transférer légalement ce que nous devons transférer, et ce, de façon responsable et respectueuse, tout en justifiant la confiance qui nous a été accordée en tant que police militaire par la communauté de la défense.

Tous les systèmes de justice évoluent, et l'examen est une partie intégrante du processus; par conséquent, une disposition de temporisation ou un examen obligatoire permettraient au Parlement de réévaluer les conséquences de ces changements et peut-être de revoir les pouvoirs d'enquête de la police militaire. Toutefois, je m'en voudrais si je ne soulignais pas qu'un examen ne peut pas réparer les torts qui seraient causés aux victimes dont l'affaire pourrait ne pas faire l'objet d'une enquête ou d'un

information necessary to complete a comprehensive review at that time.

In closing, I will reiterate and I remain committed to the position that the military police are a competent and professional police force, one that always acts to maintain the morale and discipline of DND and CAF and has the best interests of all victims in mind. The military police are the only police force of the Department of National Defence and the Canadian Armed Forces. When you look to provide sage advice to the Government of Canada in regard to Bill C-11, I ask that you ensure you consider the human behind the uniform and recommend only those amendments necessary to do right by our defence communities, who deserve nothing but the best.

Thank you. I welcome your comments.

The Chair: Thank you. Next, we'll hear from Colonel Nooral Ahmed.

Colonel Nooral Ahmed, Director, Defence Counsel Services, Department of National Defence and the Canadian Armed Forces: Good evening, chair and members of the Standing Senate Committee on National Security, Defence and Veterans Affairs. Thank you for inviting me to appear is before you today.

My mandate is to provide, supervise and direct the delivery of Defence Counsel Services to members of the Canadian Armed Forces.

In practical terms, Defence Counsel Services functions as the CAF's legal-aid program, providing fearless, competent and independent representation to those we serve. We provide advice to members during investigations and represent members at a court martial, the Court Martial Appeal Court of Canada and the Supreme Court of Canada. We also have a 24-7 duty counsel line providing immediate legal advice to CAF members.

I will focus my remarks today on one issue: Transferring Criminal Code sexual offences to the civilian system will have a negative impact on CAF members charged with those offences because they will no longer have the right to receive legal representation at no cost.

Every person is presumed innocent until proven guilty. When CAF members face these types of offences, there is a possibility of imprisonment, and meaningful access to justice is important. As proposed, the bill at sections 7 and 8 creates a difference among CAF members charged with serious offences. Access to legal representation at no cost would depend on the category of offence charged and if the offence occurred outside of Canada.

procès durant cette période. Je ne peux pas non plus vous assurer que le ministère obtiendra toutes les informations nécessaires pour effectuer un examen complet à ce moment-là.

Pour terminer, je vais répéter que je suis toujours d'avis que la police militaire est une force policière professionnelle compétente, qui agit toujours pour maintenir les valeurs morales et la discipline au sein du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes et qu'elle agit dans l'intérêt supérieur des victimes. La police militaire est la seule force policière du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes. Nous voulons offrir de sages conseils au gouvernement du Canada à l'égard du projet de loi C-11; je vous demande donc de tenir compte de l'humain dans l'uniforme et de recommander seulement les amendements nécessaires aux communautés de la défense qui méritent ce qu'il y a de mieux.

Merci. J'ai hâte d'entendre vos commentaires.

La présidente : Merci. C'est maintenant au tour du colonel Nooral Ahmed.

Colonel Nooral Ahmed, directeur, Services d'avocats de la défense, ministère de la Défense et les Forces armées canadiennes : Bonsoir, madame la présidente et membres du Comité sénatorial permanent de la Sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants. Merci de m'avoir invité à comparaître devant vous aujourd'hui.

Mon mandat est de fournir, superviser et orienter la prestation de services de Services d'avocats de la défense aux membres des Forces armées canadiennes.

En pratique, Services d'avocats de la défense est le programme d'aide juridique des FAC, et il offre une représentation solide, compétente et indépendante aux gens qu'il sert. Nous fournissons des services aux membres durant les enquêtes et représentons les membres devant la cour martiale, devant la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et devant la Cour suprême du Canada. Nous avons aussi un service téléphonique jour et nuit d'avocats de service qui offrent des conseils juridiques immédiats aux membres des FAC.

Mes commentaires aujourd'hui mettront l'accent sur une chose : le transfert des infractions sexuelles prévues au Code criminel vers le système civil aura une incidence défavorable sur les membres des FAC accusés de ces infractions parce qu'ils n'auront plus droit à une représentation juridique sans frais.

Tout le monde est présumé innocent jusqu'à preuve du contraire. Quand des membres des FAC sont accusés de telles infractions, ils pourraient être emprisonnés, et il est important pour eux d'avoir un bon accès à la justice. Les articles 7 et 8 proposés actuellement dans le projet de loi font une distinction parmi les membres des FAC accusés d'infractions graves. L'accès à une représentation juridique sans frais dépendrait de

Under the current legal framework, when a CAF member is charged with a Criminal Code sexual offence, the charge is normally laid within the Code of Service Discipline under the National Defence Act. Section 249.17 of the National Defence Act provides that the accused has the right to defence counsel services at no cost. If offences are transferred to the civilian system, CAF members would be investigated and charged solely under the Criminal Code and prosecuted in civilian courts. In those circumstances, the existing statutory right to representation through Defence Counsel Services would no longer apply. CAF members facing these serious allegations would be required to retain and fund their own legal counsel, fees of which could reach six figures. For more than 25 years, these costs have been covered through the military justice system.

Justice Fish, in his independent review of 2021, recognized that access to free legal counsel is a fundamental benefit extended to CAF members in recognition of the extraordinary obligations of military service, including the principle of unlimited liability. He cautioned against interfering with this fundamental quid pro quo. Madam Arbour, in her report of May 2022, agreed with Justice Fish's rationale, stating that there were sound arguments for free legal assistance.

In closing, if the Criminal Code sexual offences are transferred to the civilian system, CAF members charged with those offences will no longer be eligible to receive legal representation at no cost. The requirement is to ensure discipline, efficiency and morale in the Canadian Armed Forces are not principles competing with fairness to an accused; they are mutually reinforcing. Confidence in military discipline requires confidence and access to legal representation.

Those are my opening remarks, and I look forward to your questions. Thank you.

The Chair: Thank you very much.

Finally, Colonel Dylan Kerr, please go ahead.

Colonel Dylan Kerr, Director, Military Prosecutions, Department of National Defence and the Canadian Armed Forces: Thank you, Madam Chair. I've served in the Canadian Armed Forces for over 30 years, first as a signal officer for the Canadian Army and, for the past 16 years, as a military prosecutor. I've appeared at all levels of court, including cases

l'infraction reprochée et de la question de savoir si elle a été commise à l'extérieur du Canada.

Conformément au cadre juridique actuel, quand un membre des FAC est accusé d'une infraction sexuelle prévue au Code criminel, l'accusation est habituellement déposée au titre du Code de discipline militaire prévu dans la Loi sur la défense nationale. Il est indiqué à l'article 249.17 de la Loi sur la défense nationale que la personne accusée a le droit de retenir les services d'un conseil de la défense, sans frais. Si les infractions sont transférées au système civil, les membres des FAC feraient l'objet d'enquêtes et d'accusations au titre du Code criminel seulement, et ils seraient poursuivis devant des tribunaux civils. Dans ces circonstances, le droit statutaire existant à la représentation de Services d'avocats de la défense ne serait plus applicable. Les membres des FAC faisant face à ces accusations graves devraient retenir eux-mêmes les services d'un conseil juridique et payer de leur poche des honoraires pouvant atteindre les six chiffres. Pendant plus de 25 ans, ces coûts ont été couverts par le système de justice militaire.

Le juge Fish, dans un examen indépendant réalisé en 2021, a reconnu que l'accès à un conseil juridique sans frais est un avantage fondamental dont bénéficient les membres des FAC en gage de reconnaissance de leurs obligations extraordinaires au sein de l'armée, y compris le principe de risques illimités. Il prévient qu'il ne faut pas interférer dans cette compensation fondamentale. Mme Arbour, dans son rapport de mai 2022, s'est rangée derrière la justification du juge Fish et a déclaré qu'il y avait des arguments solides pour justifier l'aide juridique gratuite.

Pour conclure, si l'on transférait les infractions sexuelles prévues vers le Code criminel au système civil, les membres des Forces armées canadiennes accusés de ces infractions n'auraient plus droit à une représentation juridique gratuite. Il faut s'assurer que la discipline, l'efficacité et les valeurs morales des Forces armées canadiennes ne rivalisent pas avec la justice à l'égard d'un accusé; ce sont des principes qui se renforcent mutuellement. La confiance dans la discipline militaire exige d'avoir accès à une représentation juridique en toute confiance.

Voilà donc mes observations liminaires; j'ai hâte d'entendre vos questions. Merci.

La présidente : Merci beaucoup.

Enfin, c'est au tour du colonel Kerr; allez-y, s'il vous plaît.

Colonel Dylan Kerr, directeur, Poursuites militaires, ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes : Merci, madame la présidente. J'ai servi dans les Forces armées canadiennes pendant plus de 30 ans, d'abord comme officier des transmissions pour l'armée canadienne et, depuis 16 ans, en tant que procureur militaire. J'ai comparu

before the Supreme Court of Canada involving significant constitutional challenges to the military justice system.

In June 2021, I was appointed by the Minister of National Defence to a four-year term as the Director of Military Prosecutions and was reappointed last year to serve an additional three-year term. As Director of Military Prosecutions, I am statutorily responsible for referring charges for courts martial and conducting those prosecutions.

I also act as counsel for the minister in respect of appeals before the Court Martial Appeal Court and the Supreme Court of Canada.

To fulfill these duties, I lead an organization of 30 military prosecutors and civilian staff, collectively referred to as the Canadian Military Prosecution Service. My team includes six Reserve Force military prosecutors, who are all civilian Crown prosecutors with extensive criminal law experience, including the prosecution of sexual offences.

I sit on the Federal, Provincial and Territorial Heads of Prosecutions Committee, and I have arrangements with several of the prosecution services across Canada whereby Regular Force military prosecutors may be seconded with civilian Crown offices to gain experience with criminal prosecutions and to build relationships between our services.

All my prosecutors, Regular and Reserve Force, are well-trained professionals with a deep commitment to justice. I have the utmost confidence in their abilities to prosecute cases of Criminal Code sexual offences and to advise military police in the investigation of those offences.

In November 2021, in response to Madam Arbour's interim recommendation, I directed our prosecutors to stop exercising jurisdiction in respect of new allegations of Criminal Code sexual offences. I made that decision in consideration of Madam Arbour's concerns about a mounting crisis in public confidence in the military justice system, along with the numerous reports during the summer of 2021 alleging sexual misconduct by our senior-most leadership.

At the time, I expected that direction to be temporary. Work was already under way to implement the recommendations from Justice Fish's report. I believed that, once that work was completed, along with addressing any additional concerns from Madam Arbour in her final report, that we would be well placed to resume exercising jurisdiction. I did not anticipate that Madam

devant toutes les instances judiciaires, y compris devant la Cour suprême du Canada dans des affaires supposant de solides contestations constitutionnelles du système de justice militaire.

En juin 2021, le ministre de la Défense nationale m'a nommé pour un mandat de quatre ans comme directeur des poursuites militaires, et l'année dernière, j'ai été renommé pour un mandat supplémentaire de trois ans. En tant que directeur des poursuites militaires, je suis légalement responsable de porter des accusations devant les cours martiales et de mener les poursuites.

J'agis également en tant que conseiller au ministre, en ce qui concerne les appels devant la Cour d'appel de la Cour martiale et la Cour suprême du Canada.

Pour remplir ces obligations, je dirige une organisation composée de 30 procureurs militaires et employés civils, collectivement connue sous le nom de Service canadien des poursuites militaires. Mon équipe comprend six procureurs militaires de la Force de réserve, qui sont tous des procureurs civils de la Couronne ayant des connaissances approfondies en matière de droit criminel, y compris les poursuites pour infractions sexuelles.

Je siège au Comité fédéral-provincial-territorial des Chefs des poursuites pénales et j'ai des ententes avec plusieurs services des poursuites des quatre coins du Canada selon lesquelles les procureurs militaires de la Force régulière peuvent obtenir le soutien du bureau civil de la Couronne afin de gagner de l'expérience dans les poursuites criminelles et de bâtir des relations entre les services.

Tous mes procureurs de la Force de réserve et de la Force régulière sont des professionnels bien formés et profondément engagés envers la justice. J'ai une confiance extrême en leurs capacités à poursuivre des affaires d'infractions sexuelles prévues au Code criminel et à conseiller la police militaire dans les enquêtes portant sur ces infractions.

En novembre 2021, en réponse à la recommandation provisoire de Mme Arbour, j'ai ordonné à nos procureurs de cesser d'exercer leur compétence en ce qui concerne les nouvelles allégations d'infractions sexuelles prévues au Code criminel. J'ai pris cette décision en réponse aux préoccupations de Mme Arbour à propos de la crise grave de la confiance du public dans le système de justice militaire ainsi qu'aux nombreux rapports publiés à l'été 2021 alléguant des inconduites sexuelles de nos dirigeants les plus hauts placés.

À l'époque, je m'attendais à ce que cette directive soit temporaire. Nous étions déjà en train de mettre en œuvre les recommandations du rapport du juge Fish. Je pensais que, une fois que ce travail serait achevé et que l'on aurait répondu à toutes les préoccupations supplémentaires de Mme Arbour énoncées dans son rapport final, nous serions bien placés pour

Arbour would recommend the removal of jurisdiction or that the government would accept that recommendation.

Since November 2021, significant improvements have been made to the military justice system and to victim support within the Canadian Armed Forces. You heard about a number of those in the previous panel.

We've implemented the Declaration of Victims Rights. The Defence Community Support and Resource Centre now provides independent legal advice and representation for victims.

The Federal, Provincial and Territorial Heads of Prosecutions Committee has adopted a statement of principles and presumptions for the exercise of concurrent jurisdiction by Canadian prosecuting authorities.

These steps, along with the Canadian Armed Forces' broader culture change and administrative reforms, have positioned us well to be able to restore public confidence and address sexual misconduct, including Criminal Code sexual offences, in a meaningful and effective manner.

If it had not been for the tabling of Bill C-11, I would already have rescinded my interim direction not to exercise jurisdiction in these cases. I'm fully prepared to resume accepting jurisdiction in the military justice system.

While I am neither a policy-maker nor a policy adviser, I believed it was important that the House hear the perspective of the Director of Military Prosecutions, or DMP, and the military prosecutors in their consideration of this bill. I maintain the views I expressed in the House committee.

It's not my role to advocate for a particular policy outcome. The Canadian Military Prosecution Service remains well placed to take the system that Parliament gives us and make it as effective as they can be.

That said, I do believe that victims and the Canadian Armed Forces would be better served by retaining concurrent jurisdiction over these offences, that victims deserve a say in where their cases are heard and that some cases will not be heard if jurisdiction is removed.

More tools to address sexual violence are better than less.

I applaud this bill's strengthening of the independence of the DMP, in particular the change to a seven-year non-renewable term aligned with that of the Director of Public Prosecutions.

reprandre l'exercice de la compétence. Je n'ai pas prévu que Mme Arbour recommanderait la suppression de la compétence ou que le gouvernement approuverait cette recommandation.

Depuis novembre 2021, des améliorations considérables ont été apportées au système de justice militaire et au système de soutien aux victimes des Forces armées canadiennes. Le groupe de témoins précédent vous a parlé d'un certain nombre de ces améliorations.

Nous avons mis en œuvre la Déclaration des droits des victimes. Le Centre de soutien et de ressource pour la communauté de la Défense fournit maintenant des conseils juridiques indépendants et assure la représentation des victimes.

Le Comité fédéral-provincial-territorial des Chefs des poursuites a adopté une déclaration concernant les principes et les présomptions relatifs à l'exercice de la compétence concurrente par les poursuivants canadiens.

Ces mesures, parallèlement au changement de la culture générale des Forces armées canadiennes et aux réformes administratives, nous permettent d'être mieux à même de retrouver la confiance du public et de lutter de façon significative et efficace contre l'inconduite sexuelle, y compris les infractions sexuelles prévues au Code criminel.

Si le projet de loi C-11 n'avait pas été déposé, j'aurais déjà annulé mon instruction provisoire de ne pas exercer notre compétence dans ces affaires. Je suis entièrement disposé à reprendre la compétence dans le système de justice militaire.

Bien que je ne sois ni un décideur ni un conseiller politique, j'ai pensé qu'il était important que la Chambre entende le point de vue du directeur des poursuites militaires, le DPM, et des procureurs militaires, dans le cadre de son étude de ce projet de loi. Je maintiens les opinions que j'ai exprimées devant le comité de la Chambre en question.

Ce n'est pas mon rôle de défendre le résultat d'une politique particulière. Le Service canadien des poursuites militaires demeure bien placé pour rendre aussi efficace que possible le système que le Parlement nous donne.

Cela dit, je crois sincèrement que les victimes et les Forces armées canadiennes seraient mieux servies si l'on conservait la compétence concurrente sur ces infractions, que les victimes ont le droit de choisir par qui leur affaire sera entendue et que certaines affaires ne seront pas entendues si l'on supprime la compétence.

Mieux vaut plus d'outils pour lutter contre la violence sexuelle que moins.

Je suis ravi que le projet de loi renforce l'indépendance du DPM et en particulier qu'il propose un mandat non renouvelable de sept ans, comme celui du directeur des poursuites pénales.

I am concerned about the proposed disciplinary framework for the DPM. In my view, the only appropriate remedy for a DPM found to have committed misconduct is removal. This would also align with the framework of the Director of Public Prosecutions. I note that Justice Fish's recommendation in this regard was to adopt the language contained in subsection 5(1) of the Director of Public Prosecutions Act.

I continue to have concerns about the acting DPM provisions. Bill C-11 would currently limit the minister's ability to appoint an acting director to 90 days, beyond which the Governor-in-Council approval will be required.

It's imperative that there always be someone who can act as the power to proffer and prosecute charges by court martial statutorily assigned to the DPM.

The length of time for which the minister can appoint an acting director should be extended, or the provision should be amended to simply require notice to the Governor-in-Council where the minister has authorized a longer period of acting.

Thank you. I look forward to your questions.

The Chair: Thank you, Colonel Kerr.

We'll now proceed to the questions. This is our final panel. The team will be with us until 8 p.m. Four minutes will be allotted for each question, including the answer.

[*Translation*]

Senator Carignan: This is quite a representative group of witnesses. I learned that the new provost marshal of the Canadian Forces was actually a chief of police in civilian life. There's also a defence lawyer and a Crown prosecutor.

From what I understand, you're quite comfortable retaining the ability or jurisdiction to prosecute cases involving violence or, at least, sexual assault. All three of you have developed expertise in that area, which deals with victims. Isn't there a risk that expertise will be lost by transferring all that to the civilian justice system? Could the few situations that might occur and that you'll keep abroad impede the ability to manage those cases?

BGen. Hanrahan: If I may respond in English, that would be my preference.

Senator Carignan: Go ahead. It is your constitutional right. I exercise mine every day.

Le cadre disciplinaire proposé pour le DPM me préoccupe. Selon moi, la seule réaction appropriée quand un DPM est reconnu coupable d'inconduite est le renvoi. Cela s'alignerait également sur le cadre qui s'applique au directeur des poursuites pénales. Je note que la recommandation du juge Fish à cet égard était d'adopter le libellé du paragraphe 5(1) de la Loi sur le directeur des poursuites pénales.

Je continue de me préoccuper des dispositions concernant le DPM intérimaire. Le projet de loi C-11 limiterait actuellement à 90 jours la capacité du ministre à nommer un directeur intérimaire, et au-delà de cette période, l'approbation du gouverneur en conseil serait requise.

Il est impératif qu'il y ait toujours quelqu'un qui puisse exercer le pouvoir de poursuivre des affaires devant la Cour martiale, que la loi a conféré au DPM.

La durée du mandat qu'un ministre peut donner à un directeur par intérim devrait être prolongée, ou la disposition devrait être amendée pour simplement exiger d'aviser le gouverneur en conseil lorsque le ministre autorise une période d'affectation temporaire plus longue.

Merci. J'ai hâte d'entendre vos questions.

La présidente : Merci, colonel Kerr.

Nous allons maintenant passer aux questions. C'est notre dernier groupe de témoins. L'équipe sera avec nous jusqu'à 20 heures. Quatre minutes seront attribuées pour chaque question, réponse comprise.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : On a un groupe de témoins qui est quand même assez représentatif. J'ai appris que la nouvelle Grande Prévôt des Forces canadiennes était en fait la cheffe de police au civil. On a aussi un procureur de la défense et un procureur de la Couronne.

Selon ce que je comprends, vous êtes plutôt à l'aise de conserver la capacité ou la compétence en matière de poursuite pour des dossiers de violence ou, en tout cas, des dossiers qui touchent les agressions sexuelles. Puisque vous avez tous les trois développé une expertise dans ce domaine, qui traite avec des victimes, n'y a-t-il pas un danger que, en transférant tout cela à la justice civile, il y ait une perte d'expertise? Les quelques situations qui pourraient se produire et que vous allez conserver en dehors du pays pourraient-elles faire en sorte qu'on va perdre la capacité à gérer ce genre de dossier?

Bgén Hanrahan : Si c'est possible de parler en anglais, ce serait ma préférence.

Le sénateur Carignan : Allez-y. C'est votre droit constitutionnel. J'exerce le mien tous les jours.

BGen. Hanrahan: Thank you.

[English]

From a military policing perspective, this is the first time whereby the military police will not have investigative jurisdiction over any type of offence occurring on a defence establishment, or in accordance with members subject to the Code of Service Discipline.

When we talk about skill fade, which is what you're alluding to in terms of lack of experience, that's something we're absolutely going to have to consider. We are going to have to ensure that we put measures in place to allow us to maintain our level of competency to deal with any type of offence.

What works well for the military police is we have extensive training now. We will continue to do that. When you look at the heart of it, victim services and support to victims, as well as the foundational investigative techniques used, are fundamentally the same for any type of investigation.

It's the manner in which we look at the intricacies of such things as Criminal Code sexual offences that we have to ensure that we keep that in our mindset and maintain the victim-centred trauma informed approach. I believe we can do that.

How do we do that best? Of course, by having files for which we can take action. Again, I owe the Canadian Forces, and the Department of National Defence as a whole, a police agency that maintains their capability of being able to investigate any type of offence, regardless of where that offence happens.

Though we may no longer have jurisdiction to investigate, we will still have to ensure that, if a victim reports to the military police, we can look at things such as their own personal safety. We can ensure there's public safety and the preservation of evidence so we can then afford the civilian police everything they need to start an investigation into a Criminal Code sexual offence, even if we're not maintaining the primacy of jurisdiction in those cases.

[Translation]

Senator Carignan: I'll ask the same question to the prosecution and defence.

[English]

Col. Kerr: Yes. There will be a risk of skill fade among the Regular Force prosecutors. The Prosecution Service can mitigate that. I mentioned we have six Reserve Force prosecutors who are all criminal prosecutors from provincial prosecution services or the Public Prosecution Service of Canada, so most — if not

Bgén Hanrahan : Merci.

[Traduction]

C'est la première fois que la police militaire n'aura pas compétence pour enquêter sur tout type d'infraction commise dans un établissement de la défense ou ayant trait aux exigences du Code de discipline militaire auxquelles les membres sont assujettis.

Pour ce qui est de l'érosion des compétences — ce à quoi vous faites allusion, en ce qui concerne le manque d'expérience —, nous devons absolument y voir. Nous devons veiller à mettre des mesures en place afin de conserver notre niveau de compétence et pouvoir gérer tout type d'infraction.

Ce qui fonctionne bien, pour la police militaire, c'est que nous avons maintenant une formation exhaustive. Nous allons continuer de l'offrir. Pour l'essentiel, les services et le soutien aux victimes, ainsi que les techniques d'enquête fondamentales utilisées, sont essentiellement les mêmes dans tous les types d'enquête.

Nous devons nous assurer de conserver l'approche tenant compte des traumatismes et centrée sur les victimes et faire attention à la manière dont nous examinons ces choses subtiles, comme les infractions sexuelles prévues au Code criminel. Je suis convaincue que nous pouvons faire cela.

Comment pouvons-nous bien faire cela? Bien entendu, c'est en ayant des dossiers dans lesquels nous pouvons agir. Encore une fois, je dois aux Forces canadiennes et à l'ensemble du ministère de la Défense nationale un service de police qui conserve sa capacité à enquêter sur tout type d'infraction, peu importe où elle a été commise.

Même si nous n'avons plus compétence pour enquêter, nous devons toujours, entre autres, garantir la sécurité personnelle d'une victime qui signale une infraction à la police militaire. Nous pouvons garantir la sécurité du public et la préservation des preuves pour que la police civile dispose de tout le nécessaire pour entamer une enquête sur une infraction sexuelle prévue au Code criminel, même si nous ne conservons pas la primauté de la compétence dans ces affaires.

[Français]

Le sénateur Carignan : Je poserais la même question à la poursuite et à la défense.

[Traduction]

Col Kerr : D'accord. Il y aura un risque d'érosion des compétences chez les procureurs de la Force régulière. Le Service des poursuites peut atténuer ce risque. J'ai mentionné que nous avons six procureurs de la Force de réserve, qui sont tous des procureurs au criminel des services de poursuites

all — of them at any given time have deep experience with criminal law, including the prosecution of these cases.

We can rely on their expertise in one-off cases. But, yes, there will certainly be skill fade, particularly among Regular Force prosecutors.

Col. Ahmed: From the defence perspective, we have Regular Force members. To deal with skill fade, we would enhance our training. We do a lot of training right now, taking courses.

We have professional obligations pursuant to our respective law societies. We have to meet a threshold in terms of even accepting these types of cases.

If lawyers felt uncomfortable, incompetent or not competent in doing them, then they shouldn't be taking them. We put them in that position.

Second, we rely on Reserve Force members. These are lawyers who have private practices across the country, usually in criminal law. We rely on them.

Third, we have a provision in the act that permits Defence Counsel Services to hire civilian lawyers should there be a capacity issue or a conflict of interest. We can rely on the private criminal bar, Reserve Force members and the trained Regular Force members that we have.

Senator Patterson: I will start from a military police perspective with the loss of concurrent jurisdiction; that's what we're talking about. I did hear you correctly. This is the first time we've removed jurisdiction from the military police, or a police force, in other words, that investigative capability.

What I'd like you to talk about, please, is you are still going to potentially be first contact with victims. Most bases are not in Ottawa; they're in Shilo and places where there are not many Canadians, or in the middle of nowhere. You're going to be there.

What are you going to need to do to also maintain that capacity to support victims who have been impacted by sexual violence?

We don't have numbers. What kinds of numbers are we looking at? I'm going to use one of the comments from Ms. Deschamps. Her concern is more the lower level — the ones like groping and the other components which can still be sexual assault in nature.

provinciaux ou du Service des poursuites pénales du Canada, donc la plupart sinon la totalité de ceux-ci ont, à tout moment, une expérience approfondie en droit criminel, y compris la poursuite de ce type d'affaires.

Nous pouvons compter sur leur expertise dans des affaires ponctuelles. Mais, effectivement, il y aura certainement une érosion des compétences, en particulier chez les procureurs de la Force régulière.

Col Ahmed : La Défense compte sur les membres de la Force régulière. Pour contrer l'érosion des compétences, on améliorerait la formation. À l'heure actuelle, nous faisons beaucoup de formation et nous suivons des cours.

Nous avons des obligations professionnelles, conformément à nos barreaux respectifs. Nous devons respecter un seuil, même simplement au moment d'accepter ces types d'affaires.

Si les avocats ne sont pas à l'aise pour s'en occuper, ou s'ils se sentent incompetents, ils ne devraient pas s'en occuper. Nous les mettons face à ce choix.

Deuxièmement, nous comptons sur les membres de la Force de réserve. Ce sont des avocats qui pratiquent au privé, dans tout le pays, généralement en droit criminel. Nous comptons sur eux.

Troisièmement, il y a une disposition dans la loi qui autorise le Service d'avocats de la défense à embaucher des avocats civils en cas de problème de capacité ou de conflit d'intérêts. Nous pouvons compter sur les avocats criminalistes privés, les membres de la Force de réserve et les membres formés de la Force régulière que nous avons.

La sénatrice Patterson : Je vais partir du point de vue de la police militaire, en ce qui concerne la perte de la compétence concurrente; c'est ce dont nous parlons. Je vous ai bien entendu. C'est la première fois que nous retirons une compétence à la police militaire, ou à une force de police, en d'autres termes la capacité de mener des enquêtes.

J'aimerais, s'il vous plaît, que vous nous parliez d'une chose. Vous serez toujours potentiellement le premier contact avec les victimes. La plupart des bases ne sont pas à Ottawa, elles sont à Shilo et à des endroits où il n'y a pas beaucoup de Canadiens, ou au milieu de nulle part. C'est là que vous serez.

Qu'allez-vous devoir faire pour conserver également la capacité à soutenir les victimes de la violence sexuelle?

Nous n'avons pas de chiffres. De quels types de chiffres parlons-nous? Je vais utiliser l'un des commentaires de Mme Deschamps. Elle s'inquiète plus du niveau inférieur des infractions comme le pelotage et les autres choses, qui, par leur nature, sont toujours des agressions sexuelles.

What kinds of statistics are we looking at that will not be dealt with now by the military police, or the defence or prosecution, that are going to the civilian sector.

I will ask General Hanrahan to answer first.

BGen. Hanrahan: Thank you, ma'am. There were many questions.

Senator Patterson: Sorry.

BGen. Hanrahan: That's okay.

I will start with statistics. I can only speak from a military police point of view. We implemented the interim recommendation in December of 2021 from Madam Arbour whereby we still maintained investigative jurisdiction. We looked to see what could be transferred to our civilian personnel.

Since December 2021, we've had 879 cases, so 880 cases of Criminal Code sexual offences were reported to the military police.

Out of those, only 284 files were referred to our civilian police jurisdiction. Out of those 284 files, 208 were accepted for investigation. So 595 files stayed within the military police's authority to investigate. There are a number of reasons, of course, why that would take place. I don't have an exhaust list, but I'll give you the highlights.

Out of the 595, 70 files were outside of Canada, so clearly not permitted to be referred. We have another 87 files where victims did not want a police investigation at all. They simply came forward and asked that their information be reported and recorded in our records management system. They were offered the ability to come back at any point they wished to reopen an investigation by the military police or refer it to civilians.

The bulk of our files were actually not transferred. So 227, a lot of them were at the request of our victims. When we looked at a victim-centred, trauma-informed approach starting in December 2021, unlike the Director of Military Prosecutions, we did not stop investigating investigations. We simply had discussions with the victim. We looked at the victim's preference. We looked at public safety concerns. We looked at the investigation as it unfolded. We allowed the military police to retain them.

Over the last few years, we have seen an increase in the number of victims requesting their files remain with the military police. I certainly do not want to speak on behalf of victims, but

Ces statistiques ne seront désormais plus gérées par la police militaire, la défense ou les services de poursuites, mais par le secteur civil; de quel genre de statistiques parlons-nous?

Je vais demander à la brigadière-générale, Mme Hanrahan, de répondre en premier.

Bgén Hanrahan : Merci, madame. Il y a beaucoup de questions.

La sénatrice Patterson : Désolée.

Bgén Hanrahan : Il n'y a pas de problème.

Je vais commencer par les statistiques. Je peux uniquement parler du point de vue de la police militaire. Nous avons mis en œuvre la recommandation provisoire de Mme Arbour en décembre 2021, selon laquelle nous conservons la compétence pour mener une enquête. Nous avons regardé ce qui pouvait être transféré à notre personnel civil.

Depuis décembre 2021, nous avons eu 879 cas, donc 880 cas d'infractions sexuelles prévues au Code criminel ont été signalés à la police militaire.

De ce nombre, seulement 284 dossiers ont été transmis à notre police civile. Sur ces 284 dossiers, 208 ont fait l'objet d'une enquête. Donc, 595 dossiers sont restés du ressort de la police militaire, pour qu'elle mène son enquête. Bien entendu, il y a un certain nombre de raisons à cela. Je n'ai pas une liste exhaustive, mais je vais vous donner les éléments importants.

De ces 595 dossiers, 70 concernaient une infraction commise à l'extérieur du Canada, donc il n'est clairement pas permis de les transférer. En ce qui concerne 87 autres dossiers, les victimes ont refusé que la police mène une enquête. Elles ont simplement demandé à ce que leurs informations soient enregistrées et conservées dans notre système de gestion des dossiers. On leur a dit qu'elles pouvaient revenir à tout moment, si elles le souhaitaient, pour que la police militaire rouvre une enquête ou que leur dossier soit transmis à la police civile.

La plus grande partie de nos dossiers n'ont, en réalité, pas été transférés. Donc, en ce qui concerne ces 227 dossiers, ce sont les victimes qui l'ont demandé dans bien des cas. À partir de décembre 2021, lorsque nous avons regardé l'approche tenant compte des traumatismes et centrée sur la victime, nous n'avons pas arrêté de mener des enquêtes sur les enquêtes, contrairement au directeur des poursuites militaires. Nous avons simplement tenu des discussions avec les victimes. Nous avons tenu compte de ce que la victime préférerait. Nous avons tenu compte des préoccupations en matière de sécurité du public. Nous avons suivi l'enquête pas à pas. Nous avons autorisé la police militaire à conserver les dossiers.

Ces quelques dernières années, nous avons observé une hausse du nombre de victimes qui ont demandé que leurs dossiers restent entre les mains de la police militaire. Je ne veux

some of the reasons they have come forward is because — again, as I alluded to in my opening comments — the military police have spent a lot of time investing in our community. They have trust and confidence in the military police. We are members of the Canadian Armed Forces, though we act independently from the chain of command in our policing function. We understand better the way of life. We understand how to work on a base. We understand the intricacies of rank. We understand what it is to live in a mess environment and how it is to operate in all facets of being in the Canadian Armed Forces, while ensuring we can reach the elements of an offence and have a proper investigation that would allow us to look at all the elements being brought forward and determine whether a military justice system or a civilian justice system is best placed to offer the victim justice, or the option of justice.

Senator Hay: Thank you all for being here. I am learning a lot. So my question will probably be one where I'm just going to ask for some filling in the blanks for me.

Colonel Ahmed, you spoke about the negative impact on CAF members and personnel who are charged, and if the file is transferred, they will no longer have the benefit of free legal support.

Because I don't know, I reacted to that as someone who is not in the military. How is that different than anyone else charged with sexual assault in a workplace anywhere else? Maybe that's not for this panel, but it strikes me, based on my experience, that might be retraumatizing to a victim, that their employer is paying for their alleged attacker's legal defence. That is their employer too.

I just wouldn't mind some clarification. I know that's the way it is.

Col. Ahmed: If I could use Justice Fish's words because, in his examination of a military justice system, he has concluded that the policy decision, the program, to have a defence lawyer provided to an accused is part of the social contract — if we can use that term — of being a soldier in an unlimited liability situation.

In a complete internal military justice system, you have the Crown, the prosecutor, funded by the government. We now have the victim's counsel funded by the government, and as another role player in that is obviously the accused. The decision is to give them counsel in the context of their work. It is the employer's situation. You can make that argument.

certainement pas parler au nom des victimes, mais, si elles ont fait un signalement — encore une fois, j'y ai fait allusion dans ma déclaration préliminaire —, c'est entre autres parce que la police militaire a passé énormément de temps dans notre communauté. Les victimes font confiance à la police militaire. Nous sommes membres des Forces armées canadiennes, même si nous agissons indépendamment de la chaîne de commandement, dans notre fonction policière. Nous comprenons mieux la façon de vivre. Nous comprenons la façon de travailler sur une base. Nous comprenons les subtilités de la hiérarchie. Nous savons ce que c'est que de vivre autour du mess et de fonctionner dans tous les aspects de la vie dans les Forces, tout en rassemblant les éléments relatifs à une infraction et en menant une enquête adéquate qui nous permet d'analyser tous les éléments qui nous ont été présentés et de décider si l'affaire doit être confiée au système de justice militaire ou au système de justice civile pour que justice soit faite pour la victime, ou qu'elle ait au moins cette option.

La sénatrice Hay : Merci à tous d'être ici. J'apprends beaucoup de choses. Donc je vais probablement vous poser une question pour obtenir de simples précisions.

Colonel Ahmed, vous avez parlé de l'effet négatif sur les membres et le personnel des Forces royales canadiennes qui sont accusés, et vous avez expliqué que, si le dossier était transféré, ils ne pourraient plus bénéficier du soutien juridique gratuit.

Puisque je l'ignore, j'ai réagi à cela comme quelqu'un qui ne fait pas partie de l'armée. En quoi est-ce différent de quelqu'un d'autre qui serait accusé d'agression sexuelle dans un lieu de travail, ailleurs? Peut-être que la question ne devrait pas être adressée à votre groupe de témoins, mais, selon mon expérience, une victime pourrait être de nouveau traumatisée en voyant que c'est son employeur qui paie pour que son agresseur présumé soit défendu par un avocat. C'est également son employeur à elle.

Je voudrais juste quelques éclaircissements. Je sais que les choses se font comme cela.

Col Ahmed : Si je peux utiliser les mots du juge Fish; lorsqu'il a examiné le système de justice militaire, il a conclu que la décision politique, le programme, visant à fournir un avocat pour défendre un accusé fait partie du contrat social — si je peux utiliser ce terme — de ce que cela suppose d'être un soldat dans des situations où les risques sont illimités.

Dans un système de justice militaire interne complet, vous avez la Couronne, le procureur, qui sont financés par le gouvernement. Nous avons maintenant un conseil de la victime, qui est financé par le gouvernement, et, l'autre acteur, bien évidemment, c'est l'accusé. On a décidé de lui fournir un conseil dans le contexte de son travail. C'est la situation de l'employeur. Vous pouvez soutenir cet argument.

Certainly, in the civilian system, if you don't meet certain thresholds with respect to income and the possibility of incarceration, you're on your own, absolutely. But within the military justice system, that is the framework that we work in.

Senator Hay: I'll leave it at that. Thank you for the clarification. I appreciate it.

Senator Boehm: Thanks for being with us this evening. I have a question. I would like you to elaborate a bit of a scenario where a sexual offence takes place outside of Canada. It involves a national of another country who may be working for the Canadian Armed Forces there — think of a NATO support mission or even peacekeeping or something like that. Could be an interpreter, could be anything.

How would that work if you are dealing with a citizen of another country? I'm assuming there would be a Status of Forces Agreement between Canada and the country in question, but you get into jurisdictional issues where the laws of another country would have been broken. If it is the Canadian Forces member who is at fault, is this person then removed to Canada and prosecuted there under the Status of Forces Agreement, or what is the procedure? Could you guide us through it?

BGen. Hanrahan: Yes, sir. From a military police perspective, I'm going to make the assumption that the individual, the civilian from another country, is the victim in your scenario. Is that a fair assessment?

Senator Boehm: That would be a good start.

BGen. Hanrahan: In that case, if it's a member subject to the Code of Service Discipline, if you're deployed with the Canadian Armed Forces, as a civilian even, your contract could afford you to be subject to the Code of Service Discipline. If you're subject to the Code of Service Discipline, then the military police have today the investigative authority over you to investigate any offence that may take place.

In fact, recently we have had a Criminal Code sex offence that took place outside of Canada involving a Canadian Armed Forces member. We went into that theatre. We investigated the criminal offence. We actually charged — here in Canada in the civilian justice system — Criminal Code offences for sexual assault. That individual, though it occurred outside of Canada, was processed through the civilian justice system.

If the Director of Military Prosecutions were to rescind their current policy and allow those offences to be prosecuted in the military justice system, what essentially could have happened was that the military police would conduct the investigation. We would then determine if we have reasonable, probable grounds to

Assurément, dans le système civil, si vous n'atteignez pas certains seuils, en ce qui concerne le revenu et la possibilité d'incarcération, vous êtes absolument tout seul. Mais, dans le système de justice militaire, c'est le cadre dans lequel nous travaillons.

La sénatrice Hay : Je vais vous arrêter là. Merci de la clarification. C'est apprécié.

Le sénateur Boehm : Merci d'être avec nous ce soir. J'ai une question. J'aimerais que vous nous présentiez un scénario dans lequel une infraction sexuelle est commise à l'extérieur du Canada. Un citoyen d'un autre pays qui travaillerait peut-être pour les Forces armées canadiennes est impliqué... Pensez à une mission de soutien de l'OTAN ou même à une mission de maintien de la paix ou à quelque chose du genre. Cette personne pourrait être un interprète, ou n'importe quoi.

Comment se passent les choses, lorsque vous avez affaire à un citoyen d'un autre pays? Je suppose qu'il y aurait une convention sur le statut des forces entre le Canada et le pays en question, mais cela soulève des questions de compétence, lorsque les lois d'un autre pays sont bafouées. Si c'est un membre des Forces canadiennes qui est fautif, est-ce qu'il sera renvoyé au Canada et poursuivi, conformément à la Convention sur le statut des forces? Quelle est la procédure? Pourriez-vous nous l'expliquer?

Bgén Hanrahan : Oui, monsieur. Du point de vue de la police militaire, je vais supposer que l'individu, le citoyen de l'autre pays, est la victime dans votre scénario. C'est bien cela?

Le sénateur Boehm : C'est un bon début.

Bgén Hanrahan : Dans ce cas, si c'est un membre assujéti au Code de discipline militaire, si vous êtes déployé par les Forces armées canadiennes, même en tant que civil, votre contrat pourrait vous assujétir au Code de discipline militaire. Si vous êtes assujéti au Code de discipline militaire, la police militaire a aujourd'hui l'autorité de mener une enquête vous concernant sur toute infraction susceptible que vous pourriez commettre.

En fait, récemment, une infraction sexuelle au Code criminel a été commise à l'extérieur du Canada, impliquant un membre des Forces armées canadiennes. Nous nous sommes rendus sur ce théâtre. Nous avons enquêté sur l'infraction criminelle. Nous avons en fait porté des accusations ici, au Canada, dans le système de justice civile, pour des infractions sexuelles prévues au Code criminel. Même si l'infraction a été commise à l'extérieur du Canada, la personne en cause a été poursuivie dans le système de justice civile.

Si le directeur des poursuites militaires devait annuler sa politique actuelle et permettre au système de justice militaire d'engager des poursuites pour ces infractions, ce serait la police militaire qui mènerait l'enquête. Nous aurions ensuite à déterminer si nous avons des motifs raisonnables et probants

play lay a charge. If we have the ability to lay a charge, we can lay a charge under section 130 of the National Defence Act pursuant to the Criminal Code of Canada. Therefore, we would refer the charge directly to Colonel Kerr.

Colonel Kerr would then make a decision as to whether he is going to continue with a court martial. That court martial could take place outside of Canada in order to have a deterrent effect on the forces deployed or, if required, bring everyone involved back into Canada, or a version thereof, to allow the court martial to continue.

Senator Boehm: What happens if the other country decides to press criminal charges?

BGen. Hanrahan: We're bantering off each other.

Col. Kerr: It comes down to the Status of Forces Agreement. Most Status of Forces Agreements give primary jurisdiction to the host country when the victim is a national of the host country, but not all. Some Status of Forces Agreements give Canada the first right of jurisdiction if the accused is a Canadian Forces member.

It would come down to that Status of Forces Agreement. Even if the host nation has a primary right of refusal, sometimes depending on the circumstances of a case, they would look to the Canadian Armed Forces to take jurisdiction. They will say, "As long as you're going to deal with it, we're satisfied with that." They expect us then to deal with it, then what the Provost Marshal indicated to you would occur.

Right now, we're not prosecuting those cases. If the military police are laying sexual offence charges, they will lay them in criminal court, and the National Defence Act allows a civilian criminal court to hear that case as though it was committed in Canada.

Senator Yussuff: This bill, as you know, has been dealt with in the other place. It's here, and we're in the final throes of trying to get to the end. Some interesting perspectives that you are sharing with us. I appreciate it very much.

Colonel Ahmed, in the current context, if somebody is accused of something, they have the right to a defence, and you provide that defence. If it's in the civilian system, essentially, under the new provision of Bill C-11, they will not get the financial support to protect themselves.

Given they are working for the military right now and this is going to be the new separation of responsibility, is the entire force going to be aware of this new reality wherein if they are

pour porter une accusation. Si nous pouvons porter une accusation, nous pouvons le faire en application de l'article 130 de la Loi sur la défense nationale, conformément au Code criminel du Canada. Par conséquent, nous transmettrions l'accusation directement au colonel Kerr.

Le colonel Kerr décidera ensuite si l'accusé sera traduit en cour martiale. La cour martiale pourrait siéger hors du Canada pour avoir un effet dissuasif sur les forces déployées; si nécessaire, on pourrait ramener au Canada toutes les personnes concernées, ou dans un lieu semblable, pour permettre à la cour martiale de poursuivre la procédure.

Le sénateur Boehm : Que se passe-t-il si l'autre pays décide de porter des accusations criminelles?

Bgén Hanrahan : Nous pesons le pour et le contre, l'un et l'autre.

Col Kerr : Cela dépend de l'accord sur le statut des forces qui s'applique. La plupart des accords sur le statut des forces, mais pas tous, confèrent la compétence principale au pays hôte quand la victime est une ressortissante du pays. Certains accords sur le statut des forces accordent au Canada la compétence prioritaire quand l'accusé est un membre des Forces armées canadiennes.

Cela tient donc à l'accord sur le statut des forces qui s'applique. Même si le pays hôte a un droit de refus prioritaire, selon les circonstances de l'affaire, ce pays peut demander aux Forces armées canadiennes de prendre les choses en main. Si nous le faisons, le pays hôte sera satisfait. Il s'attend donc à ce que nous prenions l'affaire en main, et il se produira alors, ce que la Grande Prévôt vous a expliqué.

Présentement, nous ne poursuivons pas ces affaires. Si la police militaire porte des accusations pour infraction sexuelle, elle le fera devant un tribunal criminel, et la Loi sur la défense nationale autorise un tribunal criminel civil à juger l'affaire comme si l'infraction avait été commise au Canada.

Le sénateur Yussuff : Comme vous le savez, l'autre endroit a examiné le projet de loi. Nous l'examinons ici, et nous en sommes aux dernières étapes de notre étude. Vos points de vue sont intéressants. C'est très apprécié.

Colonel Ahmed, dans le contexte actuel, si une personne est accusée d'une infraction, elle a le droit à la défense, et vous fournissez cette défense. Si l'affaire est portée devant un tribunal civil, essentiellement, au titre de la nouvelle disposition du projet de loi C-11, cette personne ne bénéficiera pas d'une aide financière pour se défendre.

Puisqu'ils travaillent actuellement pour les forces armées et qu'il y aura cette nouvelle division des responsabilités, est-ce que tous les militaires seront mis au courant de cette nouvelle

accused of something, they will not have the opportunity to gain support any longer if they are prosecuted in a civilian context?

Col. Ahmed: Since the decision by the prosecutor — my colleague here chose to not take these cases through the military justice system, for the past two years, those individuals have certainly found out that they are on their own. We know this because they call our duty line, and they say, “I’ve been charged with an offence. I’m a Canadian Forces member. Can you give me some advice?” When they tell us they have been charged in the criminal justice system downtown, we say, “I’m sorry, we don’t have a mandate to assist you.” We then point them toward legal aid numbers across the provinces in Canada. We will perhaps give them a list or some recommendations of criminal lawyers who work in that area, and then they are on their own. It’s a difficult phone call. There is some confusion because they think that we’re there to support them.

I have to say, we have heard very little follow-up from them as to whether they had chosen to plead guilty because it was easier, whether they had made some financial arrangements for a lawyer or not. It’s hard to say what has happened to these individuals in the system.

It’s fair to say, though, that this has occurred even before the last two years in that this concurrent jurisdiction has always existed in the system.

Senator Yussuff: In the context of collecting evidence, which is fundamental to the prosecution, securing the site where the incident occurred is fundamental. Given it’s going to now be civilian investigators to investigate and secure the site of evidence, do you see any compromise there in protecting the victim’s ability to make sure all the evidence is collected in a timely manner when they are faced with something very serious? I could elaborate, but I’m not going to go there because it may create more trauma.

How difficult do you see this in the challenge of how victims’ rights are going to be protected, given the evidence is so critical for a prosecution?

BGen. Hanrahan: Military police are all trained in the rules of evidence that are consistent with all of our civilian police partners. There is no difference in how we would conduct an investigation and how we would collect evidence compared to any police agency in Canada.

réalité, c’est-à-dire que, s’ils sont accusés de quelque chose, ils ne pourront plus obtenir de l’aide s’ils sont poursuivis dans un contexte civil?

Col Ahmed : Depuis la décision du procureur, mon collègue ici présent a choisi de ne pas porter ces affaires devant le système de justice militaire; ces personnes ont bien compris depuis deux ans qu’elles sont laissées à elles-mêmes. Nous le savons, parce qu’elles nous appellent et nous disent : « Je suis accusé d’une infraction. Je suis un membre des Forces armées canadiennes. Pouvez-vous me conseiller? » Quand elles nous disent qu’elles ont été inculpées par le système de justice criminelle du centre-ville, nous leur disons : « Nous sommes désolés, nous n’avons pas le mandat de vous aider. » Nous leur donnons les coordonnées des organismes d’aide juridique de tout le Canada. Nous allons peut-être leur donner une liste de criminalistes qui travaillent dans ce domaine ou en recommander quelques-uns et puis elles sont laissées à elles-mêmes. C’est une conversation téléphonique difficile. Il y a une certaine confusion, parce que ces personnes croient que nous sommes censés les aider.

Je dois dire que nous n’avons pas vraiment de suivi; nous ne savons pas si elles ont choisi de plaider coupable parce que c’était plus facile, si elles ont pris des arrangements financiers pour retenir les services d’un avocat. Il est difficile de savoir ce qui est arrivé à ces personnes dans le système.

Toutefois, on peut affirmer que la situation ne date pas seulement des deux dernières années, dans la mesure où cette compétence concurrente a toujours existé dans le système.

Le sénateur Yussuff : En ce qui concerne la collecte des éléments de preuve, qui est essentielle dans le cadre d’une poursuite, il est primordial de sécuriser le lieu où l’infraction a été commise. Puisque les enquêteurs civils seront désormais chargés de mener l’enquête et de sécuriser le site pour préserver les preuves, croyez-vous que cela pourrait compromettre la capacité de la victime à s’assurer que toutes les preuves soient recueillies en temps opportun, dans les cas où la situation est très grave? Je pourrais entrer dans les détails, mais je ne le ferai pas, pour éviter de créer d’autres traumatismes.

À votre avis, dans quelle mesure est-ce que cela compliquera les choses au regard de la protection des droits de la victime, puisque les preuves sont si importantes pour les poursuites judiciaires?

Bgén Hanrahan : Les policiers militaires ont tous reçu une formation sur les règles relatives aux éléments de preuve, qui sont conformes à celles de l’ensemble de nos partenaires de la police civile. Nous menons des enquêtes et nous recueillons des preuves de la même manière que n’importe quel autre service de police canadien.

Again, if the proposed bill receives Royal Assent and we implement the loss of concurrent jurisdiction for the military police to investigate Criminal Code sexual offences, we are still going to ensure that, wherever possible, we look to work with our civilian counterparts within the limitations imposed by the bill and some of the things the bill will still afford us to do. I think we will, as a matter of course, ensure the safety of the victim. We will ensure public safety, and we will have the ability to collect and preserve evidence that would be timely. For example, if it's raining and it's an outside incident, we are not going to wait for a civilian police agency to respond, which could take days. We will move forward and collect evidence as a professional police agency would. We would then have to ensure that the continuity of evidence is maintained between the military police and the transfer to our civilian police counterparts.

What may cause some concern, at least from a policing perspective, is not all investigations that would amount to what would be a definition of a Criminal Code sex offence currently investigated by the military police will be investigated by our civilian police counterparts. That's not because our civilian police counterparts have different standards. It's not because they are not going to want to look at providing support to victims. I look at this from the perspective of the severity of the incidents we traditionally deal with, the volume of the incidents we deal with and the ability for us to triage differently than our civilian police counterparts.

Therefore, my concern would be that we would collect evidence and we would propose that to our civilian police counterparts or refer a victim. That investigation would not see an investigation to the same standard that we in the military police would do. We look at what we call a military factor, which is, as I alluded to, rank and otherwise. Therefore, what do we do with that evidence?

When you talk about a sunset clause, if you were ever to reverse any decisions made with this legislation and then we wanted to reopen a historical investigation, if that evidence was not properly maintained by our civilian police counterparts, then we would have lost some ability in the future to possibly look at that, either from a Criminal Code perspective or a Code of Service Discipline service offence perspective.

Senator Yussuff: With regard to collecting evidence and preserving it, could the MOU between the province and the Canadian military forces cover off some aspects that might be gaps within the two systems that might preserve certain aspects, given you're first in line?

Encore une fois, si le projet de loi proposé reçoit la sanction royale et que nous supprimons la compétence concurrente de la police militaire dans les enquêtes sur les infractions sexuelles relevant du Code criminel, nous continuerons de chercher à collaborer, dans la mesure du possible, avec nos homologues civils, dans les limites imposées par le projet de loi et dans la capacité que nous reconnaît toujours celui-ci. Je crois que nous allons évidemment assurer la sécurité de la victime. Nous assurerons la sécurité du public et nous pourrions recueillir et préserver des preuves en temps opportun. Par exemple, si l'incident s'est produit à l'extérieur et qu'il pleut, nous n'allons pas attendre qu'un service de police civil intervienne; cela pourrait prendre plusieurs jours. Nous allons agir et recueillir les preuves, comme le ferait un service de police professionnel. Puis, nous devons nous assurer de la continuité de la preuve, de la police militaire au transfert à nos homologues de la police civile.

Ce qui pourrait être préoccupant, du moins du point de vue des services de police, c'est que nos homologues de la police civile ne mèneraient pas nécessairement une enquête dans toutes les affaires répondant à la définition d'infraction sexuelle au titre du Code criminel, selon l'interprétation actuelle de la police militaire. Ce n'est pas parce que nos homologues de la police civile ont des normes différentes. Ce n'est pas parce qu'ils ne veulent pas aider les victimes. J'examine la question sous l'angle de la gravité et du volume des incidents que nous traitons habituellement et de notre capacité à faire un tri différent de celui de nos homologues de la police civile.

Par conséquent, ce qui me préoccupe, c'est que nous recueillerons des preuves pour ensuite les transmettre à la police civile ou diriger la victime vers celle-ci. L'enquête ne sera pas menée selon les mêmes normes que celles auxquelles se conforme la police militaire. Nous examinons ce que nous appelons le facteur militaire, qui comprend, comme je l'ai mentionné, le grade et d'autres éléments. Que faisons-nous donc de ces preuves?

En ce qui concerne la disposition de temporisation, si une décision rendue au titre de cette loi était invalidée et que vous vouliez rouvrir une ancienne enquête, si les preuves n'ont pas été correctement conservées par la police civile, eh bien, nous ne pourrions plus, à l'avenir, examiner l'affaire, que ce soit au regard du Code criminel ou d'une infraction d'ordre militaire au regard du Code de discipline militaire.

Le sénateur Yussuff : En ce qui concerne la collecte et la conservation des preuves, un protocole d'entente entre la province et les Forces armées canadiennes pourrait-il combler certaines des lacunes entre les deux systèmes, ce qui permettrait de préserver certains éléments, étant donné que vous êtes aux premières loges?

BGen. Hanrahan: I believe the manner in which we collect the evidence and the continuity of the evidence will be consistent. Our rules of evidence guide and the status or where we are in terms of the investigative process guide, how long we must maintain evidence will have an impact if they determine they are not going to investigate versus we may close a file or call it a cold case and leave the evidence there. I think that's what we will have to look at.

Right now, we're working specifically with Ontario. The minister alluded to an MOU at the ministerial level between the Province of Ontario and the minister. We're doing an operational protocol with all police agencies in the province of Ontario. We have been working on this for over a year now. It allows the military police and our partners to have a more streamlined and victim-centred approach to all aspects of an investigation involving Criminal Code sex offences, which will surpass the transition period into how we will do business moving forward, as long as there is no investigative authority.

Senator Yussuff: Thank you.

The Chair: In the interests of fairness, Senator Boehm, do you have a finishing probe from your first-round question?

Senator Boehm: Thank you for your generosity, chair. I appreciate it.

My only follow-on was how would this scenario apply if we're looking at blue helmets, if we're participating in a peacekeeping force or group?

BGen. Hanrahan: Again, from a military police perspective, it will all come down to whether or not we have jurisdiction over the individuals involved. If it's a Canadian Armed Forces member or a civilian attached to the Canadian Armed Forces, then we would, by default, have primacy of jurisdiction, barring conditions in the Status of Forces Agreement.

I was deployed on a UN mission. I was the Force Provost Marshal. There, we would do fact-finding investigations as the military police assigned to the UN. We would refer those back to the UN and their host nation to be able to properly address whatever it is we found in a fact-finding mission. I would expect it would roughly be the same, where we would potentially have authority or give it over to the host nation to deal with appropriately. That is based on my experience on a UN mission.

Bgén Hanrahan : À mon avis, la manière dont nous recueillons les preuves et la continuité de celles-ci seront cohérentes. Notre guide sur les règles de preuve et les directives sur l'état d'avancement de l'enquête auront une incidence sur la période de conservation des preuves, s'ils décident de ne pas mener d'enquête, ou si nous fermons le dossier ou le classons sans suite, et laissons les preuves sur place. Je crois que c'est ce que nous devons examiner.

À l'heure actuelle, nous travaillons spécifiquement avec l'Ontario. Le ministère a fait allusion à un protocole d'entente conclu par le ministre et la province de l'Ontario. Nous mettons en place un protocole opérationnel avec tous les services de police de la province de l'Ontario. Nous y travaillons depuis maintenant plus d'un an. Cela permet à la police militaire et à nos partenaires d'adopter une approche simplifiée et centrée sur la victime pour tous les aspects d'une enquête portant sur des infractions sexuelles prévues par le Code criminel; l'approche s'appliquera au-delà de la période de transition et nous l'adopterons à l'avenir, tant qu'il n'y aura pas de compétence en matière d'enquête.

Le sénateur Yussuff : Merci.

La présidente : Par souci d'équité, sénateur Boehm, avez-vous une question complémentaire pour donner suite à votre première question?

Le sénateur Boehm : Merci de votre générosité, madame la présidente. Je l'apprécie beaucoup.

Ma seule question complémentaire était la suivante : comment ce scénario s'appliquerait-il dans le cas des Casques bleus, si nous participions à une force ou à un groupe de maintien de la paix?

Bgén Hanrahan : Encore une fois, du point de vue de la police militaire, tout dépendra de notre compétence sur les personnes impliquées. S'il s'agit d'un membre des Forces armées canadiennes ou d'un civil rattaché aux Forces armées canadiennes, nous aurons alors, par défaut, la primauté juridictionnelle, sous réserve des dispositions de l'accord sur le statut des forces qui s'applique.

J'ai été déployée pour une mission des Nations unies. J'étais Grande Prévôt des Forces canadiennes. Là-bas, nous menions des enquêtes pour établir les faits en tant que police militaire affectée aux Nations Unies. Nous transmettions ensuite nos résultats aux Nations Unies et au pays hôte pour qu'ils puissent traiter de manière appropriée tout ce que nous avons trouvé pendant la mission de recherche. Je m'attendrais à ce que ce soit à peu près la même chose, c'est-à-dire que nous aurions l'autorité de le faire ou que nous pourrions confier cette responsabilité au pays hôte pour qu'il s'en occupe de manière appropriée. Je me fonde sur mon expérience lors d'une mission des Nations Unies.

The Chair: Thank you, general.

[*Translation*]

Senator Youance: Did I understand correctly that, for two years, the military justice system has not had jurisdiction over sexual assault cases?

[*English*]

Col. Kerr: It's actually five years, senator. Since November 2021, I have stopped accepting new cases of Criminal Code sexual offences. There were a number of cases that remained in our system because they were already past the charge-laying stage. In fact, we still have, I believe, two cases that are in appellate court that are technically Criminal Code sexual offence cases, but we have completed all of the trials of those cases. Aside from a few appellate issues, we are essentially out of the profession, as it were, for prosecuting sexual offence cases.

BGen. Hanrahan: The slight difference is, for the military police, we did not stop investigating. From that perspective, the military police continue to conduct Criminal Code sex offence investigations. In fact, what that allowed us to do was gather all of the evidence pertinent to us during the course of an investigation and determine whether we have reasonable probable grounds for a Criminal Code sex offence or a service offence.

Therefore, we could look at it holistically as military police members and determine where it was and what offences were best aligned to meet the elements of an offence. Therefore, based on the determination, if it was a service or criminal offence, we could actually lay service offence charges.

For example, sometimes you start with a Criminal Code sex offence allegation, but at the end of the day, it could be that you are looking at abuse of a subordinate. The difference with the military police is we could look at that holistically and, at the end, based on the evidence collected, determine which system better afforded justice to the individual based on the information available to us.

[*Translation*]

Senator Youance: Does the decision not to accept new cases create a void? Is there a risk that the accused will request a confidential agreement with the victims? How could Bill C-11 address that?

La présidente : Merci, brigadière-générale Hanrahan.

[*Français*]

La sénatrice Youance : Ai-je bien compris que, depuis deux ans, le système de justice militaire n'exerce plus sa compétence dans les cas d'agressions sexuelles?

[*Traduction*]

Col Kerr : En fait, madame la sénatrice, c'est depuis cinq ans. Depuis novembre 2021, je n'accepte plus de nouvelles affaires d'infractions sexuelles prévues au Code criminel. Plusieurs dossiers sont restés dans notre système, car ils avaient déjà dépassé l'étape de la mise en accusation. En fait, si je ne me trompe pas, nous avons encore deux affaires devant la cour d'appel qui, techniquement, sont des cas d'infractions sexuelles prévues au Code criminel, mais nous avons terminé tous les procès liés à ce type d'affaires. À l'exception de quelques appels, nous ne sommes plus, pour ainsi dire, des procureurs dans les affaires d'infractions sexuelles.

Bgén Hanrahan : La seule différence, c'est que, du côté de la police militaire, nous n'avons pas cessé d'enquêter. De ce point de vue, la police militaire continue de mener des enquêtes sur les infractions sexuelles prévues au Code criminel. En fait, cela nous a permis de recueillir toutes les preuves pertinentes en cours d'enquête et de déterminer si nous avons des motifs raisonnables de croire qu'il s'agit d'une infraction criminelle prévue au Code criminel ou d'une infraction d'ordre militaire.

Nous pourrions donc examiner cela de manière globale, en tant que membres de la police militaire, pour déterminer de quoi il s'agissait et à quelles infractions correspondaient le mieux les éléments constitutifs de l'infraction. En fonction de cet examen, qu'il s'agisse d'une infraction militaire ou d'une infraction criminelle, nous pourrions alors tenter des poursuites pour infractions militaires.

Par exemple, on commence parfois en parlant d'une accusation d'infraction sexuelle prévue au Code criminel, mais, au bout du compte, on constate qu'il pourrait s'agir d'abus à l'égard d'un subalterne. La différence, c'est que la police militaire peut examiner la situation dans son ensemble et, au final, en fonction des éléments de preuve recueillis, déterminer quel système permettrait de rendre le mieux justice à la personne concernée, en fonction des informations dont nous disposons.

[*Français*]

La sénatrice Youance : Le fait de ne pas accepter de nouveaux cas crée-t-il un vide? Y a-t-il un risque que les accusés demandent une entente confidentielle avec les victimes? Dans quelle mesure le projet de loi C-11 pourrait-il y remédier?

[English]

Col. Kerr: With respect to the prosecution of the alleged offences, yes, I think there is a risk, and there remains a risk. If Bill C-11 receives Royal Assent, there will be a very real risk that sexual offence cases on the lower end of the spectrum will not be prosecuted by the civilian system.

One of the difficulties that I have had in answering your question about the last five years is that because we haven't been accepting those cases, I have no visibility whatsoever. Once the military police lay a charge in a civilian criminal court, whether or not it proceeds, maybe the Provost Marshal is able to track some of those cases, but they are in the hands of the civilian prosecutors.

BGen. Hanrahan: Yes, I do have stats available in terms of charges. On average, we're pretty consistent with our civilian police counterparts in terms of the number of files which result in charges and then successful prosecution at the end of those charges, which is around 45%. Of all the charges laid in the civilian justice system for which the military police lay charges, about 45%, which is consistent in Canada, have resulted in successful prosecution of those charges.

Senator McNair: Brigadier-General Hanrahan, you talk about the fact that the military police are a competent and capable police force. I have no doubt about that when I listen to you, but the fact that brings that home for me is when you say that, even with the loss of concurrent jurisdiction, the safety of the victim remains your first priority. I want to commend you for that. It's really more of a comment. I congratulate you for that approach.

BGen. Hanrahan: Thank you, sir.

Senator Patterson: Because we have not asked many questions to our defence counsel, and it is an area not really well understood, as I had said to the Chief of the Defence Staff, is that within the Canadian Armed Forces, you have to serve justice to both the victim and the accused, which is very unique within our situation.

One of our previous witnesses also said that with the pay rises, there is not going to be anybody who will likely qualify for Legal Aid, and we know that bankruptcy in a serving member will affect their security clearance, so we're creating a losing cycle.

Do you have any recommendations in terms of setting up a Legal Aid-type process? That would probably need to come under regulation, maybe not legislation.

Col. Ahmed: I would recommend a review of section 249.17. That is the fundamental right-giving provision. What would flow from that would be regulations.

[Traduction]

Col Kerr : En ce qui concerne les poursuites touchant des infractions présumées, oui, je crois qu'il y a un risque, et il y a toujours un risque. Si le projet de loi C-11 reçoit la sanction royale, les affaires d'agressions sexuelles les moins graves risquent de ne pas être jugées par le système de justice civile.

J'ai de la difficulté de répondre à votre question sur les cinq dernières années, puisque nous n'acceptons pas ces affaires; je n'ai aucune information là-dessus. Après que la police militaire a déposé une accusation devant un tribunal criminel civil, que le tribunal aille de l'avant ou non, peut-être que la Grande Prévôt peut suivre certaines affaires, mais elles sont entre les mains des procureurs civils.

Bgén Hanrahan : Oui, j'ai des statistiques sur les accusations. En moyenne, le nombre de dossiers qui débouchent sur des accusations et, par la suite, des déclarations de culpabilité est assez similaire à celui de nos homologues de la police civile, c'est 45 %. De toutes les accusations portées devant le système de justice civile pour lesquelles la police militaire porte des accusations, environ 45 % ont abouti à une déclaration de culpabilité, et c'est pareil partout au Canada.

Le sénateur McNair : Brigadière-générale Hanrahan, vous dites que la police militaire est une force de police compétente et capable. Je n'ai aucun doute là-dessus quand je vous écoute, mais ce qui me touche, c'est que vous dites que, même avec la suppression de la compétence concurrente, la sécurité des victimes est votre priorité. Chapeau. C'est plutôt un commentaire qu'une question. Je vous félicite pour cette approche.

Bgén Hanrahan : Merci, monsieur.

La sénatrice Patterson : Comme nous n'avons pas posé beaucoup de questions au colonel Ahmed, notre avocat, et qu'il s'agit d'un domaine qui n'est pas bien compris, comme je l'ai dit à la cheffe d'état-major de la défense, dans les Forces armées canadiennes, il faut rendre justice tant à la victime qu'à l'accusé, ce qui est tout à fait unique, dans notre contexte.

L'un des témoins précédents a aussi dit que personne n'aura plus droit à l'aide juridique en raison des augmentations salariales, et que nous savons que la faillite d'un militaire en service aura une incidence sur son habilitation de sécurité; nous créons donc une spirale négative.

Avez-vous des recommandations sur la mise en place d'un service semblable à l'aide juridique? Cela devrait probablement relever d'un règlement, peut-être pas d'une loi.

Col Ahmed : Je recommanderais d'examiner l'article 249.17, la disposition conférant le droit fondamental. Le règlement en découlerait.

Senator, if I could add, other than financial issues with respect to people who are accused, we have received briefings from Health Services, and they have also noted that members who are accused of offences, yet to be proven guilty, have a significant chance of suffering from depression or going even further with mental health issues. So regardless of which side you're on here in terms of all the participants, it is something that affects everyone's mental health and in a financial capacity.

Senator Patterson: Thank you.

Senator Hay: Thank you all. Thank you for that perspective on mental health.

Brigadier-General Hanrahan, you said something at the end of your remarks to us as we consider Bill C-11, to remember the human behind the uniform. I think you said that. Can you just expand on that for me? I didn't catch the context of that.

BGen. Hanrahan: Senator, I say that because we look at a military factor, but at the end of the day, we are a Canadian citizen like everyone else. We have expectations of how our safety is guarded, whether we're putting ourselves in harm's way knowingly as members of the CAF, which we always choose to do. For me, it's remembering the uniform and remembering they have the right to the same fundamental public safety and security as anybody else in Canada. That comes from having a military or civilian justice system with all of their actors having full authority to be able to respond to and take action for anything that is causing harm to them as individuals.

Though we may be tough and we can handle ourselves, fundamentally, I still expect that if I call 911, the police agency is coming to answer the call. If there are elements of an offence and charges are laid, I expect that the prosecution is able to move forward those charges. That's what I mean in terms of being able to ensure you remember the human behind the uniform, because that's who we are. I think our expectations of our police and our prosecution are exactly the same as anyone in this room and anyone else in Canada.

Senator Hay: Thank you so much.

Senator Yussuff: I'm trying to follow the data you have provided just now in regard to the prosecution and those who have been accused and those who have been prosecuted successfully. Forty-five per cent of those were successful prosecutions, individuals who were dealt with, but on the other

Madame la sénatrice, j'aimerais ajouter que, outre les problèmes financiers des personnes accusées, nous avons suivi des séances d'information organisées par les services de santé, et ils ont aussi noté que les militaires accusés d'avoir commis une infraction et qui n'ont pas encore été reconnus coupables courent un risque important de souffrir de dépression ou de voir leurs problèmes de santé mentale s'aggraver. Quelle que soit votre position par rapport aux participants, cela a des répercussions sur la santé mentale et la capacité financière de chacun.

La sénatrice Patterson : Merci.

La sénatrice Hay : Merci à tous. Merci de votre commentaire sur la santé mentale.

Brigadière-générale Hanrahan, à la fin de votre déclaration préliminaire, vous avez dit que nous ne devons pas oublier la personne dans l'uniforme pendant que nous examinons le projet de loi C-11. Je crois que c'est ce que vous avez dit. Pourriez-vous nous en dire plus? Je n'ai pas bien saisi le contexte.

Bgén Hanrahan : Madame la sénatrice, je dis cela parce que nous regardons le facteur militaire, mais, au bout du compte, nous sommes des citoyens canadiens, comme tout le monde. Nous avons des attentes quant au maintien de notre sécurité, même quand nous mettons notre vie en danger en tant que membres des Forces armées canadiennes, ce que nous choisissons toujours de faire. Pour ma part, il s'agit de se souvenir de l'uniforme et de se rappeler que les militaires ont le même droit fondamental à la sécurité publique que tous les autres Canadiens. C'est parce que nous avons un système judiciaire, qu'il soit militaire ou civil, où les intervenants ont tous les pouvoirs nécessaires pour réagir et prendre des mesures face à tout ce qui leur cause un préjudice en tant qu'individus.

Même si nous sommes des durs et que nous pouvons nous débrouiller seuls, je m'attends tout de même à ce que, si j'appelle le 911, la police me vienne en aide. S'il y a des éléments constitutifs d'une infraction et que des accusations sont portées, je m'attends à ce que le procureur donne suite à ces accusations. C'est ce que je veux dire, quand je dis de ne pas oublier la personne dans l'uniforme, car c'est ce que nous sommes. À mon avis, nous nous attendons à ce que la police et les procureurs nous traitent exactement de la même façon que toutes les personnes ici présentes et que tout le reste de la population canadienne.

La sénatrice Hay : Merci beaucoup.

Le sénateur Yussuff : J'essaie de suivre les données que vous venez de présenter sur les poursuites judiciaires, les personnes accusées et les personnes reconnues coupables. Quarante-cinq pour cent de ces affaires ont abouti, les personnes concernées ont été jugées, mais, d'un autre côté, 55 % des

side, the 55% of those who have been accused were not found guilty of the allegations. That's my reading of the data.

BGen. Hanrahan: Sir, that would not be completely correct. There are many things that would not see successful prosecution. There could have been a stay of proceedings because of many factors, such as a victim not wanting their public records and their private information going before a court. It could have been pled to a peace bond instead of prosecution. There could be many reasons why the file did not proceed through the court system to have a successful prosecution, which would not necessarily indicate a non-guilty plea but many factors.

I have a full breakdown that we could provide in a written submission if that would be helpful to better understand.

Senator Yussuff: That would be extremely helpful for us in considering the bill, because that gives us a whole different perspective on a point that a senator has been making in regard to what we do with people who don't have the means or the support financially in regard to allegations of how they protect themselves.

BGen. Hanrahan: Yes.

The Chair: Thank you for providing that for us.

[Translation]

Senator Carignan: A question came to mind while I was listening to the witnesses.

For me, one of the arguments in favour of maintaining the jurisdiction of courts martial is how efficient the system is, because case delays hurt both the accused and the victim.

How many stays of proceedings have there been in the military system because of the *Jordan* decision? My impression is that there can't be many given your discipline.

[English]

Col. Kerr: There are very few. I can think of one in recent history, and it was an exceptional case.

Senator Carignan: Thank you.

The Chair: This brings us to the end of this panel and a great job as our fourth panel. We appreciate that this evening.

Thank you, Brigadier-General Hanrahan, Colonel Ahmed and Colonel Kerr for taking the time to meet with us today. We appreciate your testimony, but we also appreciate your lived experience and the authenticity you brought this evening, each

personnes qui ont été accusées n'ont pas été reconnues coupables des accusations portées contre elles. C'est ce que je comprends des données.

Bgén Hanrahan : Monsieur, ce n'est pas tout à fait cela. Bon nombre d'affaires n'aboutiront pas. La procédure a pu être suspendue pour une foule de raisons, par exemple la victime ne veut pas qu'un tribunal ait accès à ses dossiers publics et à ses informations privées. L'accusé aurait pu accepter de prendre un engagement de ne pas troubler l'ordre public et ne sera pas poursuivi. Il peut y avoir de nombreuses raisons pour lesquelles la poursuite n'a pas abouti devant les tribunaux, ce qui ne signifie pas nécessairement que l'accusé a plaidé non coupable, mais cela peut s'expliquer par de nombreux facteurs.

Je pourrais vous fournir une ventilation complète dans un mémoire écrit, si cela pouvait vous aider à mieux comprendre.

Le sénateur Yussuff : Cela nous serait très utile pour l'examen du projet de loi, parce que cela nous donne une perspective tout à fait différente sur un point qu'une sénatrice a soulevé concernant la manière dont nous traitons les gens qui n'ont ni les moyens ni le soutien financier nécessaires pour se défendre face à des accusations.

Bgén Hanrahan : Oui.

La présidente : Merci de nous transmettre l'information.

[Français]

Le sénateur Carignan : Il y a une question qui m'est venue à l'esprit en entendant les témoignages.

Pour moi, l'un des arguments en faveur du maintien de la compétence des cours martiales, c'est l'efficacité du système, parce que cela cause des dommages pour les accusés et pour les victimes si les dossiers traînent en longueur.

Donc, combien de cas d'arrêt de procédure sont-ils attribuables à l'arrêt *Jordan* dans votre système militaire? Mon impression, c'est qu'il ne doit pas y en avoir beaucoup en raison de votre discipline.

[Traduction]

Col Kerr : Il y en a très peu. Je me souviens d'une affaire récente, mais c'était une exception.

Le sénateur Carignan : Merci.

La présidente : Voilà qui conclut les interventions du quatrième groupe de témoins, qui a fait de l'excellent travail. Nous vous en sommes reconnaissants.

Merci à la brigadière-générale Hanrahan, au colonel Ahmed et au colonel Kerr d'avoir pris le temps d'être avec nous, ici, aujourd'hui. Nous apprécions votre témoignage, mais nous apprécions aussi vos expériences et l'authenticité dont vous avez

one of you, in different ways. That's strongly respected and appreciated by this committee. We really do thank you. There was a sense of bringing some of this impact to life. Again, we thank you for that.

This concludes our agenda for today's meeting. Our next meeting on Bill C-11 will take place tomorrow, June 9, at eleven o'clock, at 1 Wellington, Room W120. We will continue our consideration of Bill C-11.

I want to thank senators for participating in the trauma-informed training we had last Wednesday. At tomorrow's session, we will be welcoming our survivors — as we would think about that tonight as we prepare for our questioning tomorrow.

With that, I wish everyone a good evening. Thank you.

(The committee adjourned.)

fait preuve, ce soir, chacun d'entre vous, à votre manière. C'est quelque chose que le comité apprécie et respecte énormément. Nous vous en remercions sincèrement. Nous avons l'impression de donner vie à une partie de cet impact. Encore une fois, merci.

Voilà qui conclut l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui. Notre prochaine réunion sur le projet de loi C-11 se tiendra demain, le 9 juin, à 11 heures, dans la pièce W120, 1, rue Wellington. Nous allons poursuivre notre étude sur le projet de loi C-11.

Je tiens à remercier les sénatrices et les sénateurs d'avoir participé à la formation tenant compte des traumatismes, mercredi dernier. Demain, nous allons accueillir des survivants — je vous invite à y réfléchir ce soir, alors que nous préparons nos questions pour demain.

Sur ce, bonne soirée. Merci.

(La séance est levée.)
